



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale
du Parc naturel régional des Grands Causses



Document soumis à approbation
Comité Syndical
7 juillet 2017

L

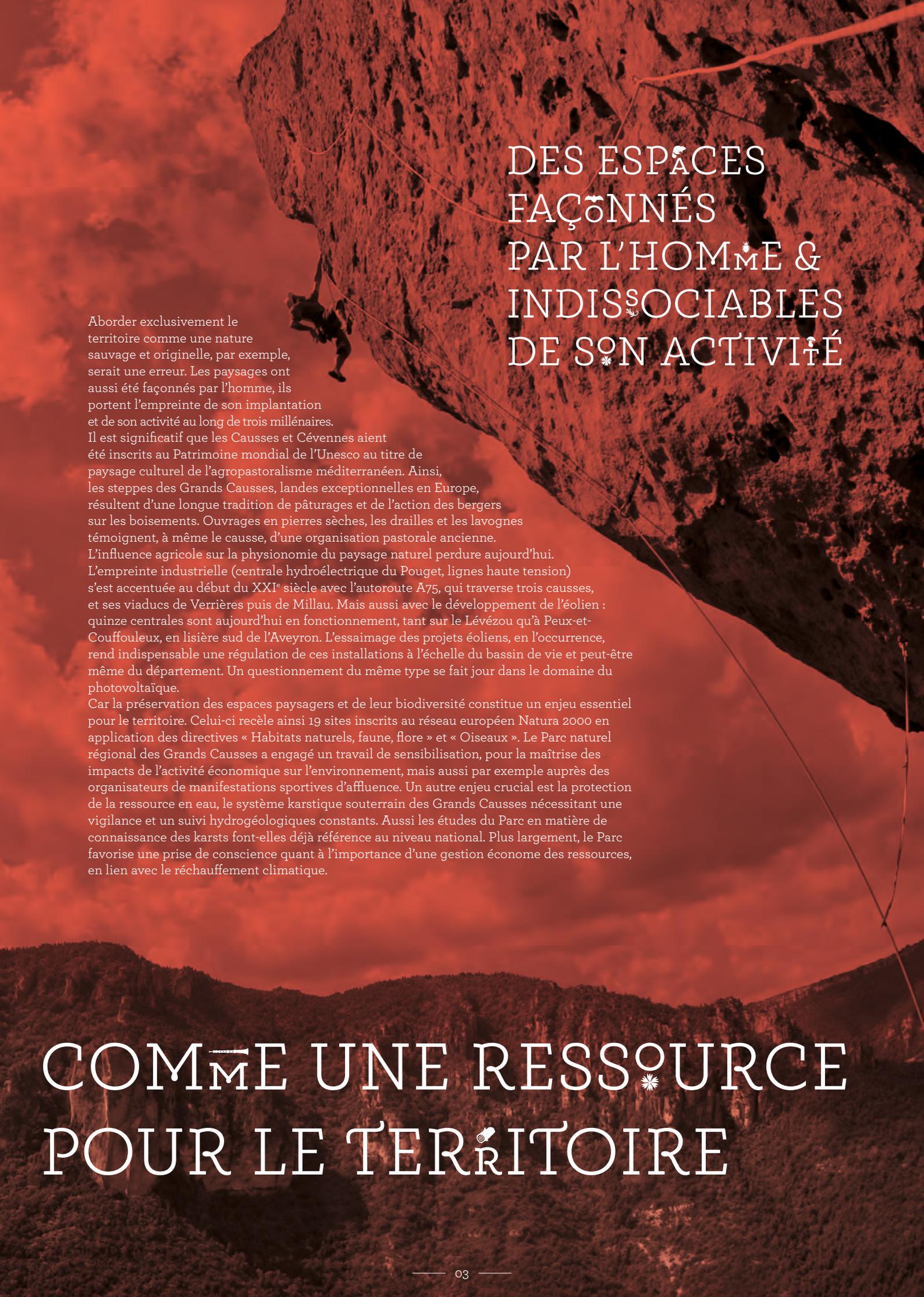


es Grands Causses, à eux seuls, évoquent irrésistiblement un cadre sauvage et majestueux. L'essor des loisirs sportifs de pleine nature en est le témoignage : les Grands Causses sont la promesse d'un bol d'oxygène, d'une échappée au sein d'un paysage grandiose. Ces causses majeurs surplombent les gorges du Tarn et de la Dourbie et forment avec elles un environnement d'exception. En complète affinité avec la tendance nouvelle de l'écotourisme. C'est très naturellement que ce panorama remarquable représente le territoire.

Celui-ci ne se restreint pas, en réalité, à cette seule identité paysagère. Les causses majeurs sont le versant oriental - le final en apothéose - d'un territoire riche de bien d'autres facettes encore. Terres rouges du Camarésien, vallons du Ségala, collines des avant-causses, contreforts des Monts de Lacaune, escarpements des Raspes du Tarn, forêts des Monts d'Orb, plateau cristallin du Lévézou, vallées du Dourdou, de la Sorgues, du Cernon, de la Muse, du Rance... Tout en contrastes, le pays des Grands Causses déploie une mosaïque de paysages jusqu'en lisière du Tarn et de l'Hérault. De même que le Causse Noir ne ressemble pas au Larzac tout proche, l'ensemble du territoire est rythmé par des changements soudains de reliefs, de couleurs et de végétation. Cette diversité paysagère, vraisemblablement unique en France sur un espace de 2739km², est une richesse indéniable.

Utilisons ici une comparaison météorologique. Souvent, au printemps et en automne, une brume matinale recouvre Millau et la vallée du Tarn : seuls émergent les sommets des Grands Causses et le dessin effilé du Viaduc. C'est dans un second temps, après dissipation de la brume, que le bassin de vie se révèle dans ses moindres détails. Autre comparaison, touristique celle-là : se rendre à Roquefort, à l'abbaye de Sylvanès ou dans les cités templières et hospitalières, c'est, inmanquablement, traverser des paysages et des villages qui sont autant d'invitations à une découverte plus approfondie. De même, bien au-delà d'une approche contemplative, ce Schéma de Cohérence Territoriale porte un projet qui appréhende les réalités du territoire et valorise ses potentialités.

PENSER LE PAYSAGE DE JOUVENCE



DES ESPACES FAÇONNÉS PAR L'HOMME & INDISSOCIABLES DE SON ACTIVITÉ

Aborder exclusivement le territoire comme une nature sauvage et originelle, par exemple, serait une erreur. Les paysages ont aussi été façonnés par l'homme, ils portent l'empreinte de son implantation et de son activité au long de trois millénaires.

Il est significatif que les Causses et Cévennes aient été inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen. Ainsi, les steppes des Grands Causses, landes exceptionnelles en Europe, résultent d'une longue tradition de pâturages et de l'action des bergers sur les boisements. Ouvrages en pierres sèches, les drailles et les lavognes témoignent, à même le causse, d'une organisation pastorale ancienne. L'influence agricole sur la physionomie du paysage naturel perdure aujourd'hui. L'empreinte industrielle (centrale hydroélectrique du Pouget, lignes haute tension) s'est accentuée au début du XXI^e siècle avec l'autoroute A75, qui traverse trois causses, et ses viaducs de Verrières puis de Millau. Mais aussi avec le développement de l'éolien : quinze centrales sont aujourd'hui en fonctionnement, tant sur le Lézou qu'à Peux-et-Couffouleux, en lisière sud de l'Aveyron. L'essaimage des projets éoliens, en l'occurrence, rend indispensable une régulation de ces installations à l'échelle du bassin de vie et peut-être même du département. Un questionnement du même type se fait jour dans le domaine du photovoltaïque.

Car la préservation des espaces paysagers et de leur biodiversité constitue un enjeu essentiel pour le territoire. Celui-ci recèle ainsi 19 sites inscrits au réseau européen Natura 2000 en application des directives « Habitats naturels, faune, flore » et « Oiseaux ». Le Parc naturel régional des Grands Causses a engagé un travail de sensibilisation, pour la maîtrise des impacts de l'activité économique sur l'environnement, mais aussi par exemple auprès des organisateurs de manifestations sportives d'affluence. Un autre enjeu crucial est la protection de la ressource en eau, le système karstique souterrain des Grands Causses nécessitant une vigilance et un suivi hydrogéologiques constants. Aussi les études du Parc en matière de connaissance des karsts font-elles déjà référence au niveau national. Plus largement, le Parc favorise une prise de conscience quant à l'importance d'une gestion économe des ressources, en lien avec le réchauffement climatique.

COMME UNE RESSOURCE POUR LE TERRITOIRE

LE PAYSAGE, SOCLE DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Dans le cadre de l'élaboration du Scot, le Parc des Grands Causses a confié à l'association « La manufacture des paysages » la réalisation d'un diagnostic, assorti de recommandations, sur les entités paysagères du territoire. Ceci sur la base d'une démarche de concertation qui a rassemblé des socio-professionnels de divers secteurs. Il s'est agi, au cours d'ateliers, de favoriser l'identification des différents paysages par les participants, de recueillir leur propre perception de cet environnement, puis de définir en commun des objectifs de qualités paysagères. L'étude s'est déclinée en quatre grands thèmes : l'agriculture et l'économie associée ; l'écologie et la biodiversité ; l'urbanisme, l'habitat et les infrastructures ; l'énergie et les ressources locales. C'est, clairement, dans sa relation aux habitants que le paysage est appréhendé. Les participants ont pu découvrir, sur le terrain, un éventail d'initiatives : un site de production-vente des fruits de la vallée du Tarn, une ceinture verte autour d'un village médiéval, des jardins familiaux, une aire de vision touristique sur le causse, un lotissement participatif, une replantation de haie sur le Larzac, une chaufferie collective bois, une expérience de sylvopastoralisme. Toutes activités qui se développent en harmonie avec la ressource du paysage et correspondent, aussi, à de nouvelles aspirations en termes de vie quotidienne, de modes de consommation, de travail. Ainsi la question du paysage influe-t-elle sur l'attractivité du territoire. Mais cette influence peut s'exercer tant de façon incitative que dissuasive. Le sud de l'Aveyron n'est pas épargné par les processus qui touchent la France rurale : population vieillissante, désertification, disparition de services publics, desserte par train insuffisante. Toutefois, de son éloignement, le territoire tire aussi un avantage potentiel. A l'extrême-sud du Massif Central, à plus de 60' de Montpellier, plus de 120' de Toulouse et Clermont-Ferrand, le territoire ne peut être absorbé par l'aire d'influence des métropoles régionales. Il a donc l'obligation, mais aussi l'opportunité, de proposer des solutions inventives, qui peuvent renforcer sa spécificité. La mise en place, ces dernières années, de formations universitaires post-bac à Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Affrique et Millau, qui accueillent des étudiants et désengorgent le campus de Toulouse, en est un exemple.

GRANDS CAUSSES & GRANDE RÉGION

Le redécoupage des régions depuis début 2016 vient reposer la question du positionnement du territoire sur la carte administrative. Alors qu'il était aux confins nord-est de l'ancienne région Midi-Pyrénées, le Parc naturel régional des Grands Causses est en situation plus centrale dans la grande région Occitanie, quoiqu'à distance de l'axe Toulouse-Montpellier. C'est en tout cas une donnée nouvelle, qui coïncide précisément avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et donc la volonté de penser l'avenir du territoire.

Sommaire

*UN ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ENCORE FRAGILISÉ*



07 > 30

I

*REVENUS &
MOBILITÉ, ENJEUX
DE LA COHÉSION
TERRITORIALE*



31 > 44

II

*ANCER
L'ÉCONOMIE DU
TERRITOIRE*



45 > 72

III



POUR UNE LECTURE VIVANTE DU SCOT

De par sa vocation et son enjeu - l'avenir du territoire -, le SCoT concerne l'ensemble des habitants. Il nous a semblé essentiel de garantir sa lisibilité et son accès au public le plus large. Cette volonté est le corollaire de la démarche de concertation qui a présidé à l'élaboration de ce document.

Non seulement la rédaction du SCoT ne transige pas sur le degré d'expertise que suppose un tel outil de planification, mais sa présentation éditoriale répond aussi à l'attente d'un lectorat en quête de données synthétiques.



La charte graphique du Parc naturel régional des Grands Causses nous a permis de proposer des niveaux de lecture différenciés.

Pour les trois premières composantes du Rapport de présentation (Diagnostic socio-économique, État initial de l'environnement, annexe Eau) :

.. un « chapô », positionné en tête des sous-chapitres, résume les contenus et la problématisation de ceux-ci ;

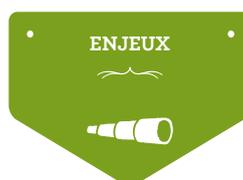
De par sa vocation et son enjeu...



.. une rubrique « Focus » place en exergue trois chiffres-clés (ou mots-clés) du texte principal. Elle projette un éclairage sur des données importantes qui, lues successivement, peuvent suggérer l'articulation globale du texte.



.. un aplat dédié aux « Enjeux » met en évidence ces enjeux auxquels devra répondre le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.



Cette présentation éditoriale rend possible la prise de connaissance du SCoT sans qu'une lecture exhaustive soit obligatoire. Dans le cas d'une lecture complète, elle focalise l'attention sur des éléments précis et favorise leur mémorisation.

Le lecteur rencontrera, dans le Rapport de présentation, deux autres rubriques distinctes du texte principal :
.. « Info Méthodo » détaille la méthodologie utilisée lors des études préalables à la rédaction du SCoT ;
.. « Text'Eau » (dans l'annexe Eau de l'État initial de l'environnement) énumère les objectifs inscrits au sein des documents de référence (Charte du Parc, Sdage Adour-Garonne, Sage Tarn-Amont).
Ces deux modules ont été créés afin de ne pas surcharger le texte principal et de ne pas entraver la fluidité de sa lecture.

L'Évaluation environnementale, quatrième composante du Rapport de présentation, a fait l'objet d'une mise en page spécifique, eu égard aux nombreux tableaux, énumérations et « fiches paysages » qui la constituent.

Pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

Chacun des Axes et chapitres possède un « chapô » proposant, là encore, un résumé de leur contenu.

Les Objectifs, véritable ossature du PADD, sont inscrits dans des encadrés sur fond vert et numérotés de 1 à 50.

L'OBJECTIF N°1 est de...

Le lecteur souhaitant une approche « abrégée » du SCoT pourra connaître, en consultant ces encadrés, les orientations majeures du document.

Les Objectifs se retrouvent, toujours en encadré et à titre de rappel, dans le Document d'Orientations et d'Objectifs qui en énonce la traduction concrète et réglementaire.

L'OBJECTIF N°50 est de...

RAPPEL
PADD

Ainsi, tant pour une consultation transversale que pour une lecture complète, la présentation en encadré permet de valoriser les maillons essentiels du SCoT : Enjeux (Rapport de présentation) / Objectifs (PADD) / Rappel des Objectifs pour le détail de leur mise en œuvre (DOO).

Enfin, le lecteur trouvera, inclus dans l'Évaluation environnementale, un Résumé non technique synthétisant l'ensemble du SCoT.

Le parti-pris éditorial du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses est donc de faire coexister la précision et la concision. Mais pas seulement. Il s'agit aussi de proposer une mise en page dynamique, qui favorise une lecture vivante - à l'image du territoire de demain dont le SCoT définit les orientations.

Chapitre

I

UN ÉQUILIBRE TERRITORIAL ENCORE FRAGILISÉ



1.1 L'AMORCE D'UN REGAIN DÉMOGRAPHIQUE

- ❖ 1.1.1 PRÈS DE LA MOITIÉ DE LA POPULATION SUR LES DEUX VILLES...
- ❖ 1.1.2... DANS UNE DYNAMIQUE DE REDISTRIBUTION VERS LES VILLAGES
- ❖ 1.1.3 MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES ET DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES
- ❖ 1.1.4 QUI SONT LES NOUVEAUX HABITANTS ?
- ❖ 1.1.5 HABITAT : UN RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTION

1.2 UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT EN PHASE AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE ?

- ❖ 1.2.1 UN ENJEU CRUCIAL : LE MAINTIEN DES ÉQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN
- ❖ 1.2.2 LES ÉQUIPEMENTS, FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ?

1.3 UN MODÈLE COMMERCIAL À REINTERROGER

- ❖ 1.3.1 PLUS DE 408M€ DE DÉPENSES MAIS UNE ÉVASION DE 102M€
- ❖ 1.3.2 UN MAILLAGE COMMERCIAL SATISFAISANT
- ❖ 1.3.3 DU CENTRE-VILLE DE MILLAU AUX PÔLES RURAUX D'ULTRA-PROXIMITÉ

L'AMORCE D'UN REGAIN DÉMOGRAPHIQUE

La population sud-aveyronnaise a augmenté ces dernières années de 0,14% par an. C'est une indication importante, qui laisse poindre un regain démographique après plus d'un siècle de tendance déficitaire. Elle résulte de l'excédent migratoire : l'installation de nouveaux arrivants. Ce processus, d'abord catalysé par Millau et Saint-Affrique, irrigue dans un second temps les villages proches. Sur l'ensemble du territoire, le vieillissement de la population et la faiblesse de l'offre de logements n'en restent pas moins de vraies problématiques.



Quoique le sud-Aveyron ait pâti du dépeuplement des campagnes, sa population progresse aujourd'hui (période 2006-2011) de 0,14% par an. Ce regain démographique, timide mais bien réel, est dû au seul excédent migratoire.

Le solde naturel accuse, dans le même temps, un déficit de 0,17% par an en moyenne, les décès restant plus nombreux que les naissances. Le solde naturel entre 2006 et 2011 devient même positif dans plusieurs communes, notamment à Millau et sa couronne, ainsi qu'au sud de Saint-Affrique.

C'est au XIX^e siècle qu'a commencé la transition démographique du sud-Aveyron.

A partir de 1886 exactement, année du pic de population avec une estimation à 117 510 habitants. A débuté alors un processus d'exode rural, aggravé par la forte mortalité des deux conflits mondiaux. Entre 1886 et 1999, le sud-Aveyron a perdu 52 000 habitants, soit une baisse de 45% de sa population.

Il convient d'autant plus de prêter attention au récent regain démographique, aussi léger soit-il au premier abord.

FOCUS

+0,14%

L'augmentation annuelle de la population du sud-Aveyron sur la période 2006-2011. Cette tendance positive, attribuable à l'excédent migratoire, est accompagnée par une progression du nombre de naissances malgré un solde naturel encore négatif (-0,17%).

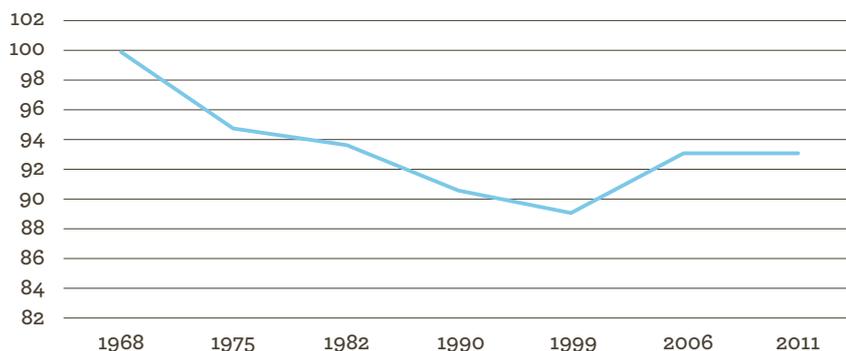
4 400

Le nombre de personnes ayant changé de commune de résidence à l'intérieur du territoire sur 2003-2008. Les migrations internes s'effectuent entre Millau et Saint-Affrique, mais aussi entre ces agglomérations et les villages de leur couronne, au bénéfice de ceux-ci.

45,2

La moyenne d'âge des habitants du territoire en 2011. Près d'un quart de la population a plus de 65 ans. Toutefois, plus de la moitié des nouveaux arrivants a moins de 40 ans. C'est dans les villages au sud du territoire que la part de personnes âgées est la plus importante.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION (Base 100)

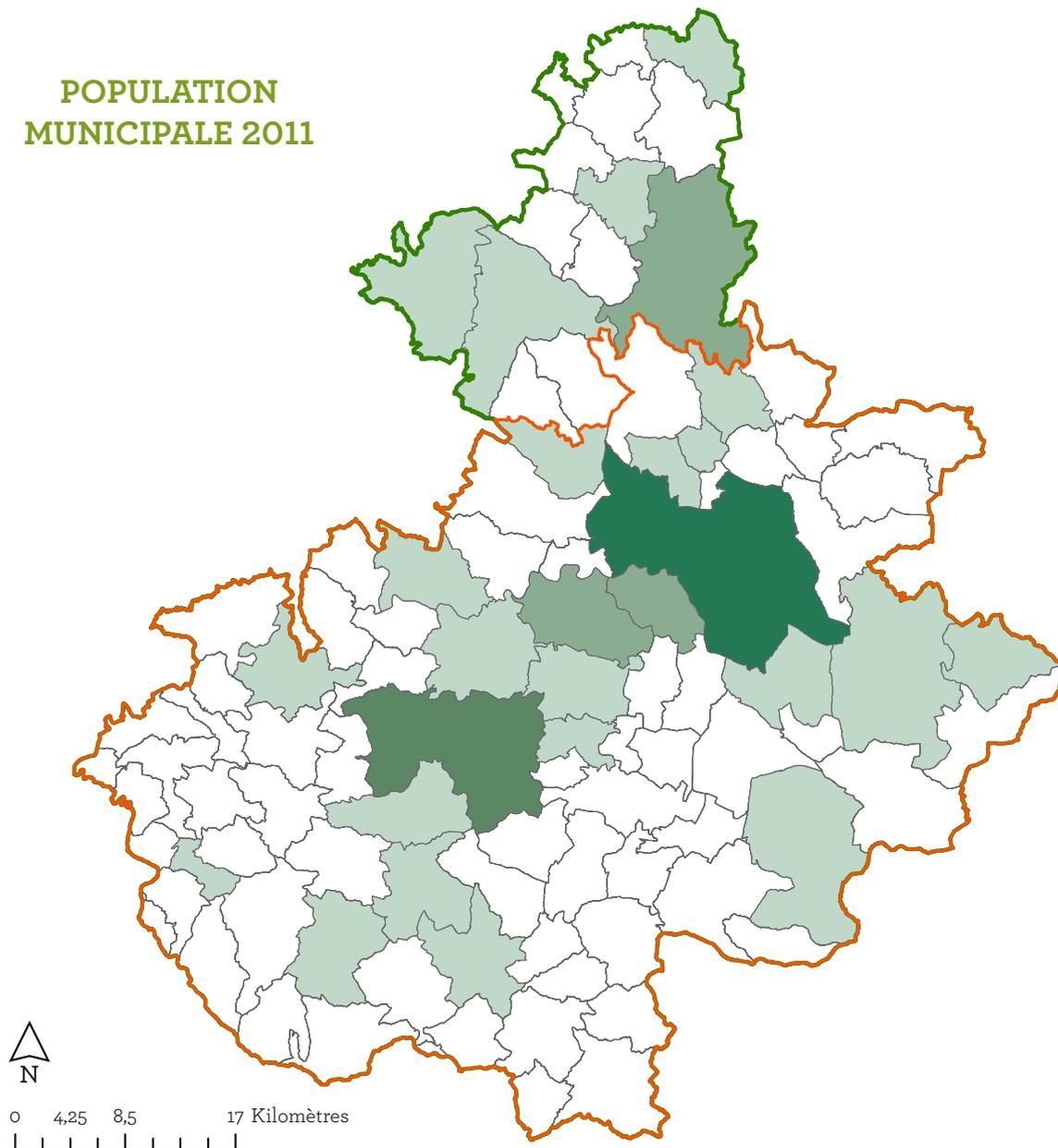


❖ 1.1.1 PRÈS DE LA MOITIÉ DE LA POPULATION SUR LES DEUX VILLES...

La répartition démographique se révèle très inégale. Les agglomérations de Millau et Saint-Affrique concentrent près de la moitié de la population. Selon les chiffres 2011, l'unité urbaine Millau-Creissels accueille à elle seule un tiers de la population du territoire, avec plus de 23 000 habitants. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, près de 4 habitants sur 10 vivent dans un village détaché de l'influence directe de ces communes.

Parmi les communes dont la population augmente, la plupart se trouvent au nord-ouest de Millau en direction de Rodez ou bénéficient d'un accès de proximité à l'autoroute A75. C'est le cas en particulier de La Cavalerie, qui connaît une croissance moyenne de 1,4% par an.

POPULATION MUNICIPALE 2011



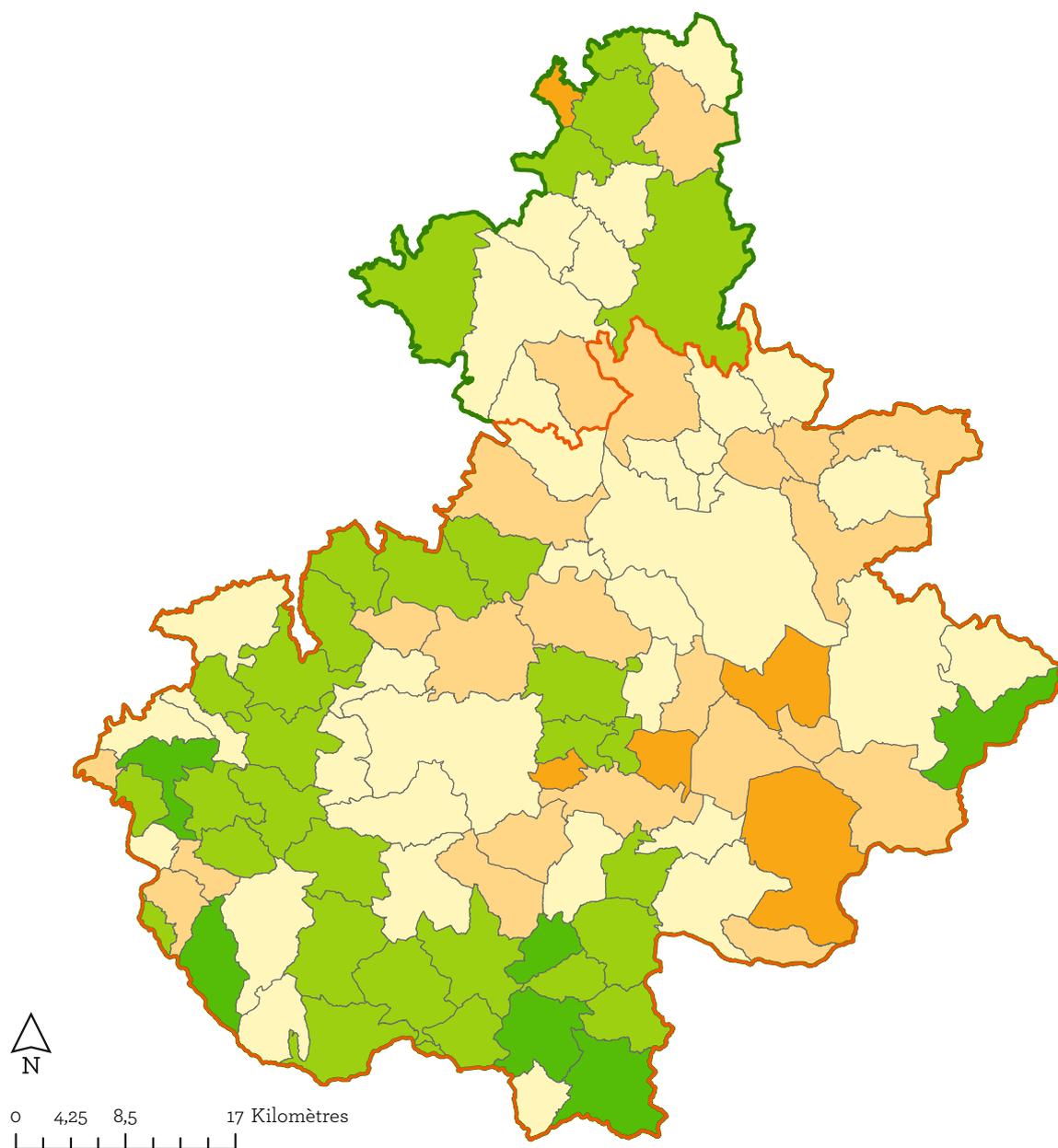
Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Population municipale 2011

-  de 32 à 477 habitants
-  de 477 à 1 143 habitants
-  de 1 143 à 2 412 habitants
-  de 2 412 à 8 259 habitants
-  de 8 259 à 21 626 habitants

ÉVOLUTION DE LA POPULATION MUNICIPALE EN POURCENTAGE ENTRE 1999 ET 2011



Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Evolution de la population municipale en pourcentage

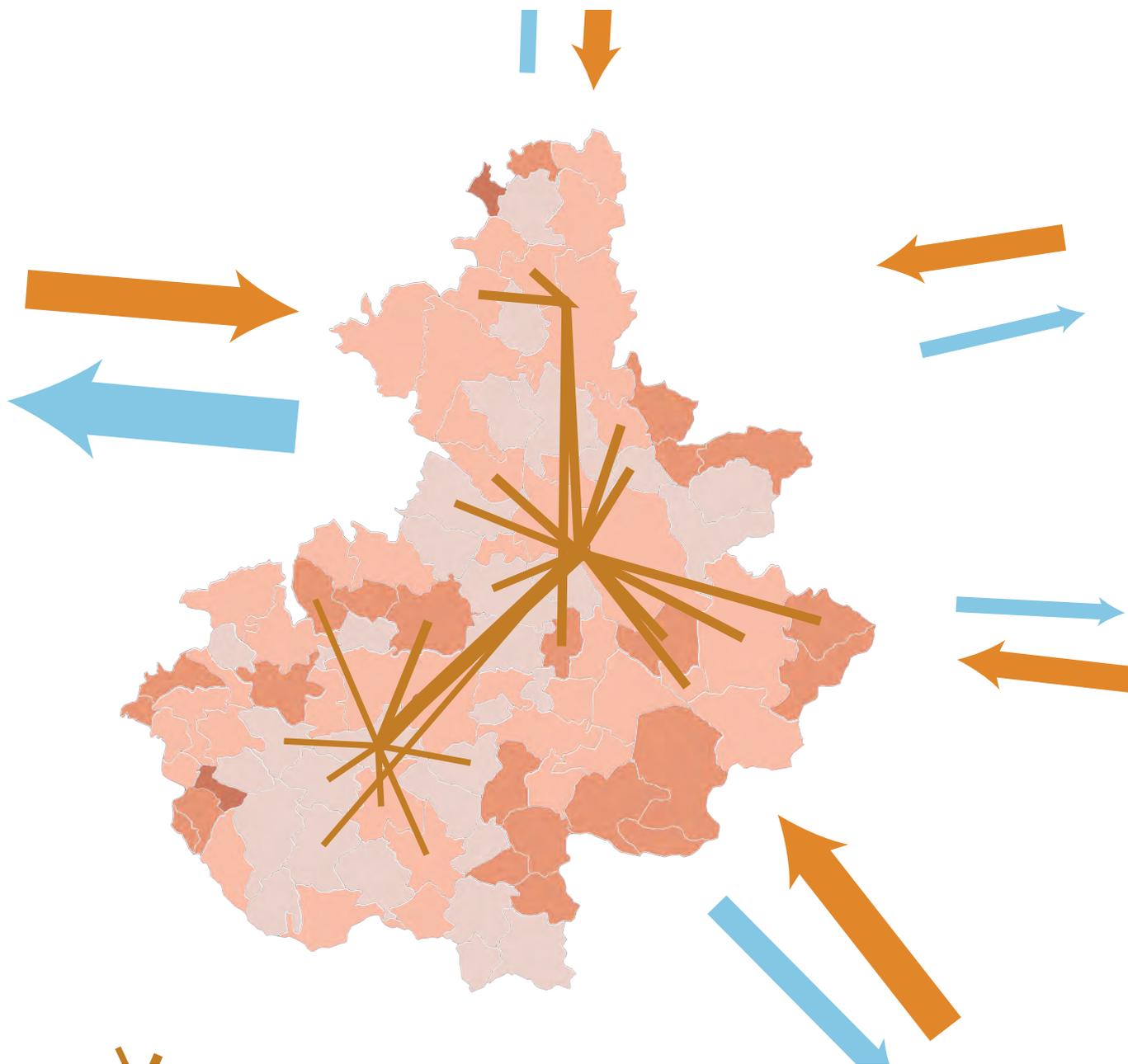
-  de -38,2 % à -14,5 %
-  de -14,5 % à 0 %
-  de 0 % à +12,2 %
-  de +12,2 % à +28 %
-  de +28 % à +57,6 %

❖ 1.1.2 ... DANS UNE DYNAMIQUE DE REDISTRIBUTION VERS LES VILLAGES

A l'intérieur-même du territoire, 4 400 personnes ont changé de commune de résidence entre 2003 et 2008. Millau et Saint-Affrique accueillent 64% de ces migrations internes, Millau à elle seule 41%. Les échanges ont lieu entre ces deux villes mais aussi entre chacune d'elles et leurs communes limitrophes, composantes de leur unité urbaine : Creissels et Saint-Georges-de-Luzençon pour Millau, Vabres-l'Abbaye pour Saint-Affrique.

S'agissant de ces migrations internes, les deux villes perdent davantage d'habitants qu'elles n'en gagnent. Les données sur la période 2003-2008 font état de 1 007 partants et 830 arrivants pour Millau, de 634 partants et 579 arrivants pour Saint-Affrique. Millau et Saint-Affrique n'absorbent donc pas les habitants des communes isolées mais, au contraire, catalysent de nouvelles populations qui vont se redistribuer dans les villages.

Sur la même période 9 100 personnes se sont installées en sud-Aveyron. Elles résidaient précédemment en Languedoc-Roussillon pour 26% d'entre elles, en Midi-Pyrénées pour 23%, en Île-de-France pour 9% ; la quatrième région de provenance étant Provence-Alpes-Côte d'Azur. A l'échelle des départements, c'est de l'Hérault et du nord-Aveyron que viennent en premier lieu les nouveaux arrivants.



❖ 1.1.3 MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES ET DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

Les migrations résidentielles ne sont pas sans incidence sur la structure de la population. En 2011, la moyenne d'âge sur le territoire s'élève à 45,2 ans.

Près d'un habitant sur quatre a plus de 65 ans. Les moins de 30 ans composent 29,1% de la population. Ces chiffres témoignent, de toute évidence, du vieillissement de la population. La catégorie des retraités représente aujourd'hui 42% des ménages. La tendance est atténuée toutefois par les nouveaux arrivants. Plus de 33% se situent dans la tranche d'âge 25-39 ans. Plus de 50% a moins de 40 ans : un taux presque deux fois supérieur à celui de la population stable. Parmi celle-ci, la part des plus de 65 ans atteint 32%, tandis qu'elle ne dépasse pas 10% au sein des nouveaux arrivants. Ces constats se traduisent, dans le détail, par de fortes disparités géographiques. L'éloignement vis-à-vis de Millau et Saint-Affrique, en l'occurrence, est un facteur déterminant. C'est dans les communes les plus au sud du Parc que la proportion de personnes âgées est la plus forte.



RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LE ZONAGE EN AIRES URBAINES EN 2011

	PNR des Grands Causses	
	Nombre	%
Espace des grandes aires urbaines	-	-
Grands pôles urbains (au moins 10 000 emplois)	-	-
Couronne des grands pôles urbains	-	-
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	-	-
Espace des autres aires	37 773	55,6
Moyens pôles (de 5 000 à moins de 10 000 emplois)	23 132	34,1
Couronne des moyens pôles	4 982	7,3
Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)	9 402	13,8
Couronne des petits pôles	257	0,4
Autres communes multipolarisées	3 602	5,3
Communes isolées hors influence des pôles	26 525	39,1
Ensemble des communes	67 900	100

Source : Insee, RP 2011



❖ 1.1.4 QUI SONT LES NOUVEAUX HABITANTS ?

Une étude qualitative a permis de tracer le parcours résidentiel des nouveaux habitants, de connaître les motivations de leur installation et, surtout, leur vision du territoire. Toute une typologie des nouveaux habitants se dégage. Six profils sont mis en évidence.

Les citoyens à la campagne. Venus de métropoles comme Montpellier et Toulouse, ils sont généralement en fin de carrière professionnelle et disposent de ressources financières suffisantes pour acquérir une propriété. Le plus souvent, ils n'ont plus leurs enfants à charge. Leur installation en territoire rural résulte

fréquemment d'opportunités, relatives à un emploi ou un logement. Mais il peut s'agir aussi d'une sédentarisation sur des lieux familiaux voire de vacances.

Les alternatifs. Ce sont des familles, des jeunes, parfois des personnes en situation précaire. Ils s'installent sur le territoire pour adopter un mode de vie moins consumériste et des pratiques alternatives, en termes par exemple de consommation et de mobilités. Qu'ils soient à l'origine urbains ou ruraux, ces nouveaux arrivants sont particulièrement attentifs à l'impact de leur quotidien sur l'environnement, à leur intégration,

leur adaptation et leur implication au sein du territoire. Les alternatifs se distinguent des autres profils par leur sens de la débrouille et leur tempérament indépendant.

Les familles opportunistes. Depuis une dizaine d'années, de nombreuses familles avec des enfants en bas âge s'installent sur le territoire. C'est pour elles l'opportunité d'accéder à la propriété, les coûts de la vie et du foncier étant plus abordables. Ces ménages sont à une étape intermédiaire de leur parcours résidentiel : ils cherchent à s'établir pour une période plus ou moins durable afin

d'élever leurs enfants dans de meilleures conditions. Ils restent attachés à leurs pratiques urbaines, qu'ils transposent sur le territoire.

Les accommodants. Ces nouveaux arrivants sont des revenants. Ils s'établissent sur le territoire pour renouer avec leur attaches sociales et/ou familiales. L'opportunité d'un logement ou d'emplois apparaît aussi comme un déclencheur possible de leur installation. Satisfaits des ressources du territoire, ils s'accommodent sans réserve de leur nouvelle vie et ne formulent pas d'attentes particulières.

Les insatisfaits. Une fraction de nouveaux arrivants vivent mal leur installation sur le territoire. Ils ont, de leur lieu de vie, une image négative et assombrie par leurs difficultés personnelles. Ils ont rejoint le territoire par le biais de réseaux familiaux ou sociaux et ont été contraints d'y rester.

Les indépendants. Ils sont jeunes, en rupture avec la ville et ses nuisances. Leur vision du territoire correspond à leur projet de vie. Ils recherchent avant tout le calme, la quiétude, le contact avec la nature. C'est par le biais de relations familiales et amicales qu'ils ont

découvert le territoire. Ils veulent adhérer à cet espace rural, s'y adapter, intention dont témoignent leurs pratiques de consommation et d'habitat.

Parmi les motivations évoquées par les nouveaux habitants, la qualité du cadre de vie et l'environnement paysager apparaissent déterminants.

D'autres se rapprochent d'abord de leurs attaches familiales et amicales, d'autres encore saisissent une opportunité : emploi, primo-accession à la propriété.



• FOCUS •

6

Six typologies mises en évidence par une étude sur les nouveaux arrivants : les citadins à la campagne, les alternatifs, les familles opportunistes, les accommodants, les insatisfaits, les indépendants. A l'exception des avant-derniers, leur installation est liée au territoire et/ou à la perception qu'ils en ont.

4 000

L'augmentation du nombre de logements vacants sur le territoire entre 1968 et 2011. Un phénomène qui touche principalement les centres-villes et les bourgs de villages. Exiguité, obsolescence, voire insalubrité, expliquent cette désaffection progressive.

3 800

Le nombre de constructions de logements engagées entre 2003 et 2012 sur l'ensemble du territoire. La maison individuelle, spacieuse, est le modèle dominant. Le désenclavement de la région par l'A75 a contribué à l'augmentation du nombre de résidences secondaires.





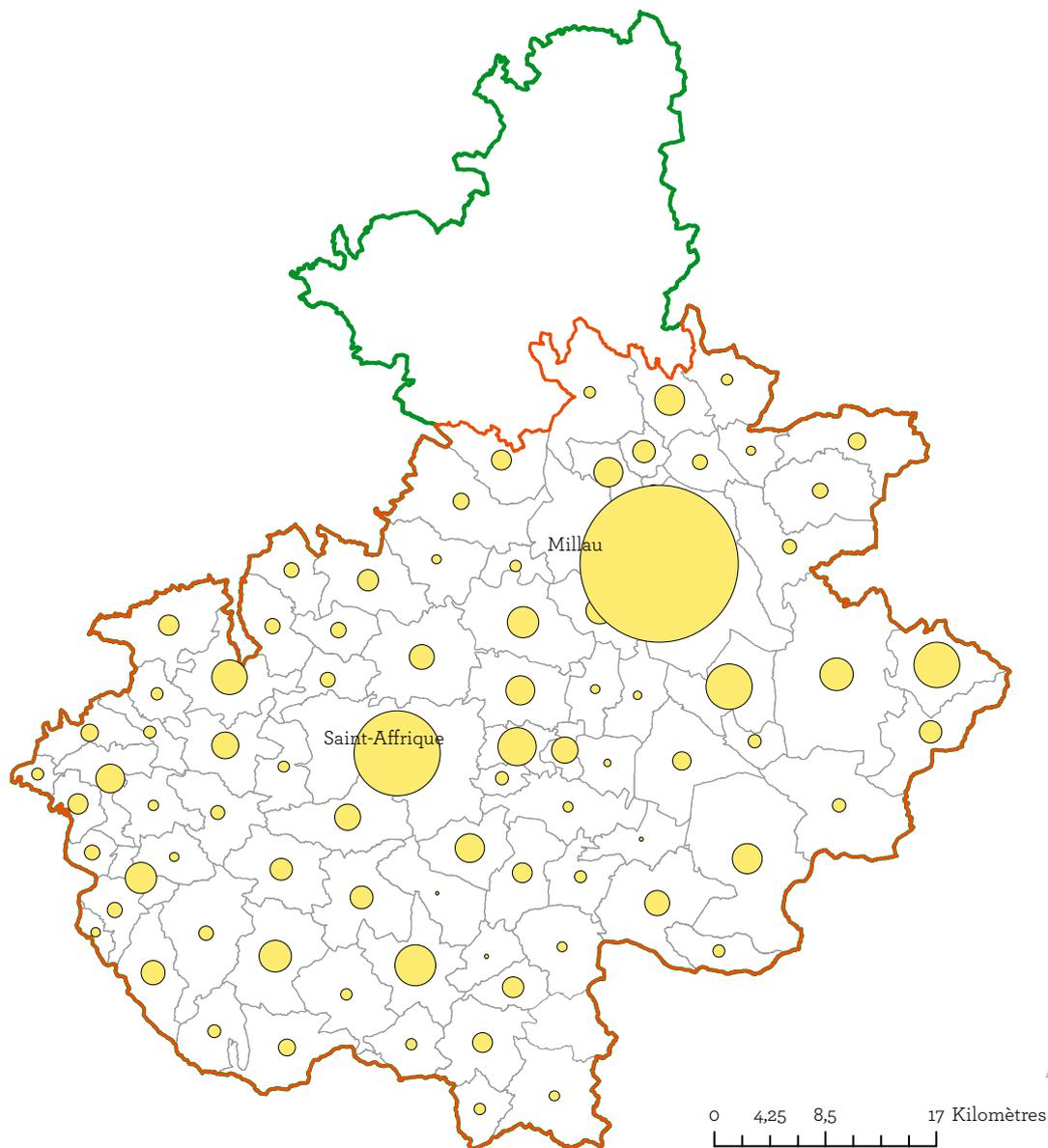
❖ 1.1.5 HABITAT : UN RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTION



On évalue à 46 000 le nombre de logements en sud-Aveyron (chiffres 2011). Cela représente une augmentation de 22% depuis 1975 : soit un gain de 8 428 logements en l'espace de 36 ans, dont 2 200 au cours des cinq dernières années. Selon une tendance générale, le parc de logements connaît une croissance bien supérieure à celle de la population. Sur la période de 1968 à 2011, ainsi, l'augmentation de 56% du nombre de logements s'est conjuguée à la baisse de 7% de la population. Ce paradoxe apparent s'explique essentiellement par la combinaison de deux phénomènes : le desserrement des ménages et la hausse du nombre de résidences secondaires. Dans le premier cas, le vieillissement de la population, la décohabitation des jeunes, l'augmentation du nombre de familles monoparentales, induisent une diminution régulière du nombre de personnes par ménage. Dans le second cas, la proportion des

résidences secondaires a presque doublé entre 1968 et 2011, passant de 13% à 24% du total des logements sur le territoire. Cela correspond à 7 000 résidences secondaires nouvelles. Le désenclavement de la région, avec l'ouverture du contournement A75 de Millau fin 2004, a accentué cette tendance. Aussi, les communes situées à moins de 20 minutes d'un échangeur autoroutier ont-elles des taux de résidences secondaires très importants, parfois supérieurs à 50%. La période 1968-2011 se caractérise également par une hausse du nombre de logements vacants. La hausse de la vacance atteint 30%, soit 4 000 logements sur l'ensemble du territoire. Cette évolution touche essentiellement les centres-villes et bourgs de villages où la vacance apparaît d'abord structurelle, avec des logements obsolètes au regard du marché, tant par leur exigüité que par leur mauvais état qualitatif, voire leur insalubrité. Les logements vacants sont localisés principalement à Millau.

LOGEMENTS VACANTS EN 2011

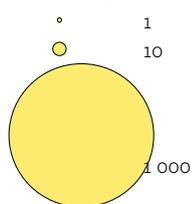


Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Février 2017. Extrait des données INSEE et SITADEL, juin 2017, BD TOPO de l'IGN, 2017.

Légende

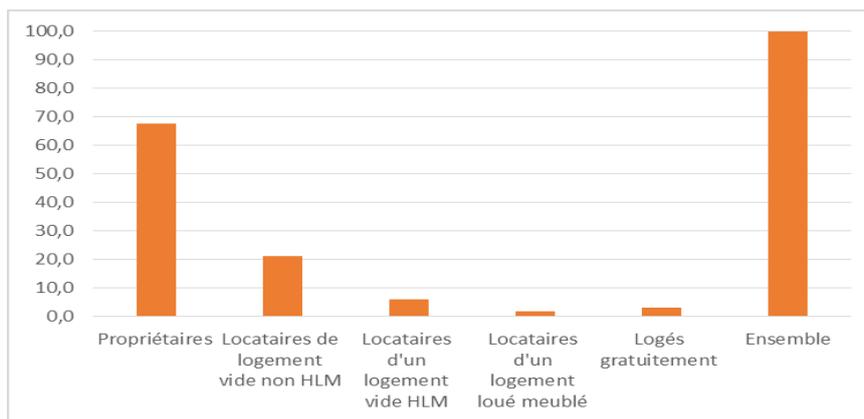
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Nombre de logements vacants
(résidence principale) en 2011



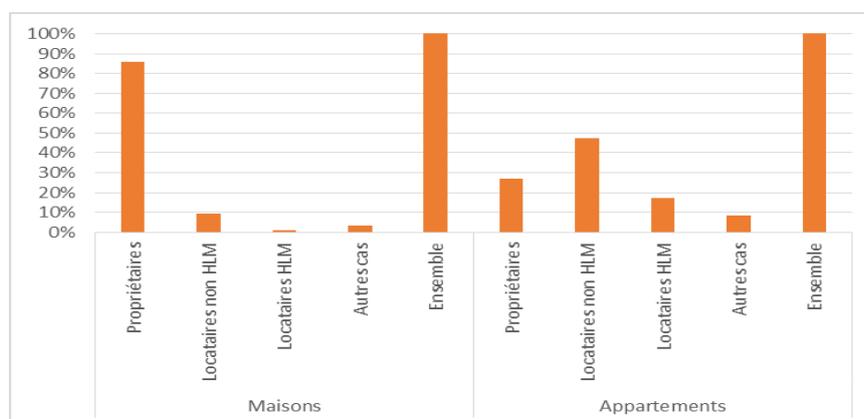
STATUT DES OCCUPANTS

En moyenne, les logements comportent 4,3 pièces. 69 % des résidences principales sont des maisons et 30 % sont des appartements. Cette situation est assez inédite pour un territoire rural, par comparaison avec les autres Parcs naturels régionaux du Massif Central, qui atteignent 84%. Cependant, cette différence de composition du parc immobilier s'observe aussi bien dans les communes urbaines que rurales. En 2011, 67 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires.



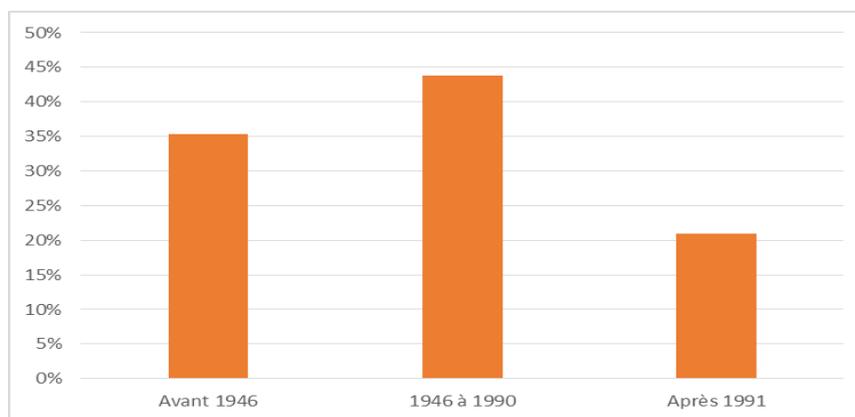
Cette caractéristique est liée à la composition du parc immobilier. Cependant, en distinguant le type d'habitation, on observe que la part des propriétaires est très importante. C'est le cas pour les maisons : 86 % des maisons sont occupées par des propriétaires. C'est également le cas pour les appartements : 27%, soit 2 fois plus que la moyenne régionale. Le parc locatif est principalement privé, et le logement social est minoritaire: il concerne seulement 6% des résidences principales

STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES



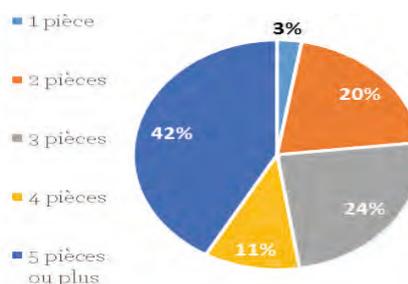
Le parc des résidences principales est plutôt récent pour un territoire rural, 65% de ces logements ont été construits après 1946. Cependant, ce chiffre est en-dessous de la moyenne régionale et reflète l'absence de dynamique démographique au cours des dernières décennies. Ces différences concernant l'ancienneté des résidences principales se retrouvent pour les résidences secondaires et les logements vacants. Cependant, ces deux types de logements sont bien plus anciens. Ainsi, 63 % des logements vacants et 69 % des résidences secondaires ont été construits avant 1946.

PÉRIODE D'ACHÈVEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES



En matière de construction, environ 3 800 logements ont été lancés sur l'ensemble des communes du territoire entre 2003 et 2012. Très clairement, la maison individuelle, disposant d'un grand nombre de pièces, correspond au modèle dominant. L'assiette foncière moyenne d'une construction neuve entre 2003 et 2013 s'élève à 3 330m² (Source : fichiers fonciers majic3).

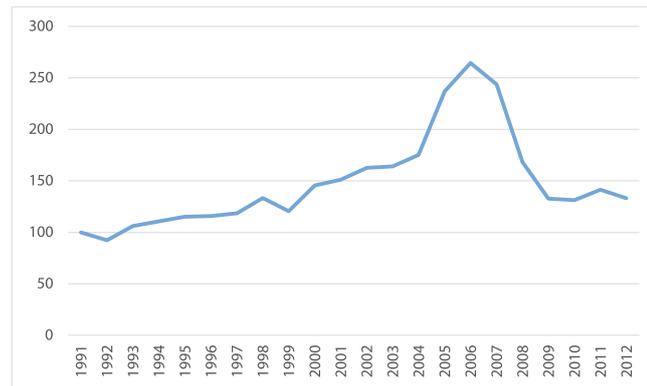
PRODUCTION DE LOGEMENTS PAR TAILLE DE 2006 À 2011



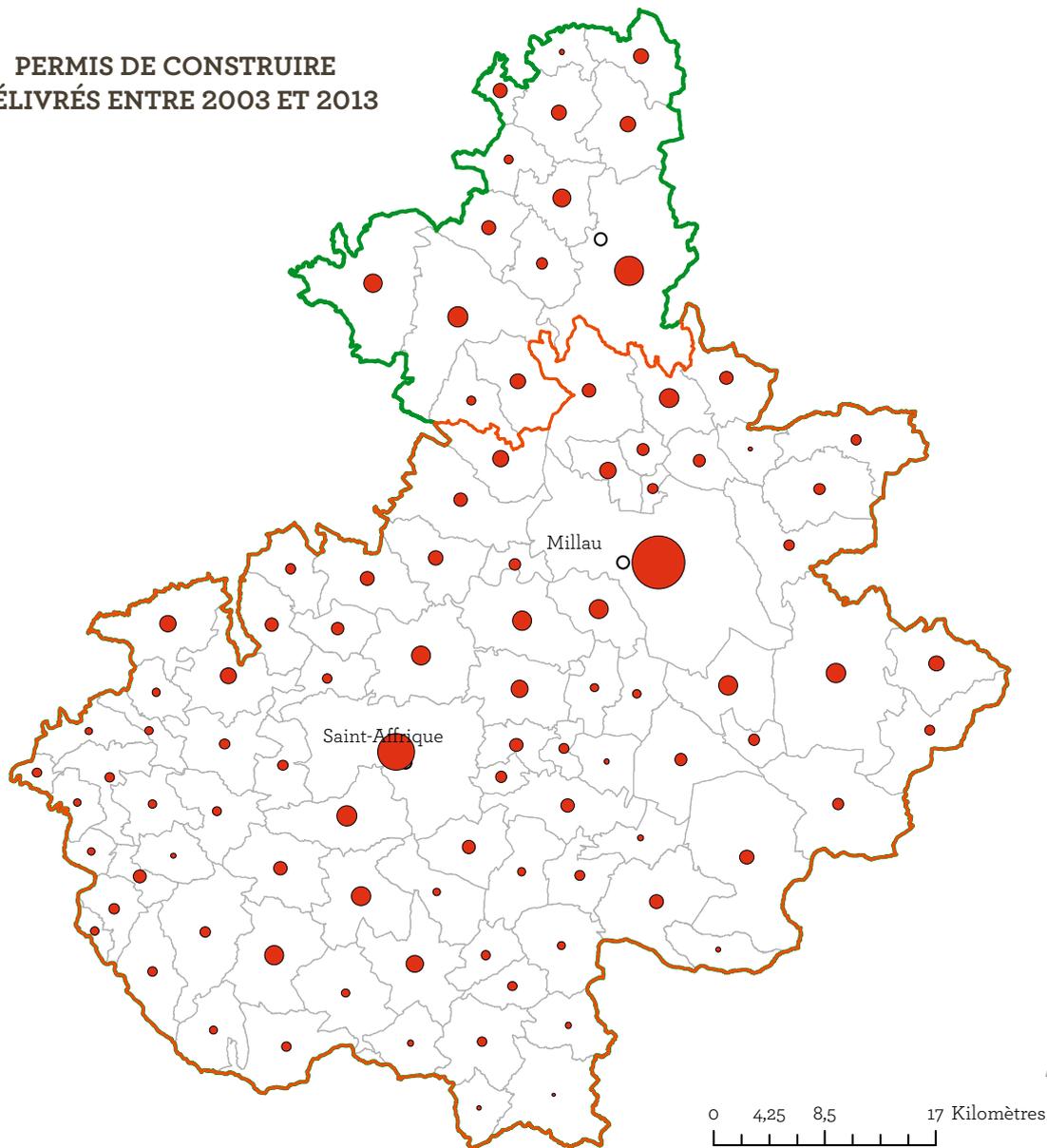
Sur la période récente, la majorité des constructions ont été réalisées dans les deux principales villes, Millau et Saint-Affrique, ainsi que sur l'axe les reliant. Après un pic de constructions neuves autour de 2006, la tendance est à la stabilisation depuis 2009, à un niveau proche de celui observé à la fin des années 90.

EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

Base 100 en 1990



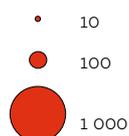
PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS ENTRE 2003 ET 2013



Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Nombre de permis de construire entre 2003 et 2013 par commune



La crise de 2008 a infléchi le rythme de la production. Cette baisse trouve aussi une explication dans l'existence, au nord-ouest de la commune de Millau, d'un stock de logements neufs programmés à la fin du chantier du Viaduc et encore vacants à ce jour.

Le marché locatif – notamment social – n'étant pas tendu, il n'est pas difficile de trouver un logement à loyer accessible. Néanmoins, le rapport qualité/prix peut apparaître problématique, notamment à Millau et Saint-Affrique. Les difficultés et enjeux ne portent pas sur l'offre et la demande, mais plutôt sur le volet qualitatif des logements. D'ailleurs, le parc privé connaît des loyers souvent inférieurs au parc social, du fait de la qualité des logements.

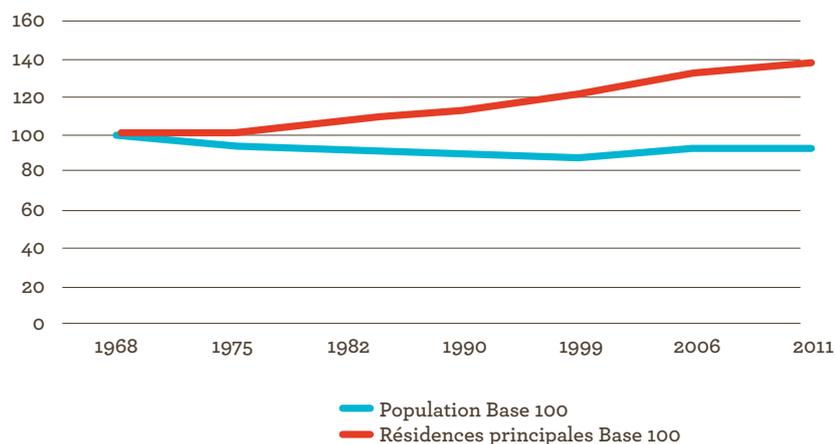
Ce parc privé dégradé doit s'inscrire dans une dynamique de réhabilitation pour atteindre des objectifs de qualité et de maîtrise des charges locatives.

De plus, l'enquête auprès des nouveaux habitants a porté sur leurs attentes en matière de logement.

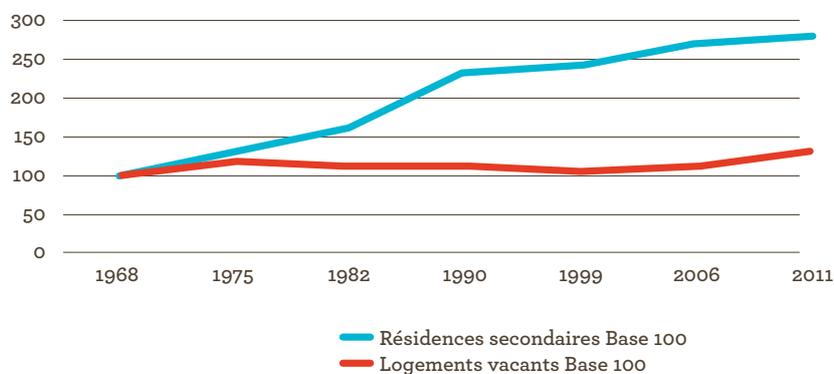
Une forte attente des nouveaux arrivants porte sur la reconquête des centres-bourgs : là où la vacance est inquiétante, pour cause de vétusté des logements mais aussi de prix hors de portée, en locatif comme en accession.

Le modèle pavillonnaire et celui des lotissements ne semblent plus répondre à la demande. L'architecture banalisée est en complet déphasage avec une démarche d'installation à la campagne.

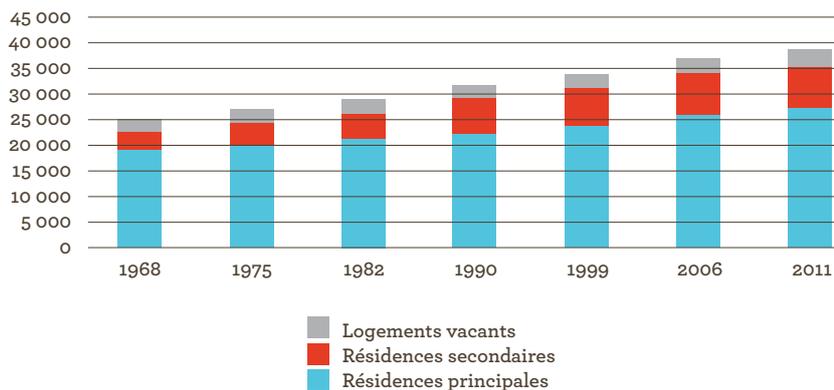
EVOLUTION DE LA POPULATION ET DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
DANS LE PNR DES GRANDS CAUSSES (base 100 1968)



EVOLUTION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET DES LOGEMENTS VACANTS



EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 1968
ET 2011 DANS LE PNR DES GRANDS CAUSSES



ENJEUX

Soutenir le processus de regain démographique.

Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation de ses caractéristiques, notamment paysagères et culturelles.

Adapter les politiques (logement, énergie, commerce, environnement, modes de transport...) aux aspirations des différentes typologies des nouveaux arrivants.



Zoom sur la commune de Millau

Sur les 46 000 logements qui composent le parc immobilier du sud-Aveyron, 12 575 sont situés à Millau, soit 27 %. Les résidences secondaires sont relativement peu développées dans cette commune : 6 % contre 30 % dans le reste du territoire.

Les logements sont davantage des résidences principales (84 %).

Le taux de logements vacants y est légèrement plus répandu, 10 % des logements ne sont pas habités. À Millau, plus de la moitié des logements (55 %) sont des appartements. C'est beaucoup plus que sur le reste du territoire où cette proportion est de 17 %.

Chaque logement millavois est composé en moyenne de 3,9 pièces. La proportion

de logements de petite taille y est plus fréquente : 18 % des logements sont composé de 2 pièces ou moins, c'est deux fois plus que pour le reste du territoire.

A l'inverse, seulement 32 % des logements comprennent 5 pièces ou plus.

On note tout de même un taux de sous-occupation important : 22 % des logements de Millau sont en sous-occupation accentuée, c'est-à-dire qu'ils ont au moins 3 pièces en trop par rapport à une occupation « normale ». Ce taux de sous-occupation atteint 32% sur les autres communes.

Les logements de Millau sont moins anciens : 75 % ont été construits après 1946.

UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT EN PHASE AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE ?

De la santé à l'éducation, des sports-loisirs à la culture, de l'action sociale au commerce, la proximité des équipements est un facteur essentiel pour l'attractivité des territoires. En matière d'équipements du quotidien, le territoire est correctement desservi, malgré des disparités géographiques. Cette desserte est une donnée déterminante pour l'accueil de nouveaux arrivants.



Le concept de « ville post-carbone » est considéré aujourd'hui comme le seul modèle envisageable de mutation territoriale, dans une perspective associant l'écologie (réduction des émissions de gaz à effet de serre, autonomie vis-à-vis du pétrole, changements climatiques) et la compétitivité des territoires.

La stratégie valorisée est celle de la « ville contenue », qui concentre les populations, les activités économiques et l'emploi, les services, les lieux de décision. Dans cette optique, les espaces ruraux ne seraient voués qu'à une économie résidentielle (tourisme, accueil de retraités, etc.)

Ce nouveau paradigme ignore les ambitions nouvelles de territoires ruraux en quête d'un regain démographique et économique, notamment sur la production agricole.

Des coopérations territoriales innovantes s'imposent. Les interactions entre villes et campagnes sont à réinventer. Tous les ans, 100 000 citoyens quittent le milieu urbain pour s'installer à la campagne. Si les services et équipements du territoire ne sont pas, en eux-mêmes, des facteurs d'attractivité, leur carence peut contribuer à l'émigration des résidents et entraîner des ruptures infra-territoriales.

Il apparaît donc important d'analyser le niveau d'équipement et de services du bassin de vie, puis son impact en termes de développement territorial.

FOCUS

QUOTIDIEN

La densité des équipements du quotidien sur le territoire est comparable aux moyennes nationales. Toutefois, 13 communes n'en possèdent aucun. La diversité de ces équipements, quant à elle, est plus grande dans les communes traversées par l'autoroute A75 et la départementale 992-999.

TOURISME

Si l'impact du tourisme sur l'emploi est indéniable au sein du territoire, ce secteur, selon les conclusions d'une étude ministérielle, n'apparaît pas comme décisif pour le développement et la pérennisation de l'offre de services et d'équipements.

INFLUENCE

Si les migrations internes au territoire sont peu influencées par l'accès aux services et commerces, dans le cas de migrations résidentielles, par contre, le choix des nouveaux arrivants se porte sur les communes à fortes densité et diversité d'équipements.



❖ 1.2.1 UN ENJEU CRUCIAL : LE MAINTIEN DES ÉQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN

Le terme d'équipement doit s'entendre ici comme la notion de service

(marchand ou non) proposé par le territoire à la population, dans les domaines de l'enseignement, de la santé, du commerce, de l'action sociale, des sports et loisirs, de la culture, du tourisme, etc.

La base permanente des équipements de l'Insee répartit ceux-ci selon trois gammes : proximité, intermédiaire et supérieure. Dans sa méthodologie, Magali Talandier a modifié la première gamme, introduisant un nouvel indicateur de la centralité des quotidiens. Il s'agit d'une gamme d'équipements nécessaires à la vie des habitants et à l'attractivité du territoire. Son approche a permis d'identifier les nœuds des nouvelles mobilités journalières.

Nous dissociions les équipements du quotidien en deux catégories :

- ceux qui se caractérisent par la mobilité du fournisseur de service,
- ceux qui induisent un déplacement de l'utilisateur.

Nous déterminons le niveau d'équipement des communes à travers deux indicateurs : la densité des équipements et leur diversité.

S'agissant de la densité, la couverture du sud-Aveyron en équipements de la centralité des quotidiens apparaît assez

comparable aux moyennes nationales. Cet indicateur met aussi en évidence un certain lissage du niveau d'équipement, que les communes soient urbaines ou rurales.

Toutefois, 13 communes du territoire ne possèdent aucun équipement de la centralité des quotidiens recensé par l'Insee. Dans 23 communes, la densité des équipements est inférieure au seuil nécessaire aux pratiques quotidiennes de la population. Autre observation : à Millau, la densité des équipements de proximité se révèle très moyenne en comparaison de villes de même taille.

Cette analyse confirme par ailleurs la vocation touristique du territoire : hôtels, campings et offices de tourisme y apparaissent parmi les équipements les plus fréquents.

S'agissant cette fois de la diversité des équipements du quotidien (soit le nombre d'équipements différents par catégorie de services), des logiques spatiales sont mises en évidence : les communes traversées par l'autoroute A75 et la route départementale 992-999 sont clairement mieux équipées que les villages plus périphériques. Cet indicateur fait apparaître le rôle structurant de certaines communes et plus particulièrement des centralités urbaines.

Un autre critère d'analyse est le temps d'accès des populations aux équipements de proximité et intermédiaires.

En l'occurrence, les communes du Lézou et les franges du territoire (communes limitrophes du Tarn, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère) sont considérées comme éloignées des principaux équipements.

En tout état de cause, maintenir l'accessibilité à des équipements tels que les services d'urgence, les professionnels de santé, les établissements scolaires ou encore les grands commerces et les magasins d'équipement de la maison constitue un réel enjeu, tant pour une population vieillissante que pour l'attractivité du territoire auprès d'actifs qui envisagent de s'y installer.

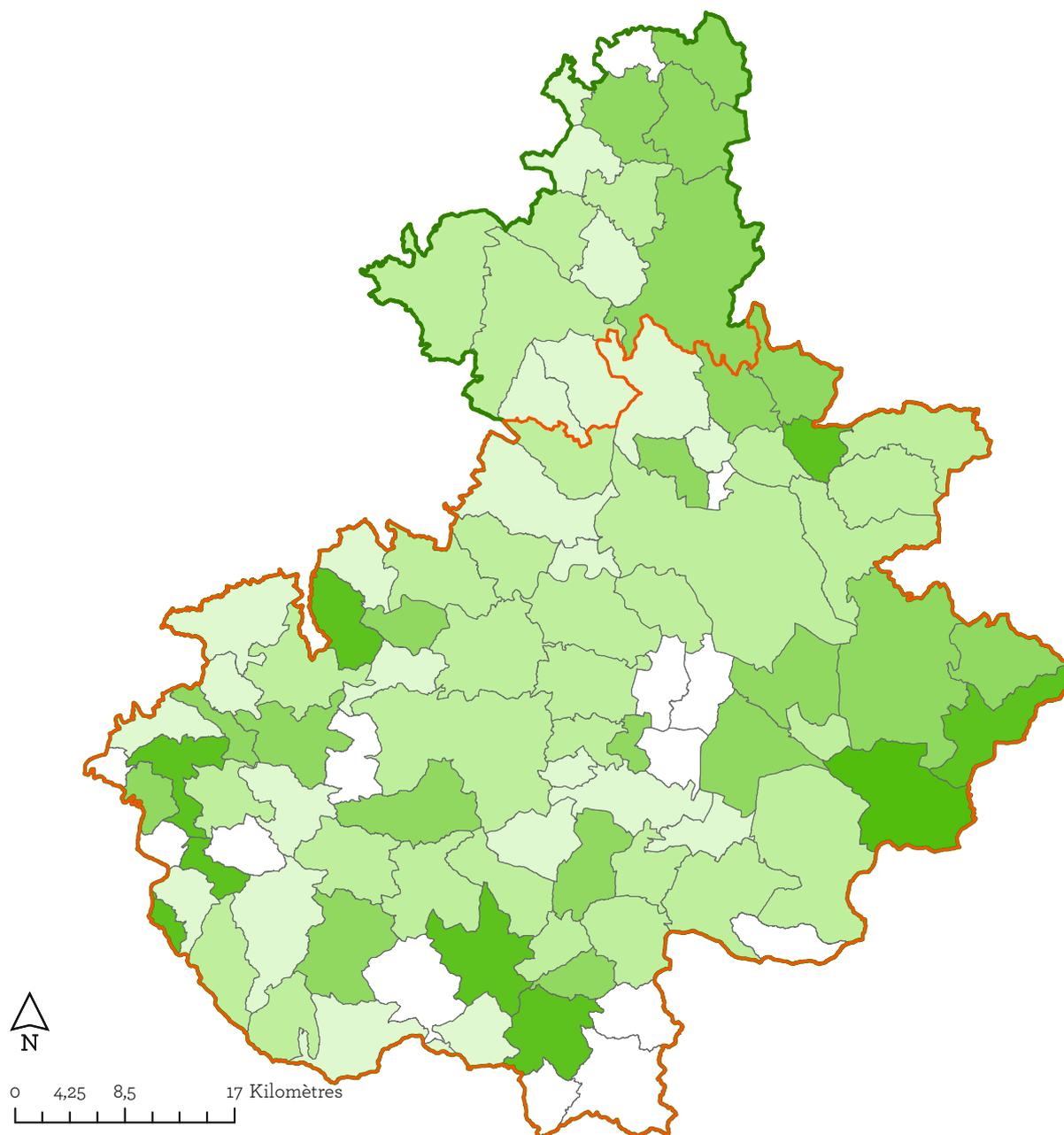
L'armature urbaine des Grands Causses est composée de deux pôles (Millau, Saint-Affrique) qui tous ont besoin d'un « arrière-pays » fort, existant notamment par un minimum de services à l'attention des jeunes comme des plus âgés.

Dans un contexte de mobilité accrue des populations et des activités, la solidarité urbain/rural est de mise.

On observe ainsi que le dynamisme des espaces ruraux s'exerce en fonction de leur proximité vis-à-vis des pôles urbains.



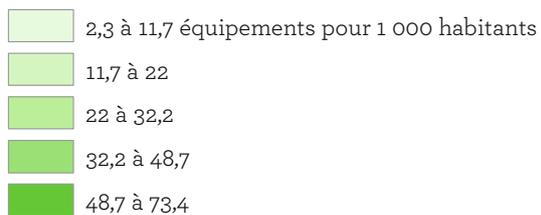
DENSITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE LA CENTRALITÉ DES QUOTIDIENS EN 2013



Légende

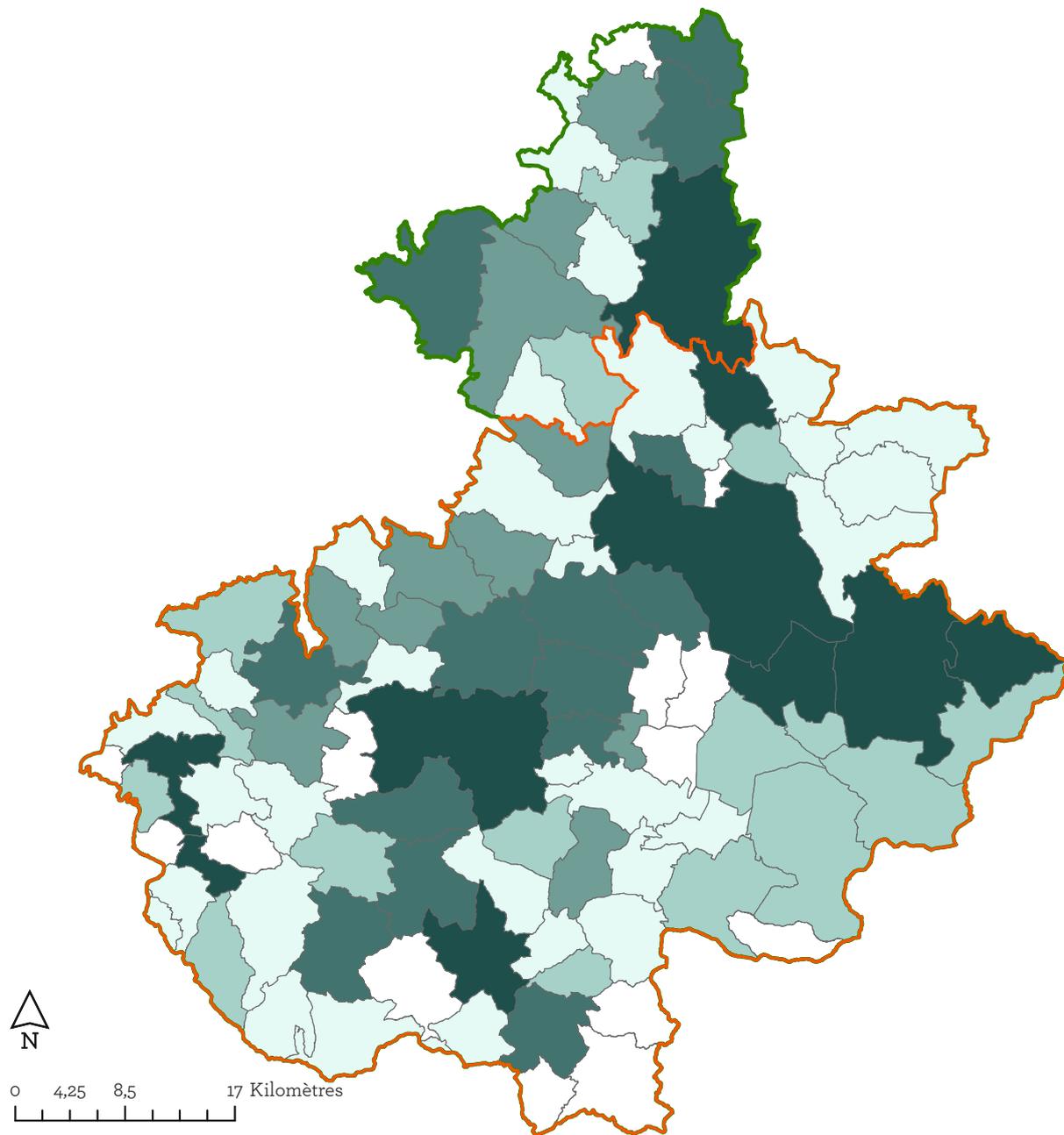
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Densité des équipements de type "centralité des quotidiens" exprimée en nombre pour 1 000 habitants



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - mars 2015. Traitement inspiré du travail de Magali TALANDIER et Valérie JOUSSEAUME dans "Les équipements de proximité dans un espace rural attractif : l'exemple du territoire de la vallée de la Vézère".
 Extrait des données BD TOPO de l'IGN et BPE INSEE 2013.

DIVERSITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE LA CENTRALITÉ DES QUOTIDIENS EN 2013



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - mars 2015. Traitement inspiré du travail de Magali TALANDIER et Valérie JOUSSEAUME dans "Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires" 2013. Mis en ligne sur Norois.revues.org/4525. Extrait des données BD TOPO de l'IGN et BPE INSEE 2013.

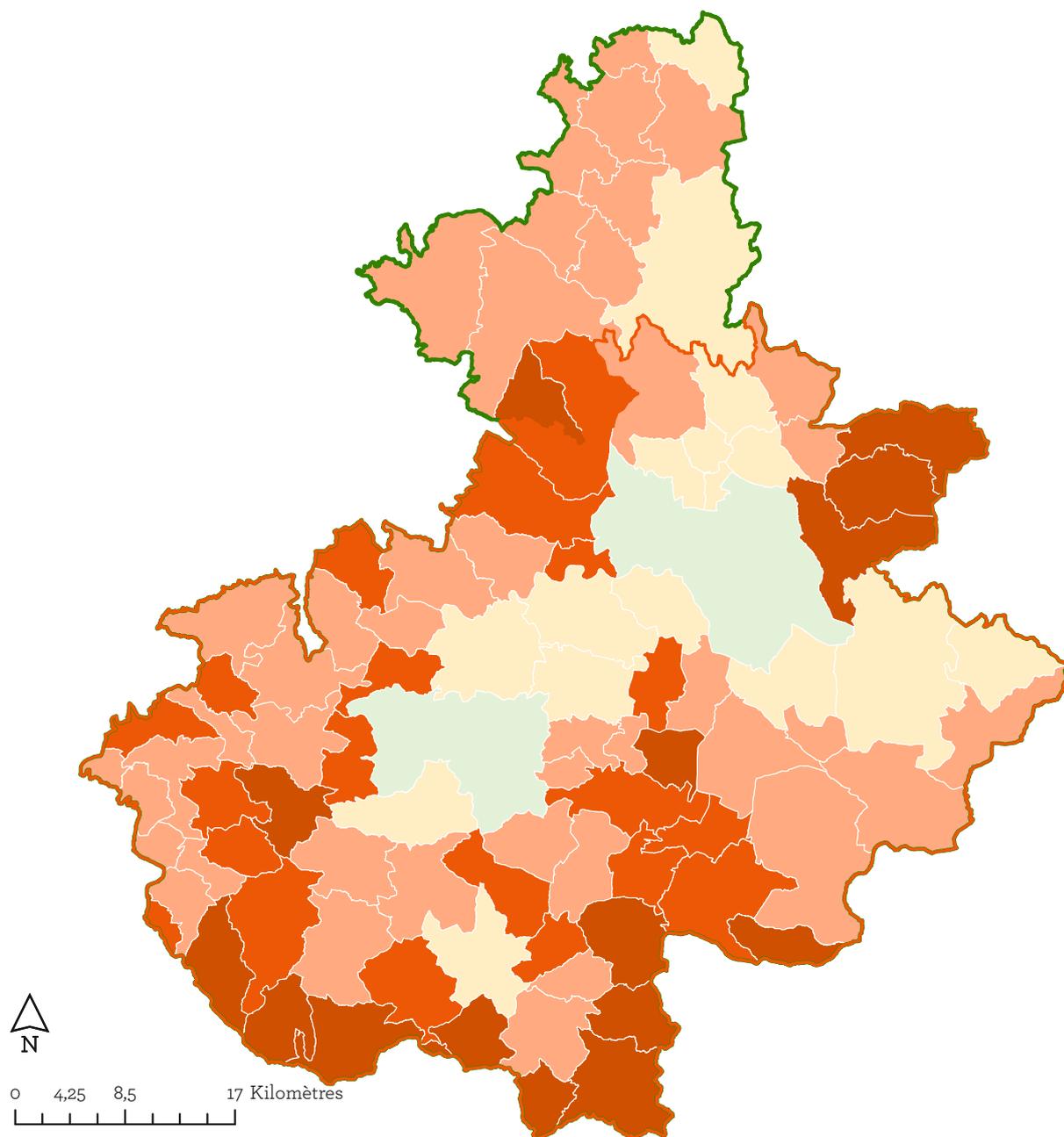
Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Diversité des équipements de la centralité des quotidiens par commune en 2013

-  1 à 4 types d'équipements différents
-  4 à 7
-  7 à 10
-  10 à 14
-  14 à 19

DURÉE MOYENNE D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS DE LA GAMME DE PROXIMITÉ EN 2013



Carte réalisée par l'INSEE et le Parc naturel régional des Grands Causses - janvier 2016.
Extrait des données BD TOPO de l'IGN, BPE INSEE 2013 et distancier Metric.

Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Temps d'accès en minutes

-  15 minutes et plus
-  de 10 à moins de 15 minutes
-  de 5 à moins de 10 minutes
-  moins de 5 minutes
-  Présence de tous les équipements

❖ 1.2.2 LES ÉQUIPEMENTS, FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ?

L'accessibilité du sud-Aveyron aux services et équipements du quotidien est correcte, même si des disparités territoriales tendent à masquer ce constat.

Il en va de même pour les équipements de niveaux secondaire et supérieur.

L'approche de Magali Talandier met en évidence une corrélation entre la centralité des quotidiens et le développement local du territoire. Le tissu de commerces, services, infrastructures publiques et privées peut favoriser le développement de nouvelles activités en phase avec la demande locale mais aussi l'émergence d'une demande extérieure et la captation de nouveaux revenus.

Ainsi, l'offre de centralité des quotidiens a un double effet :

- .. elle maximise la propension à consommer localement et à faire circuler les richesses à l'intérieur des territoires ;
- .. elle attire de nouvelles populations et de nouveaux revenus.

Attirer de nouveaux revenus, faire circuler les richesses sur le territoire

La consommation locale traduit une demande. Il est donc essentiel de connaître la population présente sur le territoire : les habitants qui y vivent et y travaillent, les résidents extérieurs qui viennent y travailler, les touristes.

Une étude réalisée par le Ministère du Tourisme en 2006 montre que la population présente en moyenne annuelle en Aveyron est supérieure de 9,5% à la population résidente. Le sud-Aveyron, qui concentre le plus fort nombre de lits marchands du département, connaît vraisemblablement une réalité encore supérieure.

Il y a cependant 2 800 personnes qui vont travailler hors du territoire, contre seulement 1 800 qui viennent y travailler.

Un bémol : les touristes semblent moins sensibles que les autres populations présentes à la diversité de l'offre d'équipements du quotidien. Miser sur le tourisme pour développer et pérenniser l'offre de services et d'équipements ne va donc pas de soi, même si l'impact du tourisme sur l'emploi ne doit pas être sous-estimé.

Attirer de nouveaux habitants

L'offre de services et d'équipements du territoire impacte bien davantage le parcours résidentiel des nouveaux arrivants que celui des habitants. Les sud-Aveyronnais qui déménagent à l'intérieur du territoire ne prennent pas en considération l'accès aux services et équipements. En revanche, les migrations résidentielles de longue distance (d'autres départements, d'autres régions, de l'étranger) s'effectuent vers des communes qui présentent une diversité élevée d'équipements du quotidien.

ENJEUX

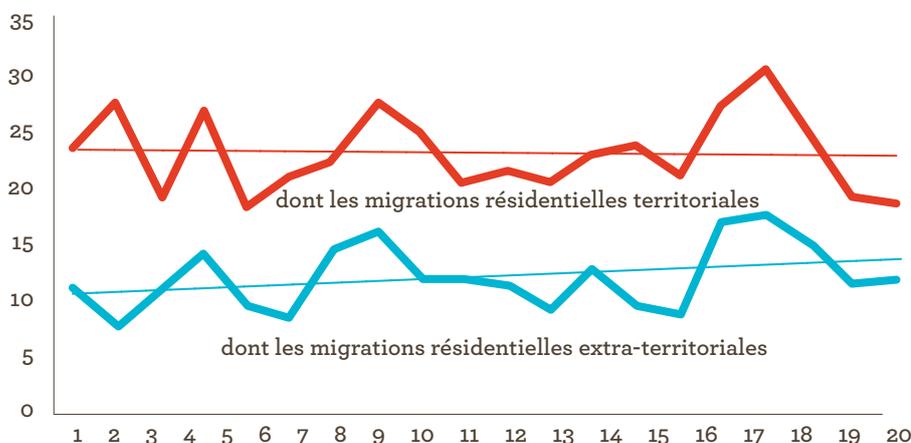
Garantir un niveau d'équipement qui réponde aux besoins du quotidien comme aux enjeux d'une attractivité durable : tant, donc, dans les domaines de l'éducation, de la santé/solidarité, des services de proximité, que du très haut débit numérique.

Des équipements du quotidien à ceux de niveau supérieur, assurer un maillage graduel et cohérent du territoire.



PART EN % DES NÉO-RURAUX DANS LA POPULATION EN 2008

Part en % des néo-ruraux dans la population en 2008



La diversité des équipements de centralité des quotidiens dans la commune d'arrivée

UN MODÈLE COMMERCIAL À RÉINTERROGER

Le contexte démographique (atonie, vieillissement, diminution de la taille moyenne des ménages, revenus relativement faibles) n'est guère favorable à une progression de la consommation. De plus, dans les prochaines années, l'offre commerciale devra évoluer en fonction du profil de la clientèle et intégrer des problématiques comme la mobilité et le besoin grandissant en services.



• FOCUS •

408,7 M

En euros, le montant estimatif des dépenses commercialisables sur l'année 2014, à l'échelle du territoire. L'alimentaire et l'équipement de la maison sont les principaux postes de dépenses. L'évasion commerciale atteint quant à elle 102M€.

13,55

Le nombre d'établissements pour mille habitants : un ratio qui définit la densité commerciale du territoire. L'offre connaît une érosion depuis 2008. Fin 2014, elle est évaluée à 600 points de vente. Les centres-villes rassemblent 53,26% d'entre eux. Mais 55,86% des superficies commerciales se trouvent en périphérie.

48,97%

La part des points de vente du territoire concentrée sur la seule zone de chalandise Millau-Creissels. En superficies de vente, cette part s'élève à 56,04%. En effectifs salariés, à 59,12%.

❖ 1.3.1 PLUS DE 408M€ DE DÉPENSES MAIS UNE ÉVASION DE 102M€

En 2014, le montant estimé des dépenses commercialisables s'est élevé à 408,7M€ sur le territoire des Grands Causses.

Selon la décomposition du budget annuel des ménages, les principaux postes de dépenses sont l'alimentaire et l'équipement de la maison.

La consommation des habitants du sud-Aveyron s'avère être en-deçà de la moyenne nationale observée, plus spécialement dans les secteurs que sont l'équipement de la maison, la culture et les loisirs. Un constat en relation directe avec les caractéristiques de la population (âge, implantation rurale).

Depuis 2009, le potentiel de consommation a progressé essentiellement dans les domaines de la santé/beauté, de l'alimentaire, de l'équipement de la personne et de la maison, quoique dans une moindre mesure pour ces deux derniers. Dans le domaine culture/loisirs, en revanche, le potentiel a diminué.

Pour leurs dépenses alimentaires, les sud-Aveyronnais privilégient les grandes surfaces et plus spécialement le supermarché. La part des achats réalisés auprès du hard discount n'est pas négligeable.

Il convient d'observer l'importance spécifique du commerce non sédentaire, avec une forte présence des marchés de plein vent, pour le territoire : 7% des parts de marché contre 4% seulement au niveau national. Un constat qui conforte l'attrait pour la vente directe à la ferme et les marchés de producteurs.

En non-alimentaire, les commerces de moins de 300m² recueillent 33% des achats, tout comme les grandes surfaces spécialisées. L'e-commerce, quant à lui, a progressé et porte essentiellement sur les produits informatiques, numériques, la téléphonie mobile, l'électroménager, les CD et DVD.

Selon les estimations, l'évasion commerciale représente 102M€, tous produits confondus. Soit un taux de 25% qui apparaît en cohérence avec les réalités du territoire et de l'offre en commerces. Cette évasion bénéficie à l'agglomération de Rodez, à l'Hérault et plus spécialement l'agglomération de Montpellier, ainsi qu'à Albi (Tarn) avec les consommateurs résidant sur le Saint-Affricain. Elle s'est accentuée sur la période 2009-2014, en raison notamment du fort développement du bassin ruthénois. L'ouverture, depuis fin septembre 2015 à Millau, d'un complexe marchand d'une quarantaine d'enseignes doit accentuer l'attractivité commerciale du centre-ville.

❖ 1.3.2 UN MAILLAGE COMMERCIAL SATISFAISANT

Malgré l'absence d'offre dans 42,27% des communes, le maillage commercial du territoire est relativement satisfaisant. Les foires et marchés et la vente directe, corollaire de l'activité agricole des Grands Causses, viennent compléter l'offre des commerces sédentaires, en produits alimentaires essentiellement. De plus, nombre d'épiceries, boucheries et boulangeries proposent des tournées, étoffant ainsi le dispositif.

La densité commerciale est de 13,55 établissements pour 1000 habitants. Il s'agit d'un ratio plutôt élevé.

Depuis 2008, on observe une érosion du nombre de commerces et des effectifs salariés. A la fin 2014, l'offre commerciale est estimée à 600 points de vente, 90 180m² de surfaces de vente, 1 874 salariés.

L'alimentaire englobe la majeure partie des points de vente. Intégrant les supermarchés et hypermarchés, cette catégorie a également un poids non négligeable en termes de superficie et d'effectifs.

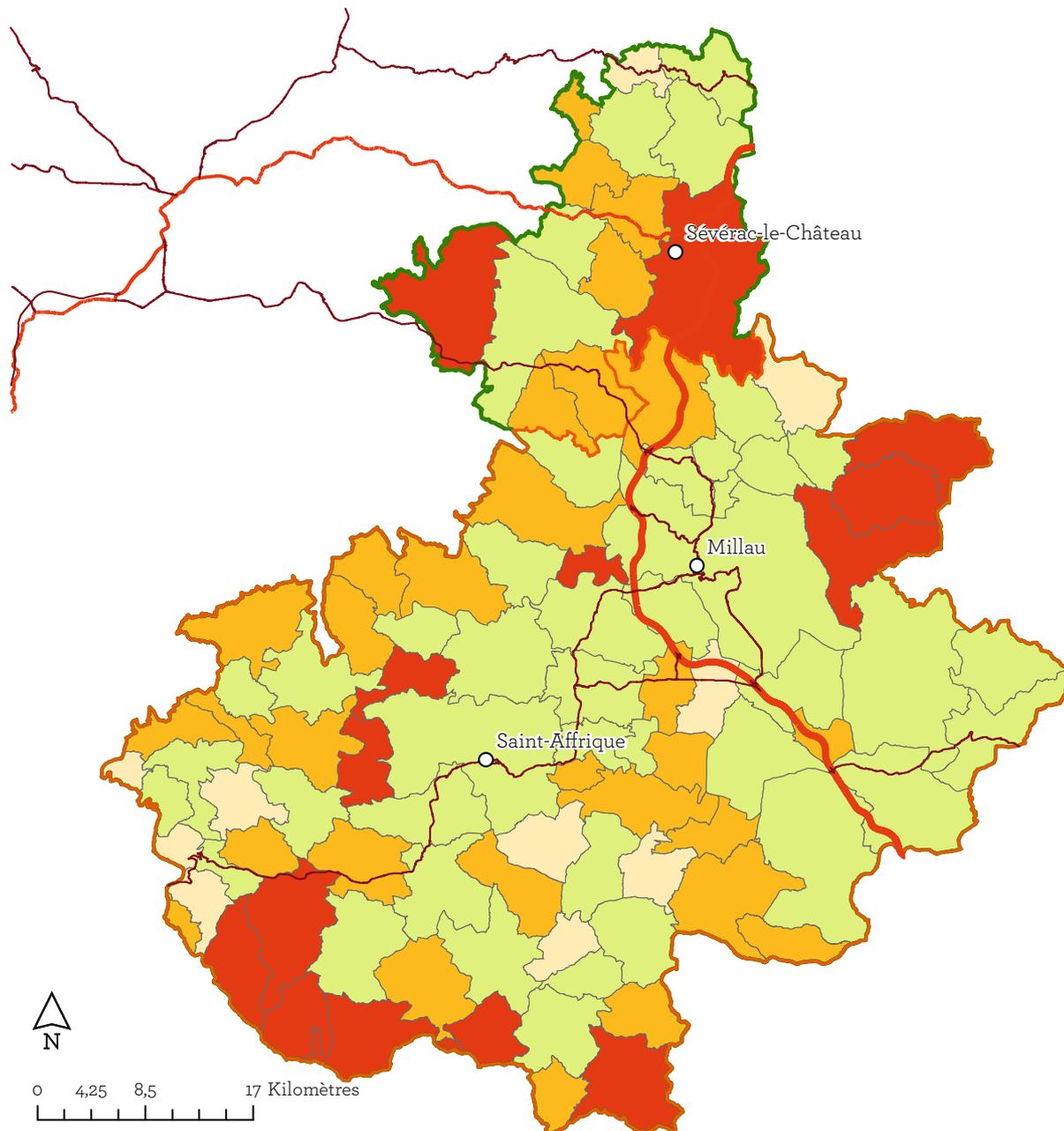
Les centres-villes rassemblent 53,26% des points de vente, tandis que 55,86% des superficies sont implantées dans les périphéries, où travaille la majeure partie des salariés (48,85%).

La zone de chalandise Millau-Creissels concentre à elle seule 48,97% des points de vente du territoire, 56,04% des surfaces de vente et 59,12% des effectifs salariés.

Le commerce de gros représente une part significative de l'activité commerciale. Dans le cadre de l'élaboration du Scot, cette donnée doit retenir l'attention car les entreprises de ce secteur sont, en général, fortement consommatrices de foncier et cherchent, de par les volumes qu'elles traitent, un emplacement à proximité des grandes infrastructures de transport.

Le pays des Grands Causses est entouré de territoires qui, ces dernières années, ont connu une forte progression de leur offre commerciale. Il s'agit des agglomérations de Rodez (12), Albi (81), Montpellier (34) et Toulouse (31).

MESURE DE L'ACCESSIBILITÉ DES SUPÉRETTES & ÉPICERIES



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - février 2016.
Extrait des données du CEREMA/DterSo/DAIT/GTPE juin 2015, BD TOPO de l'IGN, BPE INSEE 2013 et distancier Loxane SOES.

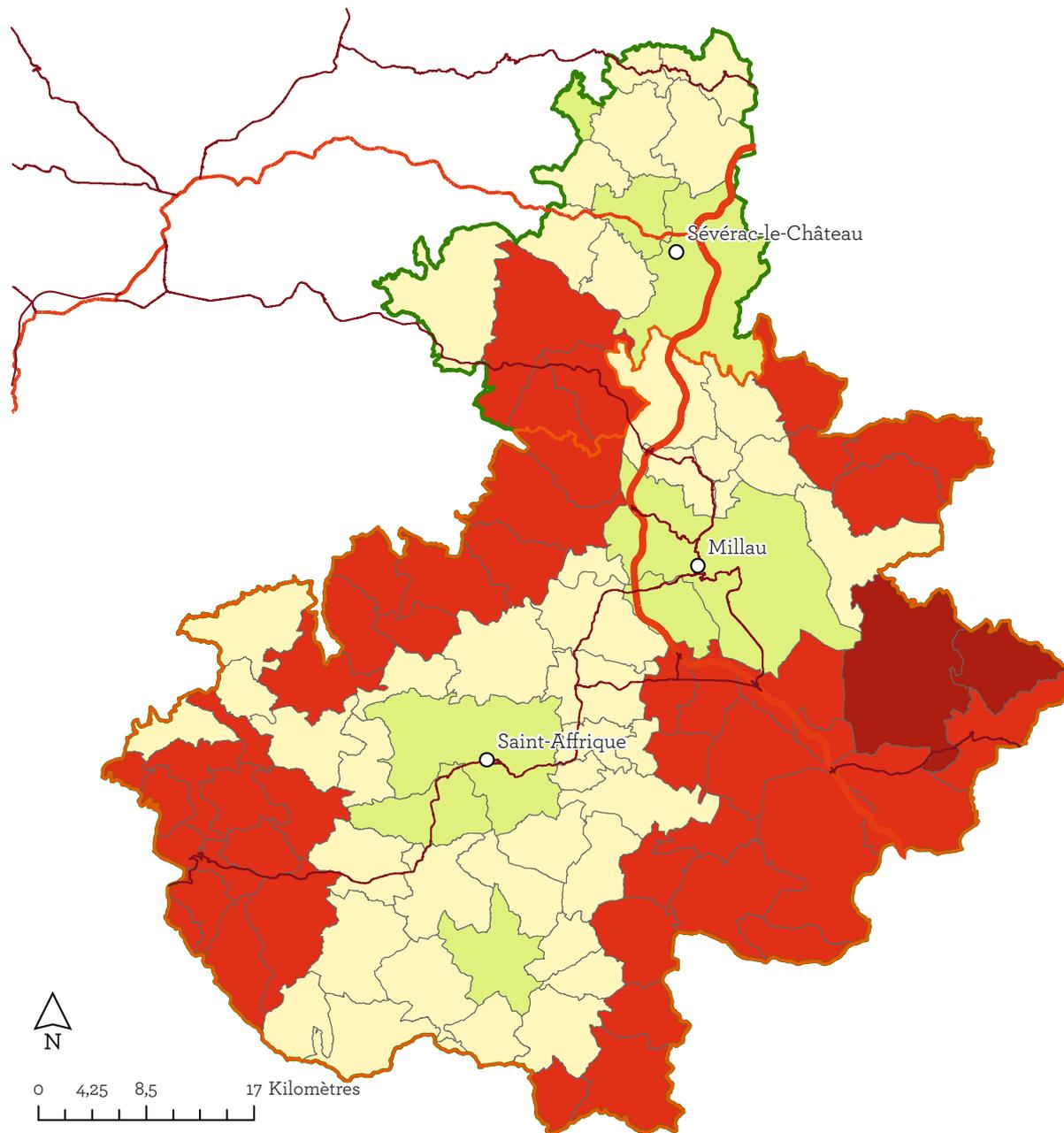
Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Distance minimale routière (km) à parcourir pour atteindre une supérette ou une épicerie

-  Distance à parcourir supérieure à 10 km
-  Distance à parcourir entre 5 et 10 km
-  Distance à parcourir inférieure à 5 km
-  Communes dotées d'au moins une supérette ou une épicerie

MESURE DE L'ACCESSIBILITÉ DES HYPERMARCHÉS / SUPERMARCHÉS



Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Distance minimale routière (km) à parcourir pour atteindre un hypermarché ou un supermarché

-  Distance à parcourir supérieure à 32 km
-  Distance à parcourir entre 16 et 32 km
-  Distance à parcourir inférieure à 16 km
-  Communes dotées d'un hypermarché ou d'un supermarché



❖ 1.3.3 DU CENTRE-VILLE DE MILLAU AUX PÔLES RURAUX D'ULTRA-PROXIMITÉ

Millau constitue le **pôle structurant (majeur)** des Grands Causses. Son centre-ville et particulièrement son hyper-centre possèdent de nombreux commerces mais ce maillage tend à se fragiliser, avec de la vacance, notamment dans les rues piétonnes. Les secteurs périphériques sont au nombre de quatre, leur évolution est soumise à la présence et à la dynamique (ou non) d'une locomotive alimentaire.

Ces dernières années, la consommation sur ce pôle millavois n'a pas progressé tandis que l'évasion, vers Rodez notamment, s'est accentuée. Il convient, en conséquence, de veiller à ce que Millau se maintienne à son rang de pôle majeur. Ce maintien pourra dépendre, en partie, d'un succès de l'espace commercial Capelle-Guibert, ouvert à la fin septembre 2015, et de sa capacité à irriguer les commerces de l'hyper-centre.

Vient ensuite un **un autre pôle structurant (secondaire)** : Saint-Affrique. Avec son centre-ville et sa périphérie composée de deux secteurs (Le Bourguet, Vaxergues), ce pôle témoigne de sa vitalité. Faible vacance, évasion maîtrisée, bonne dynamique en matière de création et transmission d'entreprises sont autant d'indicateurs positifs. Des projets, au plateau de la Gare notamment, doivent favoriser un rééquilibrage commercial à l'échelle de la ville.

Puis, deux **pôles relais** présentent une offre consistante en matière de commerces et services : Camarès et La Cavalerie. Chacun a son fonctionnement spécifique.

Camarès, au sein d'un vaste espace très rural, assure précisément le relais entre les pôles de proximité (qui proposent les besoins premiers de consommation) et le pôle plus urbain de Saint-Affrique (besoins supérieurs). Au regard des critères du pôle relais, son offre commerciale est variée et complète.

Le pôle de La Cavalerie a connu un développement très récent, qu'illustre l'implantation d'un supermarché en 2012. L'évolution de la commune, tant aux plans de l'économie que de l'habitat, est liée à sa desserte par l'autoroute A75 (présence d'un échangeur). Ce pôle cavalérien draine maintenant les consommateurs d'un vaste espace, le Larzac, qui est néanmoins très faiblement peuplé.

Enfin, le réseau de **pôles de proximité** propose une offre de première nécessité dans les zones les plus rurales, contribuant ainsi au maintien des populations. Néanmoins, il s'agit d'entreprises de très petite taille, fragiles économiquement, souvent peu rentables, et dont la transmission pourrait se révéler problématique. Le maintien de ce tissu nécessitera de toute évidence un accompagnement à la transmission, avec un état des lieux détaillé du fonctionnement de ces sociétés et une aide au développement d'autres activités et/ou services.

ENJEUX

Retenir la clientèle sur le territoire par un maillage progressif de l'offre commerciale, depuis les pôles ruraux d'ultra-proximité jusqu'au pôle majeur urbain.

Accueillir des commerces relevant de secteurs à fort taux d'évasion commerciale (culture, équipement de la maison...), afin de remédier à celle-ci.



Chapitre

II

REVENUS ET MOBILITÉ, ENJEUX DE LA COHÉSION TERRITORIALE



2.1 PLUS D'UN FOYER FISCAL SUR DEUX N'EST PAS IMPOSABLE

- ❖ 2.1.1 20 141€ PAR AN : LE REVENU IMPOSABLE MÉDIAN
- ❖ 2.1.2 REVENUS FISCAUX : DE FORTES DISPARITÉS TERRITORIALES
- ❖ 2.1.3 MINIMA SOCIAUX

2.2 25 800 EMPLOIS ET DE NOUVELLES MOBILITÉS

- ❖ 2.2.1 VIVRE ET TRAVAILLER SUR SA COMMUNE : UNE FORTE STABILITÉ DES ACTIFS
- ❖ 2.2.2 DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL PLUS LONGS QUE LA MOYENNE RÉGIONALE
- ❖ 2.2.3 ECHANGES D'EMPLOI : RODEZ, PREMIER PÔLE EXTERNE
- ❖ 2.2.4 LA VOITURE, MODE DE TRANSPORT PRIVILÉGIÉ PAR 73% DES ACTIFS
- ❖ 2.2.5 MOBILITÉ : LE RISQUE D'UNE VULNÉRABILISATION DU TERRITOIRE

2.3 LE DÉVELOPPEMENT INSUFFISANT DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION

PLUS D'UN FOYER FISCAL SUR DEUX N'EST PAS IMPOSABLE

Près de 53% de foyers non imposables, une sous-représentation du salariat, des disparités géographiques et une précarité financière marquées par endroits : le territoire n'échappe pas à la problématique de la pauvreté rurale.



FOCUS

2,7%

La diminution du pourcentage de foyers fiscaux non imposables sur le territoire, entre 2006 et 2011. Ce pourcentage n'en demeure pas moins important : 52,9% en 2011.

8,5%

La proportion de revenus fiscaux provenant de professions non salariées sur le territoire. Pensions, retraites et rentes représentent près de 33% des revenus fiscaux des ménages. 7,5% des revenus sont liés au patrimoine.

5

L'étude des revenus fiscaux par zones géographiques laisse apparaître cinq types de constat, signe d'une hétérogénéité territoriale (cf 2.1.2). La modestie des revenus et la précarité financière sont fréquentes.

En 2011, sur les 39 584 foyers fiscaux du territoire, 52,9% ne sont pas imposés sur le revenu. Ce pourcentage est nettement supérieur à la moyenne régionale. Dans l'intervalle 2006-2011, la part des foyers non imposés a diminué de 2,7%.



FOYERS FISCAUX EN 2011

	PNR des Grands Causses	
	2006	2011
Nombre de foyers fiscaux	39 469	39 584
Foyers fiscaux non imposés (en %)	55,6 %	52,9 %

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.



❖ 2.1.1 20 141€ PAR AN : LE REVENU IMPOSABLE MÉDIAN

En 2011, le revenu annuel imposable est, en moyenne, de 20 141€ par foyer fiscal.

Celui des foyers fiscaux imposés est de 31 271€. Ces revenus médians, dans les deux cas, ont augmenté par rapport à 2006.

60% des revenus fiscaux des ménages proviennent du travail. 8,5% de ces revenus fiscaux émanent de professions non salariées. Un chiffre significatif, en corrélation avec la représentativité de l'emploi non salarié sur le bassin économique.

Pensions, retraites et rentes constituent près du tiers des revenus fiscaux des ménages.

La catégorie des autres revenus, essentiellement liés au patrimoine, représente 7,5% des revenus fiscaux des ménages. Un taux supérieur à ceux des autres territoires ruraux de la région.

DÉCILES DES REVENUS FISCAUX PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2011

	1 ^{er} décile (en €)	1 ^{er} quartile (en €)	revenu fiscal médian (en €)	3 ^{ème} quartile (en €)	9 ^{ème} décile (en €)	rapport inter-décile
PNR des Grands Causses	7015	11 643	16 836	23 187	31 175	4,4

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.



COMPOSITION DU REVENU FISCAL DES MÉNAGES (en %)

	Revenus salariaux	Revenus des professions non salariées	Pensions, retraites et rentes	Autres revenus	Ensemble
PNR des Grands Causses	51,2 %	8,5 %	32,8 %	7,5 %	100%

Source : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

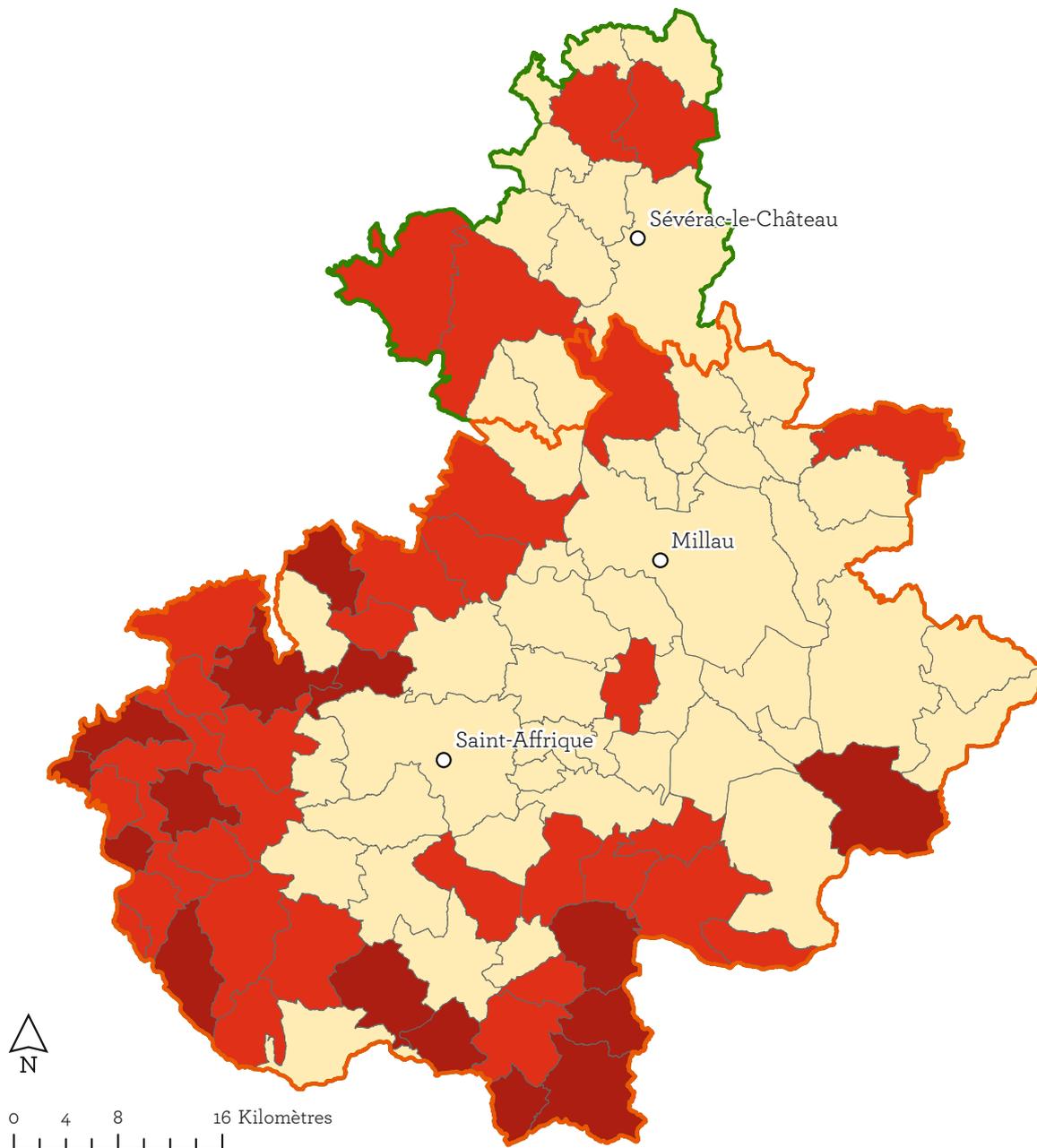


❖ 2.1.2 REVENUS FISCAUX : DE FORTES DISPARITÉS TERRITORIALES

Une approche détaillée des revenus fiscaux par zones géographiques laisse apparaître de fortes disparités territoriales.

- .. Zones de Millau-est, Millau-ouest, Sévérac-le-Château et Peyreleau : des revenus relativement homogènes et modestes, une faible exposition à la précarité, une forte proportion d'ouvriers.
- .. Zones du Lévézou et de Belmont-sur-Rance : des revenus modestes mais une précarité limitée ; une forte proportion d'agriculteurs.
- .. Zones de Saint-Beauzély et Saint-Sernin-sur-Rance : des revenus faibles, une population âgée, une plus forte composante d'agriculteurs et retraités, des signes de précarité monétaire.
- .. Zones de Saint-Rome-de-Tarn et Cornus : une forte précarité financière liée à l'emploi, mais aussi des revenus aisés.
- .. Zones de Millau-ville, Saint-Affrique, Nant et Camarès : des revenus modestes, une forte vulnérabilité sociale.

REVENU FISCAL MOYEN DE RÉFÉRENCE PAR FOYER FISCAL 2011



Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Revenu fiscal moyen de référence par foyer fiscal (en euros, 2011)

-  supérieur à 18 127 €
-  entre 15 106 et 18 127 €
-  inférieur à 15 106 €

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Février 2016.
Extrait des données du CEREMA/DterSo/DAII/GIPE, juin 2015, BD TOPO de l'IGN et INSEE-DG/IRCOM 2012, Revenus Fiscaux des ménages 2011.

❖ 2.1.3 MINIMA SOCIAUX

1 202 allocataires perçoivent l'allocation adulte handicapé. Le RSA est alloué à 1 020 habitants du territoire, soit 14% de la population (chiffres 2012).

L'allocation solidarité spécifique (ASS) est attribuée à 369 personnes (+28% entre 2006 et 2012).

L'allocation supplémentaire vieillesse est versée en 2012 à 613 habitants. Un nombre en forte baisse (-28%) en l'espace de six ans.

Parmi les allocataires du RSA, on observe une prépondérance des hommes vivants seuls : 41%. C'est là une caractéristique du territoire. Les familles monoparentales, avec un à deux enfants à charge, représentent également une part importante (22%) des allocataires.

La grande majorité des bénéficiaires du RSA a entre 25 et 49 ans. Les plus de 50 ans sont deux fois plus nombreux parmi les allocataires de l'AAH.



ALLOCATAIRES DES MINIMA SOCIAUX

PNR des Grands Causses	AAH	ASPA	RSA ex RMI	RSA ex API	ASS	Ensemble
Nombre d'allocataires en 2012	1202	613	905	115	369	3 204
Nombre d'allocataires en 2006	1 034	853	765	127	288	3 067
Taux d'évolution 2012/2006	16%	-28%	18%	-9%	28%	4%

Sources : Cnaf, MSA, Pôle Emploi, Carsat



2.2

25 800 EMPLOIS ET DE NOUVELLES MOBILITÉS

La mobilité est un enjeu pour l'attractivité du territoire. Elle est à la convergence du développement économique, de l'accès à l'emploi, de l'intégration sociale, de l'environnement. Sur le territoire, zone de montagne à faible densité de population, les habitants sont fortement dépendants de la voiture, tant pour les trajets domicile-travail que pour les déplacements du quotidien (commerces, services publics).



FOCUS

15 300

Le nombre des actifs, sur un total de 26 700, travaillant sur leur commune de résidence. Soit 57%, un taux d'autonomie important, quoiqu'en diminution depuis 2006. L'agriculture n'est pas étrangère à ce constat. Et le taux est élevé dans les deux villes : 77% à Millau, 69% à Saint-Affrique.

18 KM

Pour 50% des actifs navetteurs, la distance domicile-travail est inférieure en moyenne à 18km. En revanche, les actifs sortant du territoire doivent couvrir en moyenne 53km pour se rendre au travail, témoignage de l'éloignement du territoire vis-à-vis des grands pôles d'emplois extérieurs.

15%

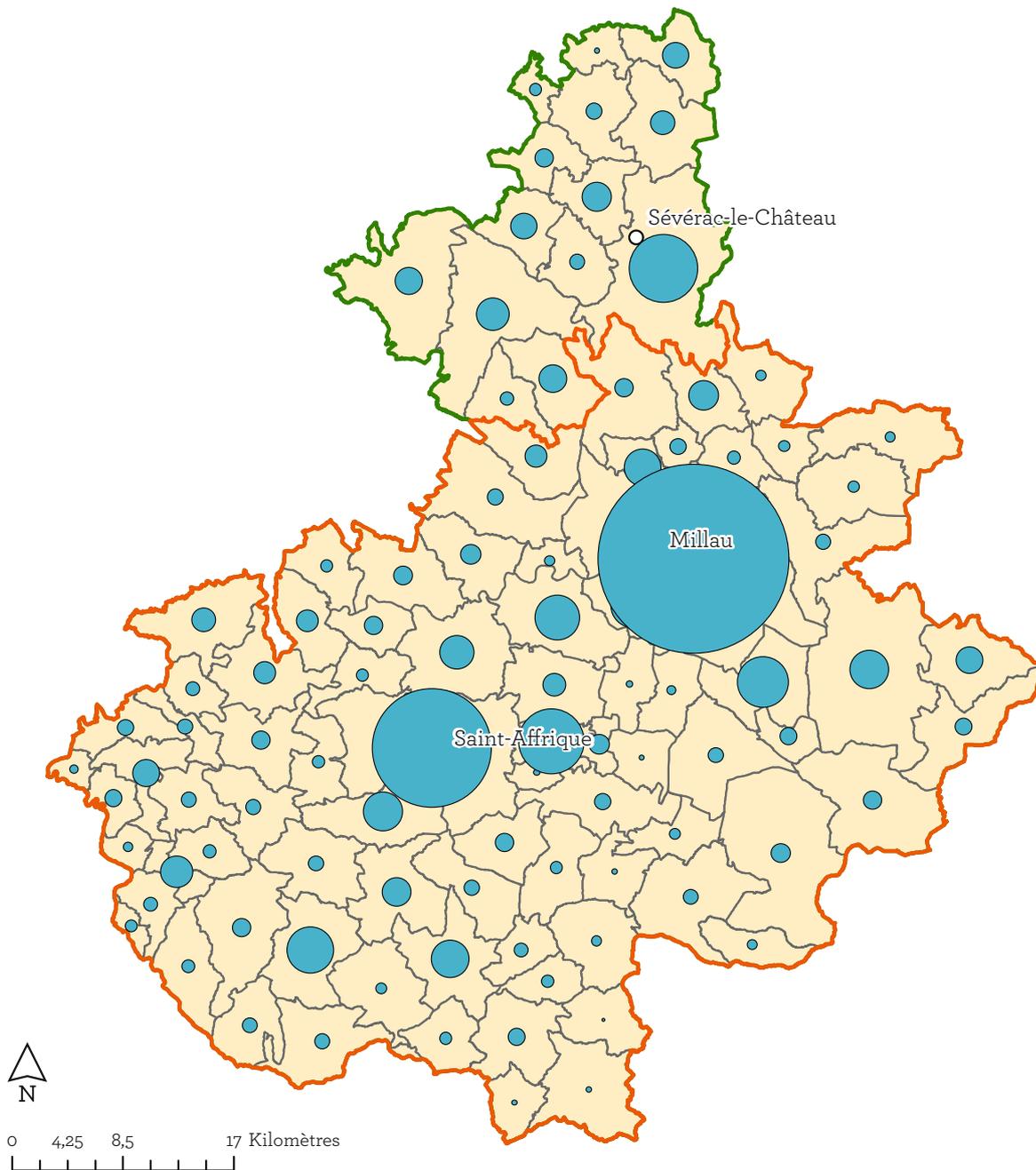
15% des actifs sortant du territoire rejoignent l'aire urbaine de Rodez, contre 4% seulement celle de Montpellier. A l'inverse, 9% des actifs entrant sur le territoire viennent de Rodez, 5% de Montpellier.

25 800 emplois pour une population active résidente de 26 700 personnes : tels sont les chiffres 2011 sur le territoire.

Ces emplois sont fortement concentrés dans les villes : à 50% sur Millau et Saint-Affrique. La commune de Roquefort-sur-Soulzon accueille quant à elle 1 140 emplois. Parmi les 26 700 actifs occupés résidant sur le territoire, 15 300 (57%) vivent et travaillent dans la même commune. 8 600 (39%) travaillent dans une autre commune du Parc naturel régional des Grands Causses. Enfin, 2 800 (10%) ont un emploi en dehors du territoire.

◆◆◆

ACTIFS OCCUPÉS 2011



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Février 2016. Extrait des données INSEE 2011 synthèse locale.

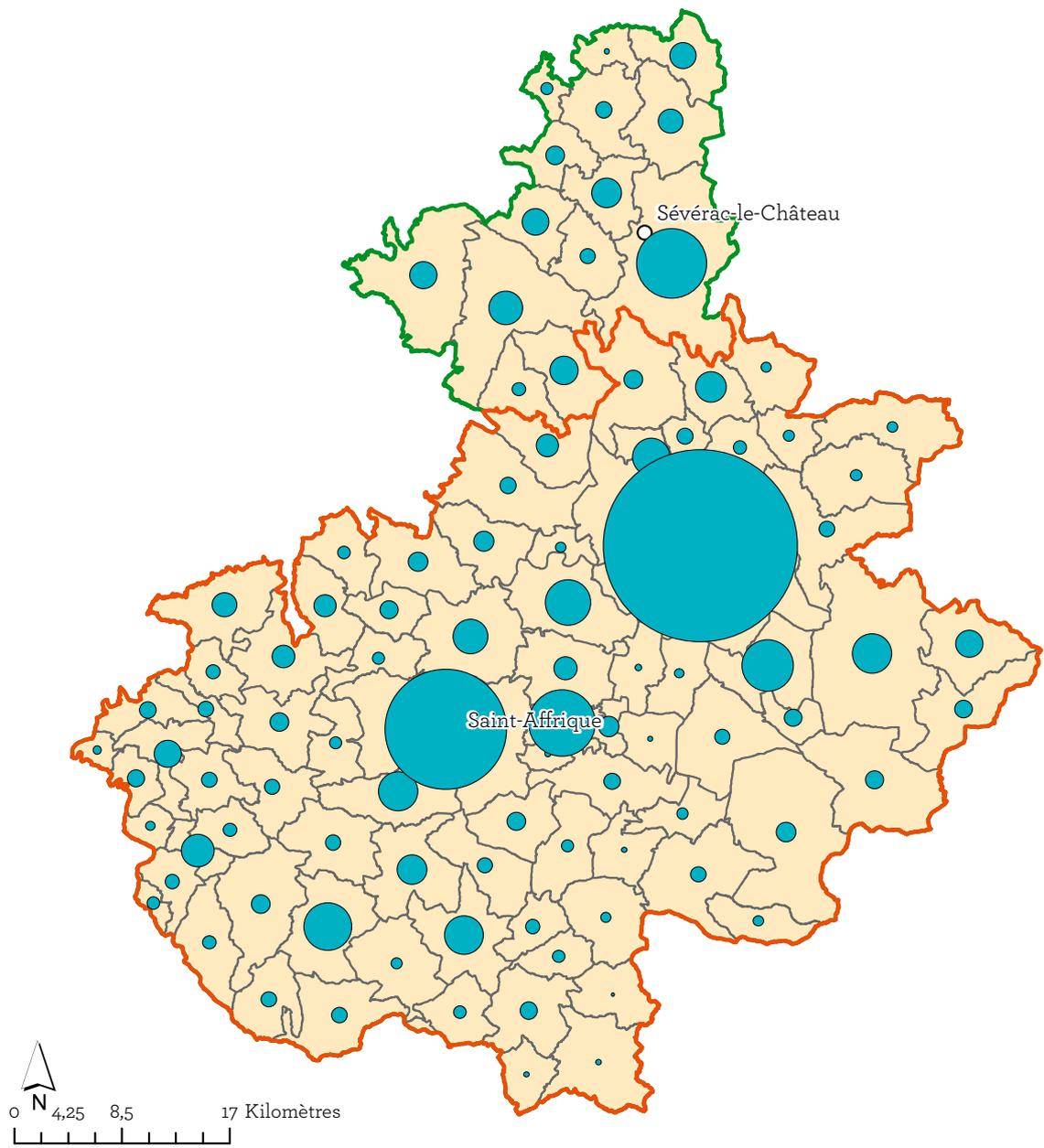
Légende

- ▭ Périmètre du SCoT
- ▭ Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Nombre d'actifs occupés



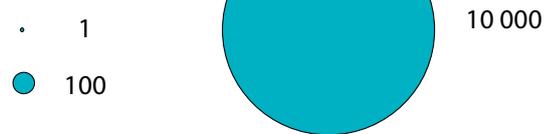
EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL 2011



Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Nombre d'emplois



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Février 2016. Extrait des données INSEE 2011 synthèse locale.

❖ 2.2.1 VIVRE ET TRAVAILLER SUR SA COMMUNE : UNE FORTE STABILITÉ DES ACTIFS



La proportion des actifs dits « stables », travaillant dans leur commune de résidence, est bien supérieure dans le Parc des Grands Causses que dans les autres territoires ruraux de la région.

Le bassin des Grands Causses se distingue aussi des autres parcs de l'Ipamac (Inter-Parcs Massif Central) par son faible pourcentage d'actifs travaillant hors du territoire. Cette caractéristique est d'abord liée à la concordance entre le périmètre du Parc et la zone d'emploi de Millau, définie précisément comme un territoire au sein duquel une majorité d'actifs résident et travaillent. Elle s'explique également, en partie, par l'éloignement du territoire vis-à-vis de grands pôles d'emplois extérieurs.

Il est important de noter que, depuis 2006, la part des actifs stables a diminué. C'est, en l'occurrence, dans la ville principale du territoire que la stabilité des actifs est la plus grande : 77% des actifs résidant à Millau y travaillent. A Saint-Affrique, le taux est également élevé : 69%. Cette stabilité peut s'expliquer, bien entendu par l'importance de l'offre d'emplois, mais aussi par la taille des deux communes, Millau plus spécialement. Ainsi, certains actifs vivent en périphérie de la ville tout en demeurant sur le territoire communal, très étendu.

Très logiquement, les taux de stabilité les plus bas s'observent dans les communes périphériques de Millau et de Saint-Affrique. A Creissels, dans la continuité de l'agglomération millavoise, il ne dépasse pas 30%. A Vabres-l'Abbaye, dans la proximité immédiate de Saint-Affrique, il est de 31%.

C'est entre communes voisines, et souvent même à l'intérieur des aires urbaines, que l'on recense le plus grand nombre d'échanges d'actifs. Entre Creissels, Saint-Georges-de-Luzençon, Aguessac et Millau d'une part ; Vabres-l'Abbaye et Saint-Affrique d'autre part. Les navettes s'effectuent aussi entre les deux villes principales du territoire : près de 300 personnes entre Millau et Saint-Affrique. Ainsi qu'entre les pôles d'emploi importants : plus de 200 personnes résidant à Saint-Affrique vont travailler à Roquefort-sur-Soulzon.



❖ 2.2.2 DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL PLUS LONGS QUE LA MOYENNE RÉGIONALE

Selon les données 2011, les distances domicile-travail sont inférieures à 18km pour la moitié des navetteurs, qui couvrent leur trajet en moins de 23 minutes.

Ce temps de déplacement médian est supérieur à celui observé sur les autres territoires ruraux de la région.

Pour 50% des navetteurs ne sortant pas du territoire du Parc, la durée du trajet reste en-deçà de 21 minutes. Soit 4 à 6 minutes de plus que sur les autres territoires ruraux de comparaison. L'écart se creuse s'agissant des actifs qui travaillent hors de leur territoire de résidence : pour la moitié d'entre eux, le temps de trajet atteint 59 minutes, contre 30'. Car la distance médiane parcourue est bien supérieure pour la moitié des navetteurs sortants du Parc : 53km contre 21km. Conséquence de l'éloignement plus important du Parc vis-à-vis des principaux pôles d'emploi extérieurs.

DISTANCE ET TEMPS MÉDIANS POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (en km et en min)

PNR des Grands Causses	Ensemble des navetteurs	Travaillant dans une autre commune de la zone	Travaillant en dehors de la zone (en France)
Distance médiane en km	18.2	14.4	53.2
Temps médian en mn	23	21	59

Sources : Insee, RP2011

❖ 2.2.3 ÉCHANGES D'EMPLOI : RODEZ, PREMIER PÔLE EXTERNE

De tous ces pôles d'emploi hors-territoire, l'aire urbaine de Rodez est celle avec laquelle les échanges sont les plus nombreux : 15% des actifs sortants du Parc y travaillent, 9% des entrants en proviennent.

En deuxième position des échanges : Montpellier, dans une moindre mesure toutefois. 4% des sortants y travaillent, 5% des entrants y résident.

À l'exception de Lodève (équilibre), toutes les aires d'échanges principales accueillent davantage d'actifs du Parc des Grands Causses qu'elles n'en émettent dans le sens inverse.



PRINCIPAUX ÉCHANGES ENTRE LE PNR DES GRANDS CAUSSES ET LES UNITÉS URBAINES (en nombre)

	Entrées	Sorties	Soldes
Rodez	159	434	-275
Montpellier	97	124	-27
La Canourgue	56	94	-38
Paris	24	103	-79
Albi	37	88	-51
Toulouse	36	67	-31
Lodève	40	39	1
Lacaune	18	59	-41
Marvejols	11	42	-31
Mende	1	46	-45

Sources : Insee, RP2011

❖ 2.2.4 LA VOITURE, MODE DE TRANSPORT PRIVILÉGIÉ PAR 73% DES ACTIFS

Pour ces déplacements domicile-travail, la voiture reste le mode privilégié par les actifs occupés du territoire. Ils sont 73% à l'utiliser. Cette proportion est toutefois bien inférieure à celles des autres territoires ruraux de la région (81%).

A cela, une explication : les actifs stables sont plus nombreux sur le Parc des Grands Causses, d'où une pratique plus fréquente de la marche. 15% des actifs se rendent à leur travail à pied, soit 6 à 7 points de plus que dans les autres zones de comparaison.



MODE DE TRANSPORT UTILISÉ POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (en %)

	PNR des Grands Causses	
	2006	2011
Pas de transport	7.6	7.5
Marche à pied	15.8	15
Deux roues	3.9	3.3
Voiture, camion, fourgonnette	70.9	72.6
Transport en commun	1.8	1.6
Ensemble	100	100

Sources : Insee, RP2011

Ce pourcentage passe à 25% lorsque les actifs vivent et travaillent dans la même commune. La voiture, quoi qu'il en soit, reste majoritaire. Et lorsque les actifs travaillent hors de leur commune de résidence, ils sont 90% à y recourir. Entre 2006 et 2011, la part des actifs utilisant la voiture a augmenté, mais dans une proportion similaire à la hausse du nombre de navetteurs.



MODE DE TRANSPORT UTILISÉ PAR LES ACTIFS DU PNR POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (en %)

	Stables	Navetteurs dans la zone	Navetteurs hors de la zone	Actifs entrant dans la zone
Pas de transport	12.8	0.1	1.1	1.4
Marche à pied	25	1.1	2.5	0.8
Deux roues	4.8	1.5	1.1	1.8
Voiture, camion, fourgonnette	56.6	94.8	92.1	91.9
Transport en commun	0.8	2.5	3.2	4.1
Ensemble	100	100	100	100



La catégorie socioprofessionnelle influe aussi sur le mode de transport utilisé. Parmi les exploitants agricoles, 30% n'ont pas à se déplacer et 36% gagnent leur lieu de travail à pied. En l'occurrence, 89% d'entre eux vivent et travaillent sur la même commune.

Artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont également stables en grande majorité (74%) et, par conséquent, utilisent moins la voiture que les autres catégories socioprofessionnelles pour leur trajet domicile-travail : 70%, contre 73% à 82%.

Si les ouvriers sont la catégorie qui se déplace le plus (seuls 39% sont des actifs stables), ce sont les professions intermédiaires (stables à 47%) qui utilisent le plus un véhicule pour se rendre au travail.

Les trajets domicile-travail n'englobent pas l'ensemble des déplacements. Peu de sources viennent compléter nos données, en dehors du Plan Climat Énergie Territorial du Parc.

PRINCIPAUX ÉCHANGES ENTRE LES COMMUNES DE LA ZONE

Lieu de résidence	Lieu de travail	Nombre d'actifs
Creissels	Millau	Plus de 300
Saint-Affrique	Roquefort-sur-soulzon	Entre 200 et 300
Saint-Georges-de-Luzençon	Millau	Entre 200 et 300
Aguessac	Millau	Entre 200 et 300
Vabres-l'Abbaye	Saint-Affrique	Entre 200 et 300
Millau	Creissels	Entre 150 et 2000
Rivière-sur-Tarn	Millau	Entre 150 et 2000
Millau	Roquefort-sur-soulzon	Entre 150 et 2000
Millau	Aguessac	Entre 150 et 2000
Saint-Affrique	Millau	Entre 150 et 2000
Millau	La Cavalerie	Entre 100 et 150
Millau	Saint-Affrique	Entre 100 et 150
Millau	Sévérac-le-Château	Entre 100 et 150
Millau	Saint-Georges-de-Luzençon	Entre 100 et 150
Compeyre	Millau	Entre 100 et 150
Lapanouse	Sévérac-le-Château	Entre 100 et 150



❖ 2.2.5 MOBILITÉ : LE RISQUE D'UNE VULNÉRABILISATION DU TERRITOIRE

L'organisation des mobilités quotidiennes sur le territoire se caractérise par :

- une part importante d'habitat dispersé, malgré les concentrations de Millau et, dans une moindre mesure, de Saint-Affrique et Sévérac-le-Château.
- deux bassins d'emplois très vastes, générant des distances domicile-travail importantes, même si 57,4% des actifs travaillent dans leur commune de résidence (chiffre 2010)
- un faible niveau de services de transports en commun pour les mobilités de la vie quotidienne (hôpitaux, universités, administrations, etc.)
- des services de transports collectifs peu développés ou distendus, essentiellement de par la dispersion de leur clientèle potentielle. Dans les zones de faible densité, 82% des personnes de plus de 65 ans effectuent en moyenne 3,7 déplacements quotidiens, d'une durée médiane de près de 18 minutes pour une distance d'environ 12km. Mais 10% à 20% d'entre elles ne quittent pas leur domicile un jour donné de la semaine : c'est, ainsi, dans ces zones que les plus de 65 ans se déplacent le moins.

Le problème de l'éloignement des services essentiels, pour un territoire à faible densité, va être aggravé dans les prochaines années par une hausse inéluctable du prix des carburants. Une perspective qui tend à une vulnérabilité des populations du territoire.

Afin d'évaluer cette vulnérabilité, le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a conduit une étude sur le périmètre du SCoT pour développer l'indice de dépendance énergétique à la maille communale.

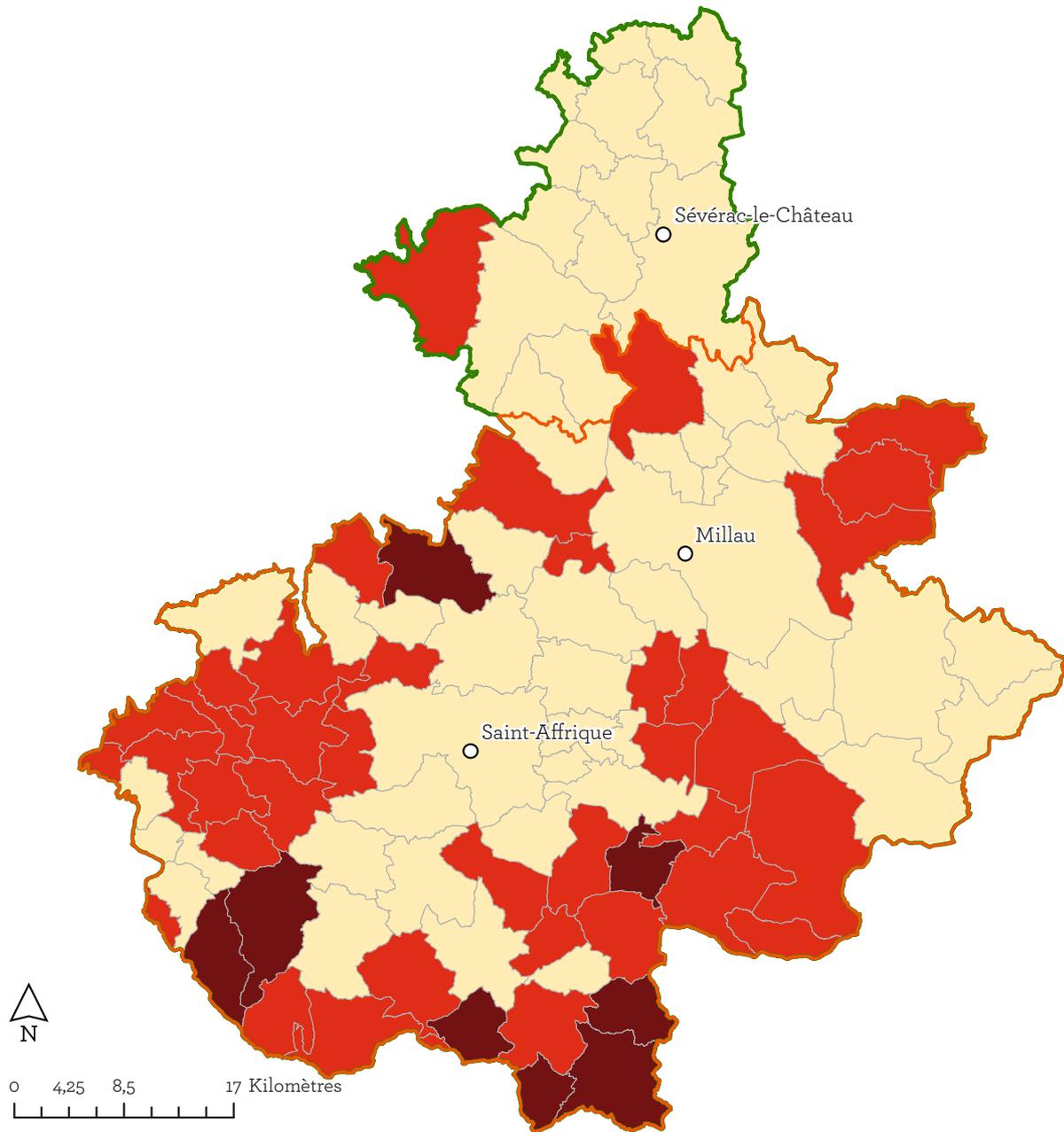
ENJEUX

Inventer des solutions alternatives à l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail.

Réduire la vulnérabilité énergétique du territoire liée à la mobilité.



INDICE DE DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES



Carte réalisée par le CEREMA et le Parc naturel régional des Grands Causses - février 2016.
Extrait des données Recensements de la population, Base Permanente des Equipements (BPE) - INSEE 2013, DDT12,
www.prix-carburants.gouv.fr, MEDDE, SoES (distançier Loxane), Géokit, BD TOPO de l'IGN 2015, CEREMA/DiersSo/DAIT/GTPE juin 2015.

Légende

-  Périimètre du SCoT
-  Périimètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Indice de dépendance énergétique

-  2 à 2,4
-  1,5 à 2
-  0,9 à 1,4

LE DÉVELOPPEMENT INSUFFISANT DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION

L'accès à Internet dans de bonnes conditions sur l'ensemble du territoire est absolument nécessaire pour mener une politique d'attractivité, résidentielle ou économique. Les nouvelles pratiques, en particulier le télétravail, peuvent permettre d'accueillir de nouvelles populations ou activités.



FOCUS

17 000

Le nombre de locaux sud-aveyronnais – habitations, administrations, entreprises – qui ne sont pas éligibles à une connexion d'au moins 8Mbit/s, seuil minimal déterminant une bonne connexion. Seuls 16% des locaux en sud-Aveyron sont éligibles à une connexion supérieure à 30Mbit/s.

Le déploiement des réseaux de communication, et particulièrement l'accès à une connexion Internet haut débit, est de toute évidence un enjeu territorial.

Un diagnostic exhaustif a pu être établi : il détermine l'éligibilité de tous les locaux du territoire, qu'il s'agisse d'habitations, d'administrations ou d'entreprises. Soit 56 000 locaux.

L'observatoire national « France Très Haut Débit » actualise les statistiques en continu. Un seuil est aujourd'hui déterminé en-deçà et au-delà duquel la connexion est respectivement « mauvaise » et « bonne ». Ce seuil est porté à 8Mbit/s.

En sud-Aveyron, plus de 30% des locaux ne sont pas éligibles à une connexion d'au moins 8Mbit/s. Cela représente plus de 17 000 locaux. Ces données prennent en compte l'éligibilité à l'Internet haut débit à travers toutes les technologies DSL, câble et fibre ffth. La technologie Wimax a été abandonnée sur le territoire aveyronnais pour l'accès grand public. Quant à la connexion satellitaire, elle ne présente pas une qualité d'accès comparable aux autres technologies.

La couverture complète des territoires par le très haut débit est aujourd'hui une ambition nationale. Pour l'heure, seulement 16% des locaux sud-aveyronnais sont éligibles à une connexion à plus de 30Mbit/s.

Les statistiques révèlent donc de fortes disparités territoriales, aux dépens notamment des zones éloignées des grands axes et des pôles urbains.

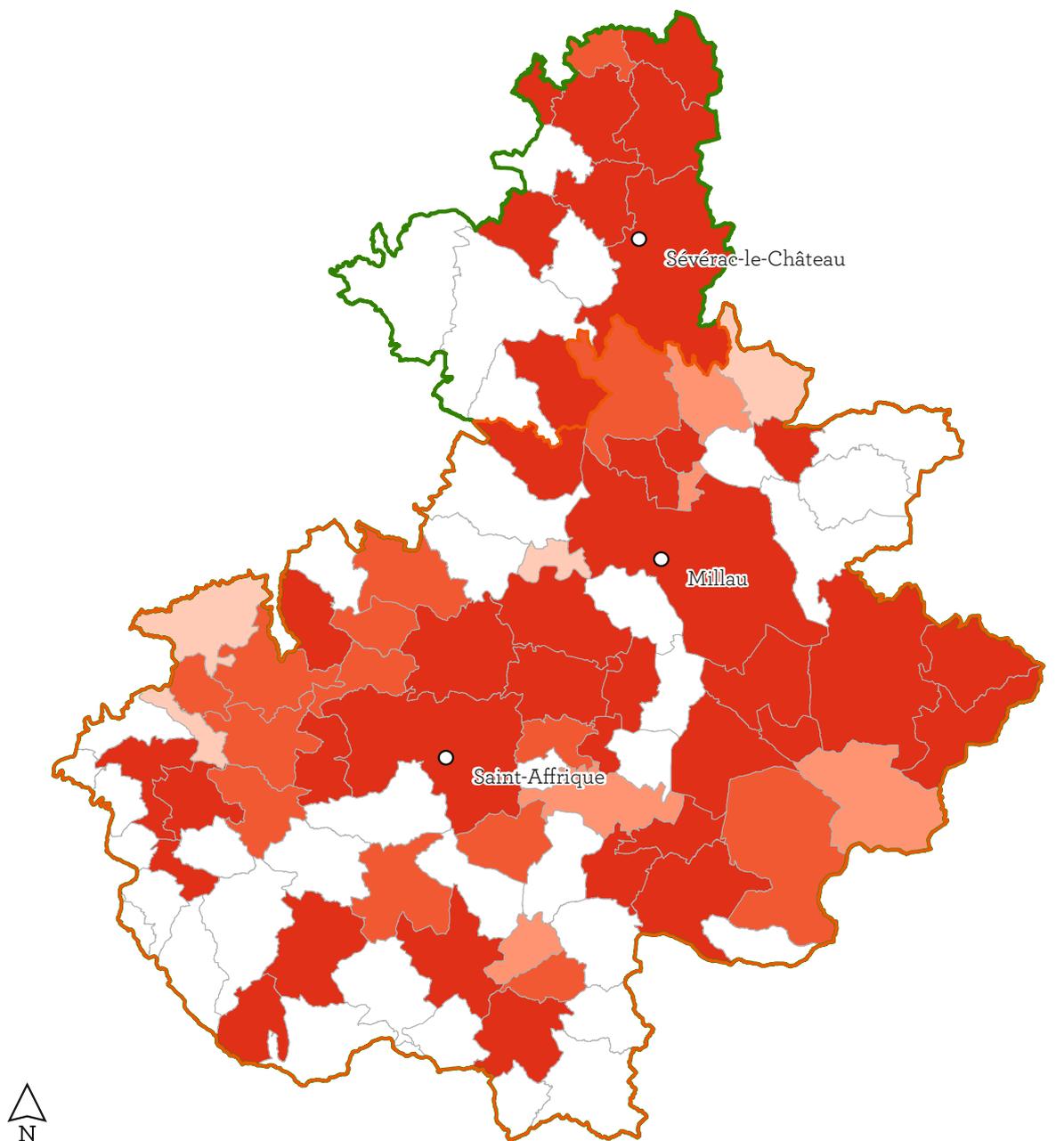
ENJEUX

Atténuer les disparités territoriales en matière de dépendance énergétique.

Garantir enfin la couverture intégrale du territoire en très haut débit numérique, résorber toutes les zones blanches.



DESSERTE INTERNET EN HAUT DÉBIT EN 8 MBITS/S



Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Pourcentage des locaux dans les communes desservis avec une connexion Internet à 8Mbits/s

-  0 à 10 % des locaux
-  10 à 25 % des locaux
-  25 % à 50 % des locaux
-  50 à 75 % des locaux
-  75 % à 100 % des locaux

Chapitre

III

ANCRER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE



3.1 ICI AUSSI, UNE TERTIARISATION DE L'ÉCONOMIE

- ❖ 3.1.1 ÉCONOMIE PRODUCTIVE, L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE RÉSISTENT, D'AUTRES FILIÈRES PEUVENT ÉMERGER
- ❖ 3.1.2 LE TOURISME, UN ATOUT SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉCONOMIE RÉSIDENNELLE
- ❖ 3.1.3 UNE ÉCONOMIE FORTEMENT PRÉSENTIELLE

3.2 VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS, ENCORE UNE RÉALITÉ

- ❖ 3.2.1 PLUS DE 60% DES EMPLOIS DANS LE TERTIAIRE, PLUS DE 50% DANS LES VILLES
- ❖ 3.2.2 COMMERCE ET AGRICULTURE, PRINCIPAUX EMPLOYEURS

3.3 UNE POPULATION ACTIVE VIEILLISSANTE, UN GISEMENT D'EMPLOI POUR DEMAIN ?

- ❖ 3.3.1 LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE
- ❖ 3.3.2 L'ENJEU DE LA TRANSMISSION

3.4 LES ESPACES ÉCONOMIQUES À ADAPTER AUX NOUVEAUX ENJEUX

- ❖ 3.4.1 LES ZONES D'ACTIVITÉ, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ?
- ❖ 3.4.2 QUELLE DEMANDE POTENTIELLE ?

3.5 LES ORIENTATIONS D'UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



À SAVOIR

Le développement économique d'un territoire dépend de processus croisés. Pour reprendre l'analyse d'économistes et géographes tels que Laurent Davezies et Magali Talandier, l'enjeu du développement local se fonde sur un triptyque en interrelation :

- créer des richesses (économie ou base productive)
- capter des richesses (économie ou base résidentielle et touristique)
- faire circuler ces richesses (secteur domestique ou sphère présentielle).

Le diagnostic territorial doit donc appréhender ces trois piliers et mettre en lumière leurs interactions. Il est important d'analyser la valeur ajoutée générée par la base productive, le dynamisme de la base résidentielle et la capacité du territoire à consommer localement.

3.1

ICI AUSSI, UNE TERTIARISATION DE L'ÉCONOMIE

Le paysage économique du Sud-Aveyron a subi des mutations importantes au cours des quarante dernières années. Elles se traduisent par un double phénomène de résidentialisation et de tertiarisation de l'économie, concomitant aux déclinis du tissu industriel et, plus relativement, de l'agriculture.



Si l'on emprunte au chercheur Laurent Davezies son approche par les bases économiques, il apparaît que celles-ci sont plutôt équilibrées (proches de la moyenne) sur le bassin d'emploi de Millau. Selon les données de 2006 :

- la base productive (revenus du capital et du travail liés à la vente à l'extérieur de biens et services produits à l'intérieur du territoire) représente 15% des revenus ;
- la base résidentielle (retraites, revenus des « migrants-alternants », dépenses touristiques, revenus de la sphère présentielle), 56% ;
- la base publique (salaires de la fonction publique), 9% ;
- la base sociale (prestations sociales), 21%.

❖ 3.1.1 ÉCONOMIE PRODUCTIVE, L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE RÉSISTENT, D'AUTRES FILIÈRES PEUVENT ÉMERGER



• FOCUS •

11,5%

Le pourcentage d'actifs générés par l'économie agricole, soit 4% de plus qu'à l'échelon national. C'est dire l'ancrage et la solidité de l'industrie de Roquefort, première AOC de France, modèle d'une économie agricole territorialisée.

250

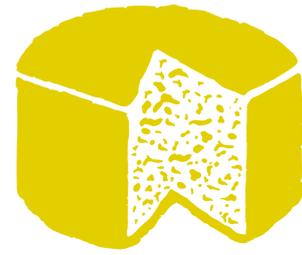
A minima, le nombre de producteurs sud-aveyronnais commercialisés en circuits courts. Leur densité s'avère plus importante au sud et à l'est du Parc et à Saint-Affrique, tant en raison de la présence urbaine que des pratiques historiques des exploitations.

10%

Le Parc naturel régional des Grands Causses à la pointe du bio : l'agriculture biologique représente 10% des exploitations. Deux fois plus que sur le reste de l'Hexagone. Viandes, lait, maraîchage..., pas une filière qui n'existe en bio.

❖ 3.1.1.1 LE MODÈLE ROQUEFORT, GARANT D'UN ANCRAGE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

Un constat doit retenir l'attention : la bonne résistance de l'économie agricole sud-aveyronnaise. Celle-ci génère encore aujourd'hui 11,5% des actifs, soit 4% de plus que la moyenne nationale. Cela n'a rien de fortuit. Le territoire possède une agriculture forte et constitue un véritable laboratoire rural depuis des décennies. Clé de voûte de l'activité agricole, le Roquefort est le premier fromage à avoir bénéficié, par la loi du 26 juillet 1925, d'une AOC (appellation d'origine contrôlée), reconnaissance qui garantit dès lors un ancrage de la filière.

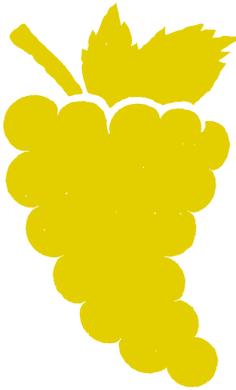


Le modèle Roquefort est désormais la forme inédite d'une économie agricole territorialisée.

En période de crise, l'économie productive d'un territoire est exposée au risque de délocalisation d'entreprises. De par son solide ancrage territorial, le modèle Roquefort apparaît riche d'enseignements pour d'autres domaines de production, au-delà même de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Une deuxième caractéristique de ce modèle est la perméabilité, ou plus encore la complémentarité, entre les différents vecteurs du développement territorial, à savoir les bases productives, résidentielles, publiques et sociales. Le « système Roquefort », lié à la production de lait de brebis, a forgé une identité au territoire. Non seulement une identité paysagère induite par des pratiques agricoles, mais plus encore une identité singulière : une construction sociale, économique, culturelle. Un témoignage récent en est l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco au titre de paysage culturel, évolutif et vivant de l'agropastoralisme méditerranéen.

L'économie productive est devenue une source de développement de l'économie résidentielle, grâce notamment à l'attractivité touristique qu'elle génère.



❖ 3.1.1.2 LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET DE L'ORIGINE, UN REMPART À LA DÉLOCALISATION

L'analyse des filières agricoles du sud-Aveyron se doit d'aborder les zones d'appellations d'origine (AOC, AOP), d'indications géographiques protégées (IGP) et autres labels présents sur le territoire. Ils procèdent d'une stratégie primordiale pour le maintien et la valorisation des activités agricoles, dans une région où les conditions climatiques, donc la productivité, ne constituent pas un atout spécifique. C'est d'ailleurs davantage la qualité que la productivité qui fait la force du territoire. La filière Roquefort est emblématique de cette stratégie et, au-delà, du développement même des labels de qualité en France. Les systèmes ovins lait dédiés à la production de Roquefort forment le socle de la trame agricole du territoire. Ils représentent 43% des exploitations.

Les communes du Parc sont comprises dans de nombreuses aires AOC et IGP abritant à la fois des unités dédiées à la production agricole, à la transformation ou à l'affinage. L'industrie de Roquefort, par-delà la seule production agricole, est un élément moteur de la dynamique de l'économie et de l'emploi : fromageries, caves, administration, sous-traitants et fournisseurs, transports, etc. Le Parc regroupe 38% des producteurs de lait et 100% des opérateurs aval (transformation et affinage). Il y a là, depuis longtemps, un réel potentiel patrimonial et économique spécifique au territoire, qu'il convient de maintenir et développer. La diversité des types de production peut favoriser une résilience économique accrue dans un contexte d'instabilité des marchés agricoles. D'autant que certains produits font l'objet d'une demande d'AOC en cours, tels le fromage Pérail qui mise sur l'obtention de l'appellation pour dynamiser son marché. Une démarche de valorisation des agneaux issus des élevages laitiers est également en cours avec l'Agneau du patrimoine.

La filière Roquefort traverse une période de changement. Alors que la production de Roquefort tend à diminuer (tandis que les produits de diversification, comme les yaourts, progressent), 2015 et 2016 sont des années de transition sensibles. La réglementation interdisant les accords de prix au niveau des interprofessions (dispositif en vigueur à Roquefort, avec des quotas), un nouveau système doit être mis en place.

Catégorie	Appellation	Type d'appellation	Aire de production en nombre de communes du Parc (et total sur l'ensemble de l'aire de l'appellation)	Volume commercialisé moyen pour l'ensemble de l'aire d'appellation (2007-2012)	Progression du volume commercialisé pour l'ensemble de l'aire d'appellation (2007-2012)	Opérateurs habilités (non agricoles) dans le Parc en 2013	Producteurs dans le Parc en 2013 (et total sur l'ensemble de l'aire d'appellation)
Viandes	Agneau de l'Aveyron	IGP	97 communes (539)	48157 t	-7 %	2 distributeurs	32 éleveurs (215)
	Canard à foie gras du Sud Ouest	IGP	97 communes (5674)			4 éleveurs (1061) ; 9 gaveurs (1174)	Aucun opérateur dans le Parc
	Génisse Fleur d'Aubrac	IGP	13 communes (313)	434 t (moy 2010-12)	+9%	1 distributeur	7 éleveurs (367)
	Jambon de Bayonne	IGP	97 communes (8175)	6186 t	+43%		3 éleveurs naisseurs (117) ; 29 éleveurs engraisseurs (874)
	Veau de l'Aveyron et du Ségala	IGP	48 communes (627)				5 éleveurs (633)
Vins : Blanc, rosé, rouge	Aveyron, Aveyron primeur ou nouveau	IGP	97 communes (304)	694 hl	+37%	4 conditionneurs / metteurs en marché hors vrac ; 1 négociant en vrac	0 viticulteurs (4)
	Côtes de Millau	AOC-AOP	17 communes (17)	2214 hl	+8%	6 caves particulières ; 2 caves coopératives ; 2 négociants	17 viticulteurs (17)
Fromages	Roquefort	AOC-AOP	97 communes (560)	18033 t	-11 %	1 collecteur Roquefort ; 7 conditionneurs Roquefort ; 8 affineurs / transformation en laiterie Roquefort	738 producteurs de lait (1958)
	Laguiole	AOC-AOP	1 communes (73)	719 t	+2%		0 producteurs de lait (75)
	Bleu des Causses	AOC-AOP	97 communes (549)	657 t	-40 %	4 affineurs	129 producteurs de lait (1083)

❖ 3.1.1.3 LA MONTÉE EN PUISSANCE DES CIRCUITS COURTS ET DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'importance des circuits courts en sud-Aveyron ne cesse de croître. Ils regroupent aujourd'hui plus de 250 producteurs : 164 en viandes, 86 en produits végétaux, 29 en produits laitiers de brebis (18), chèvres (7) et vaches (4).

Les ventes s'effectuent par commandes téléphoniques (120), par internet (66), directement à la ferme (116), en boutique (110) ou sur des marchés (68).

On observe une présence plus importante de producteurs en circuits courts au sud et à l'est du Parc, ainsi qu'à Saint-Affrique. Une explication en est le caractère de pôles urbains principaux de Millau et Saint-Affrique. L'est du Parc, en outre, bénéficie de son positionnement sur l'autoroute A75 reliant Montpellier à Clermont-Ferrand.

Enfin, le développement des circuits courts est lié au contexte (dynamique collective, etc.) comme aux pratiques et stratégies historiques des exploitations.

Les circuits dits « longs » représentent la majorité du marché des filières « viandes » et « lait », tant d'origine ovine que bovine (excepté la production ovine viande en bio par exemple, qui fonctionne pour moitié en vente directe).

Le développement des circuits courts sur le territoire n'en est pas moins un phénomène important. Une logistique plus conséquente (outils de transformation collectifs, commercialisation, gestion collective, etc.) permettrait de l'accroître encore.

L'agriculture aveyronnaise est clairement à la pointe du bio. Sur le territoire du Parc, pas une filière (viandes, lait, maraîchage, etc.) qui n'existe aussi en agriculture biologique.

Le nombre d'exploitations bio est en forte progression : 10% des

exploitations en sud-Aveyron, bientôt deux fois plus que sur le reste de la France.

A l'échelle de l'Aveyron, près de 9 exploitations sur 10 résultent d'une conversion. Cependant, ce chiffre ne concerne pas les exploitations maraîchères (minoritaires), quasiment toutes installées d'emblée en bio.

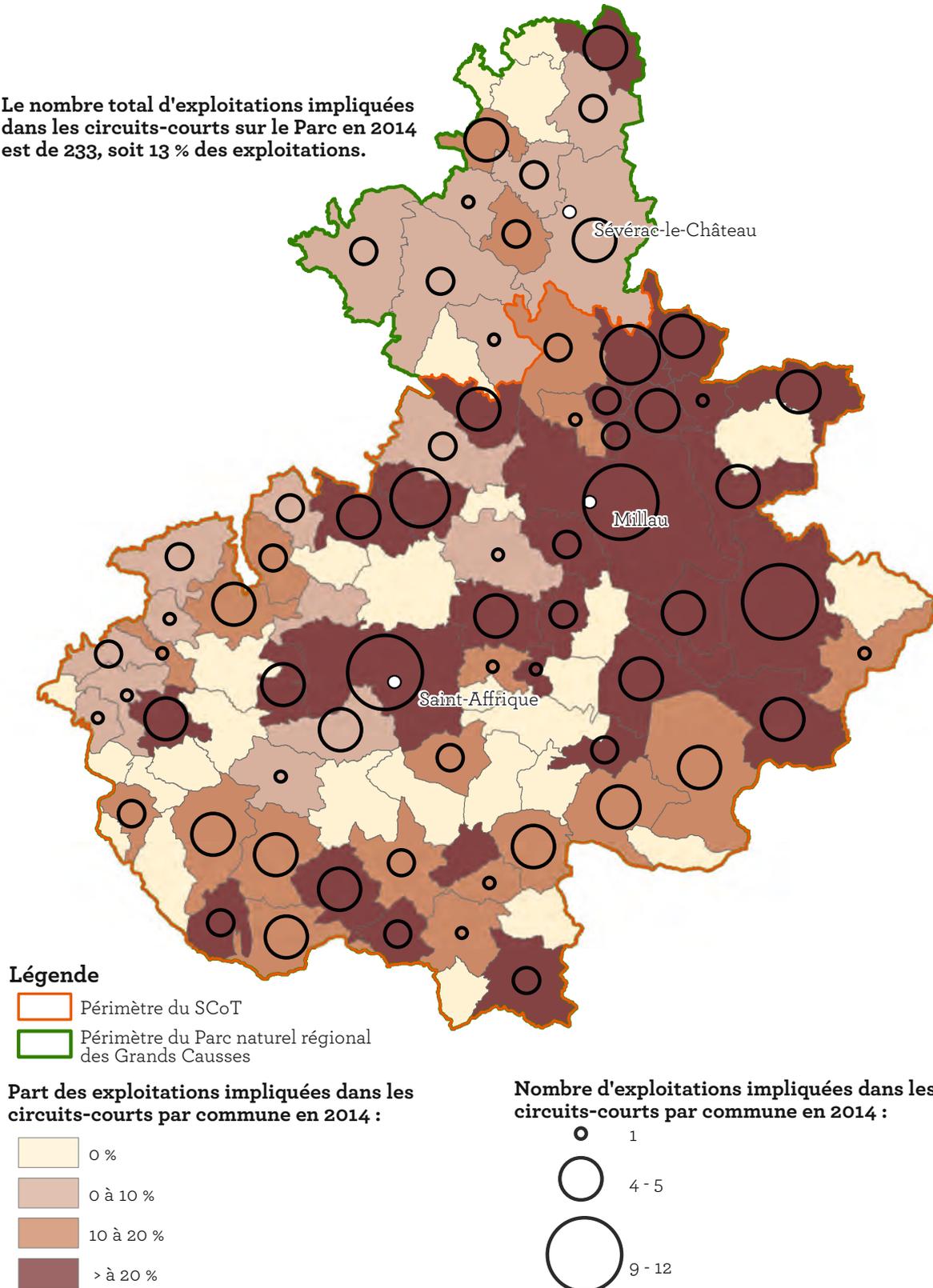
Pour l'agriculture biologique, l'un des enjeux les plus importants porte sur la transformation des produits. La Chambre d'Agriculture aveyronnaise travaille actuellement sur un projet d'atelier de découpe de volaille. Ce type de projets de transformation tend à encourager les ateliers itinérants (pour les productions qui le permettent), afin de pallier la sous-utilisation ou la difficulté d'accès d'ateliers existants. Un projet d'atelier de transformation ambulante pour les légumes et petits fruits (coulis, légumes fermentés,...) a aussi été lancé avec la participation de l'APABA.

Par ailleurs, la sécurisation du marché reste une vraie problématique pour la filière bio : un prix du bio annexé sur le conventionnel, des aides publiques instables malgré leur caractère de nécessité pour bon nombre de producteurs.



NOMBRE ET PART DES EXPLOITATIONS IMPLIQUÉES DANS LES CIRCUITS COURTS EN 2014

Le nombre total d'exploitations impliquées dans les circuits-courts sur le Parc en 2014 est de 233, soit 13 % des exploitations.



Le pin sylvestre : une filière locale qui sort du bois

Le pin sylvestre, essence pionnière, étend son implantation en colonisant de nombreux parcours en déprise. Il constitue pour le territoire un capital naturel qu'il serait possible de valoriser davantage, plutôt que de le destiner à la seule filière bois-énergie.

A ce jour, cependant, la filière de transformation des bois existante n'est pas adaptée à cet objectif. Aussi, le développement d'une filière locale de transformation du pin apparaît comme une opportunité, qui s'accompagnerait d'une meilleure gestion sylvicole de ces boisements. D'autres attentes se dessinent quant au développement, à l'organisation et à la gestion d'une filière bois, afin de renforcer les relations entre les entreprises de cette filière. Ce contexte est conforté par l'attente du consommateur, de plus en plus attentif au bois comme matériau de construction et au bois de chauffage sous toutes ses formes.

Le tissu économique de la filière bois englobe de nombreuses TPE et PME : 400 entreprises représentant 2 900 emplois sur le département de l'Aveyron. Scieries, charpentiers, constructeurs de maisons bois, menuisiers.

A cela s'ajoutent une vingtaine d'entreprises de travaux forestiers. Le diagnostic de la filière bois matériau du Parc des Grands Causses (2013) recense 90 entreprises de transformation du bois dont six scieries (première transformation), 18 charpentiers ou constructeurs de maisons bois, 23 menuiseries. Plus, toujours, une vingtaine d'entreprises de travaux forestiers. Face à la tension sur les marchés et à la concurrence internationale sur la transformation, il importe de consolider ce tissu de PME.

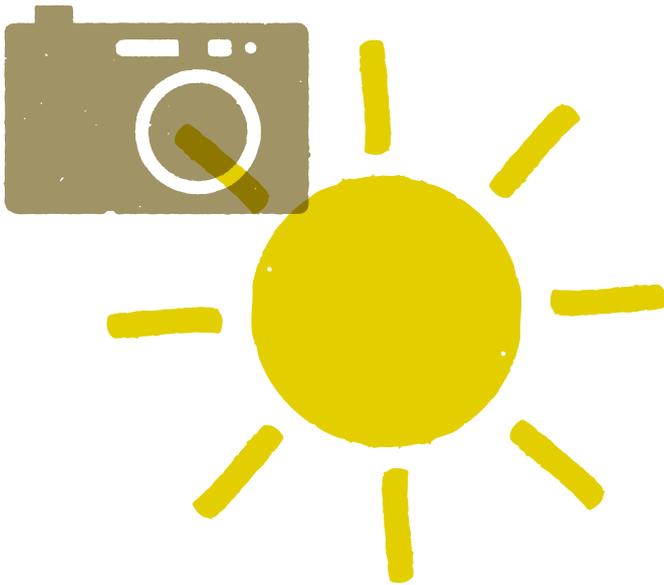
D'autant que l'émergence de projets industriels dans le domaine de la biomasse, tels la centrale de cogénération des régions voisines, peut aussi le déstabiliser. Il faut donc assurer la pérennité de la filière bois sur le territoire, en l'accompagnant, en optimisant son organisation, en impulsant des investissements sur des procédés innovants.

Cela suppose d'ores et déjà un travail d'animation, de formation et de regroupements des propriétaires et élus à la gestion du patrimoine forestier. Il faut savoir que la forêt sur les Grands Causses est privée à plus de 80%. Elle représente 18 167 propriétaires et 154 500 ha. A ce jour, seuls 10 800 ha sont soumis à un document de gestion durable qui assure une vision à long terme et une gestion raisonnée. Or, les sols du Parc naturel régional des Grands Causses présentent une fertilité relativement faible qui impose une gestion adaptée.

De plus, le changement climatique affecte dès à présent la forêt des Grands Causses et les essences les plus vulnérables face à la sécheresse. Il apparaît donc indispensable de sensibiliser les propriétaires et professionnels à la prise en compte de ce risque, en particulier lors du renouvellement des boisements.

Progressivement, la dynamique de gestion des forêts gagne en pertinence. Elle contribue à modeler les paysages des Grands Causses et répond à une problématique toujours plus prégnante pour les agriculteurs : la disponibilité de la ressource fourragère. Ceci grâce au sylvo-pastoralisme. Les surfaces boisées appartiennent en grande partie à des agriculteurs mais, il y a peu, elles n'étaient guère intégrées dans la gestion économique de leur exploitation. Le sylvo-pastoralisme, en misant sur un double usage de la forêt (parcours, exploitation des bois), permet de compléter l'autonomie alimentaire du troupeau et de valoriser une autre ressource de leur domaine.





FOCUS

69 000

Le nombre de lits dédiés au tourisme sur le territoire (chiffres 2011). C'est à Millau, Saint-Affrique et dans les vallées du Tarn et de la Dourbie que sont localisées les principales structures d'accueil.

8

Huit lits touristiques sur 10 : c'est la proportion représentée par les résidences secondaires sur le territoire. Loin devant les campings homologués (18%). Par ailleurs, seuls 2 hôtels sur 10 possèdent trois étoiles ou plus.

1 150

Le nombre d'emplois générés par la filière touristique sur le territoire. Cela représente 4,3% de l'emploi total. L'hébergement et la restauration sont les principaux secteurs employeurs.

Ce nombre n'en est pas moins soumis à des variations saisonnières.

❖ 3.1.2 LE TOURISME, UN ATOUT SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉCONOMIE RÉSIDENIELLE

Le territoire dispose d'une offre touristique importante : plus de 69 000 lits dédiés en 2011. Toutefois, sa densité touristique est plus faible que celle des autres territoires ruraux de la région.

De tous les parcs naturels régionaux du Massif central, seul celui des Millevaches en Limousin affiche une densité encore inférieure. Le taux de fonction touristique du Parc des Grands Causses figure parmi les plus bas, devant seulement le Parc du Livradois Forez. Sur la base de ces indicateurs, ce sont les parcs des Monts d'Ardèche et des Volcans d'Auvergne qui apparaissent les plus touristiques.

Les principales structures d'accueil touristique du territoire sont localisées non seulement dans les villes (Millau, Saint-Affrique), mais aussi au sud-est du Parc dans les vallées de la Dourbie (Nant, Saint-Jean-du-Bruel) et au nord de Millau dans la vallée du Tarn (Mostuéjols et Rivière-sur-Tarn).

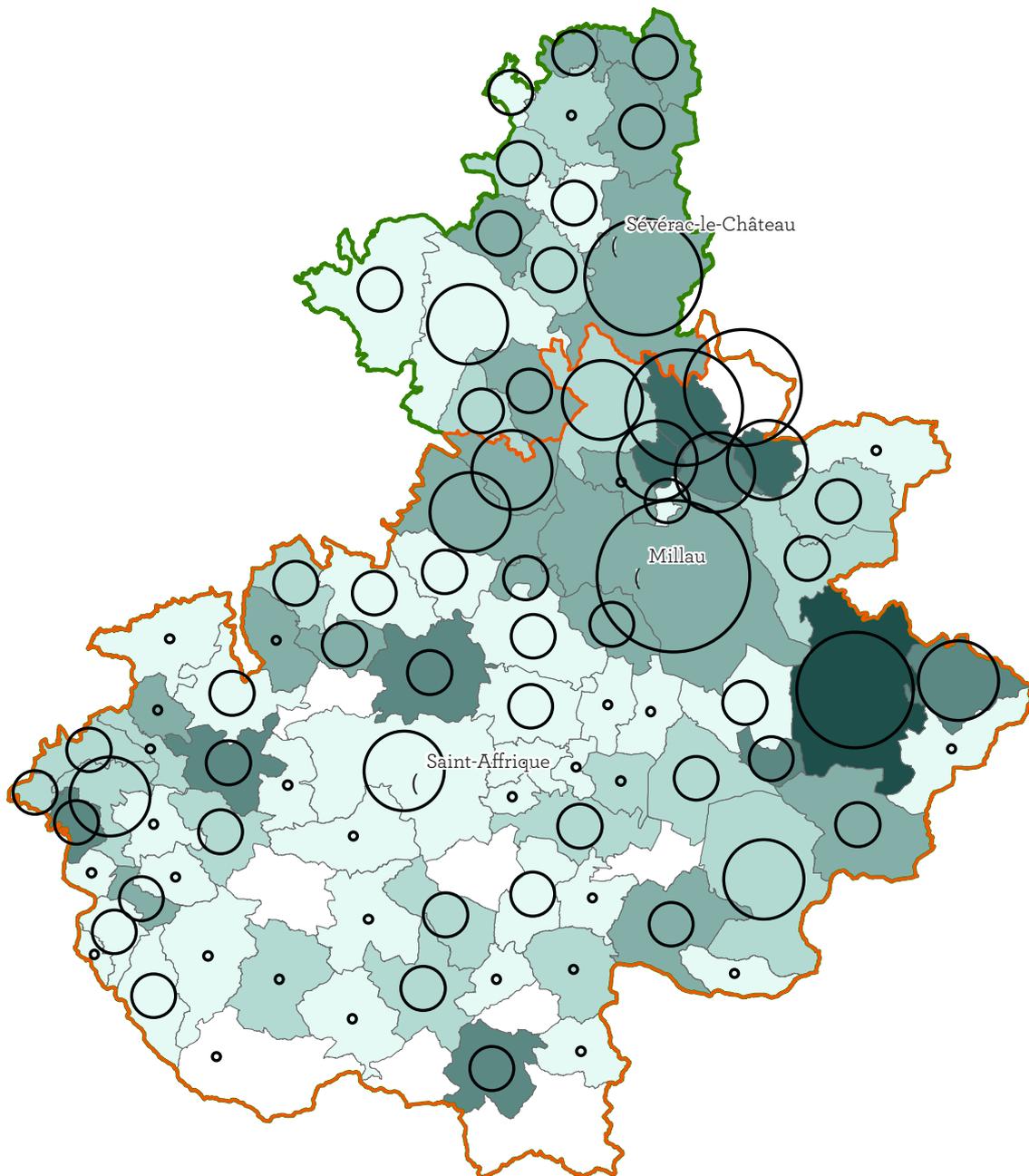


CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE EN 2011

	Nombre de lits touristiques	Densité touristique (lits/km ²)	Taux de fonction touristique (lits/100 hab)
PNR des Grands Causses	69 152	21,2	101,6

Sources : Insee, RP2011 et Pôle de compétence tourisme

TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE MARCHANDE EN 2015

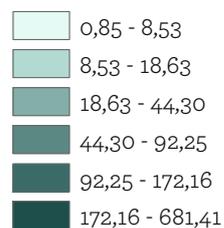


Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - février 2016. Extrait des données INSEE et BD TOPO® ©IGN 2015.

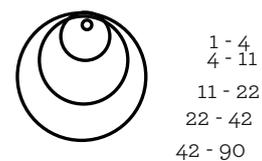
Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Taux de fonction touristique marchande 2015
(en lits de gîtes et chambres d'hôtes + hôtels et campings pour 100 habitants)



Nb d'ets d'hébergement touristique 2015



❖ 3.1.2.1 LES RÉSIDENCES SECONDAIRES À LA PREMIÈRE PLACE

Le parc de résidences secondaires constitue, comme sur les deux autres zones de comparaison, la première structure d'accueil du territoire : près de huit lits touristiques sur 10. Vient, en deuxième, l'hébergement en camping qui représente 18% des lits touristiques (campings homologués) du Parc des Grands Causses, soit nettement plus que dans les autres territoires de comparaison (13%).

Considérée par type de structure, la densité touristique diffère selon les communes. Les hôtels sont implantés essentiellement à Millau, Saint-Affrique. Leur densité est relativement élevée dans les communes au sud-est de Millau et à proximité de ces hauts lieux du tourisme que sont les Gorges du Tarn et de la Dourbie.

S'agissant des campings, la densité apparaît relativement élevée au nord de Millau, là aussi près des Gorges du Tarn (Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn, Compeyre) ainsi qu'à Millau-même, Saint-Jean-du-Bruel, Nant et Saint-Rome-de-Tarn.

Le nombre de lits (mesuré en résidences secondaires par km²) est élevé (plus de 26) dans de nombreuses communes situées principalement aux pourtours du Parc. Il est également important à Millau et Saint-Affrique.

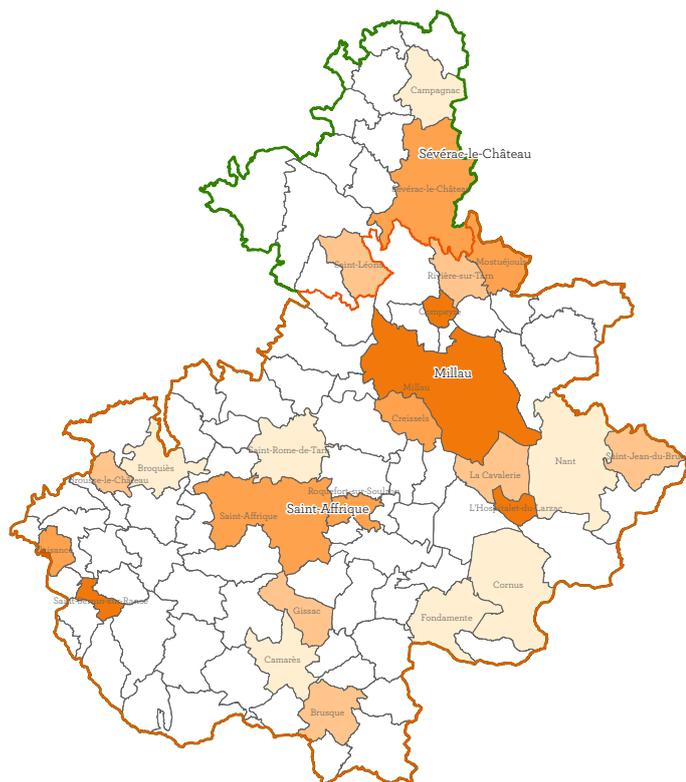


STRUCTURE DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE

PNR des Grands Causses	Résidences secondaires	Hôtels	Campings	Ensemble
Lits	54 112	2 446	12 594	69 152
%	78,3%	3,5%	18,2%	100%

Sources : Insee, RP2011 et Pôle de compétence tourisme, données 2014

DENSITÉ DES HÔTELS EN 2011



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - février 2016. Extrait des données INSEE 2011 et BD TOPO®-IGN 2015.

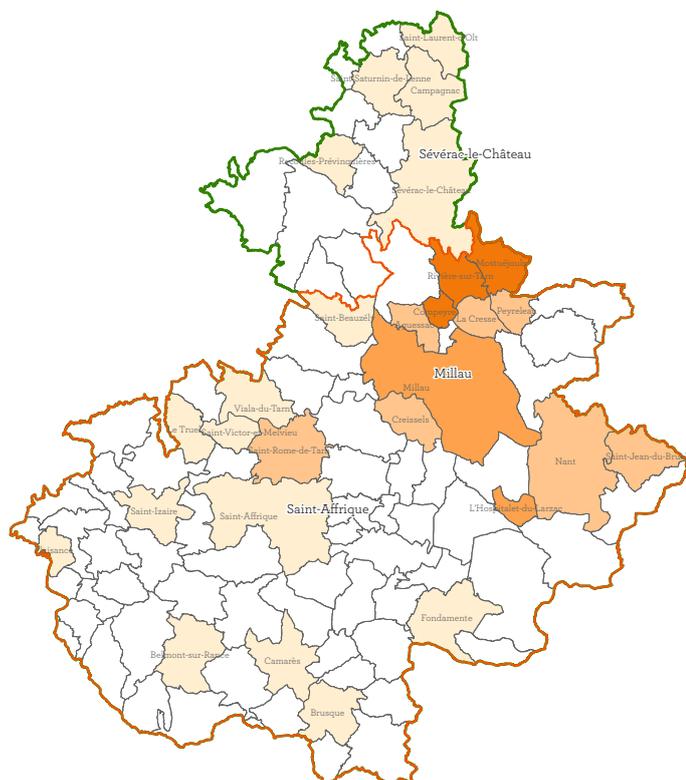
Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Densité touristique des hôtels en 2011
exprimée en lits d'hôtel par km²

- 0,2 - 0,7
- 0,8 - 1,7
- 1,8 - 3,1
- 3,2 - 10,7

DENSITÉ DES CAMPINGS EN 2011



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - février 2016. Extrait des données INSEE 2011 et BD TOPO®-IGN 2015.

Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Densité touristique des campings en 2011
exprimée en lits de camping par km²

- 0,9 - 6,5
- 6,6 - 14,3
- 14,4 - 24,1
- 24,2 - 57,8

❖ 3.1.2.2 GAMME HÔTELIÈRE : ENCORE TROP MOYENNE

La moyenne gamme s'avère être dominante parmi l'offre hôtelière du territoire : la moitié des hôtels affichent deux étoiles. Une proportion nettement supérieure à celle des autres zones de comparaison, où elle ne dépasse pas 30%. En outre, sur le territoire, 3 hôtels sur 10 relèvent de l'hôtellerie non classée. Seulement 2 sur 10 possèdent trois étoiles ou plus (principalement trois étoiles).

A titre de comparaison, les autres territoires ruraux de la région comptent davantage d'hôtels de gamme supérieure. Sur l'ensemble des parcs naturels régionaux du Massif central, la part des hôtels non classés est plus importante.



RÉPARTITION DES HÔTELS SELON LEUR CLASSEMENT (en %)

	Hôtels non classés	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	Ensemble
PNR des Grands Causses	30%	0%	50%	16%	4%	0	100%

Sources : Insee, Pôle de compétence tourisme, données 2014



❖ 3.1.2.3 CAMPINGS : CONSTELLATION D'ÉTOILES

54% des campings du territoire affichent trois à quatre étoiles. Un pourcentage plus élevé que sur les autres territoires ruraux de la région. La prédominance des campings étoilés est encore plus évidente en termes de capacité : ils représentent près de 75% des emplacements.



RÉPARTITION DES CAMPINGS SELON LEUR CLASSEMENT (en %)

	Campings non classés	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	Ensemble
PNR des Grands Causses	16.7%	11.1%	18.5%	38.9%	14.8%	0	100%

Sources : Insee, Pôle de compétence tourisme, données 2014



❖ 3.1.2.4 LE PIC DE FRÉQUENTATION ANNUELLE EN AOÛT

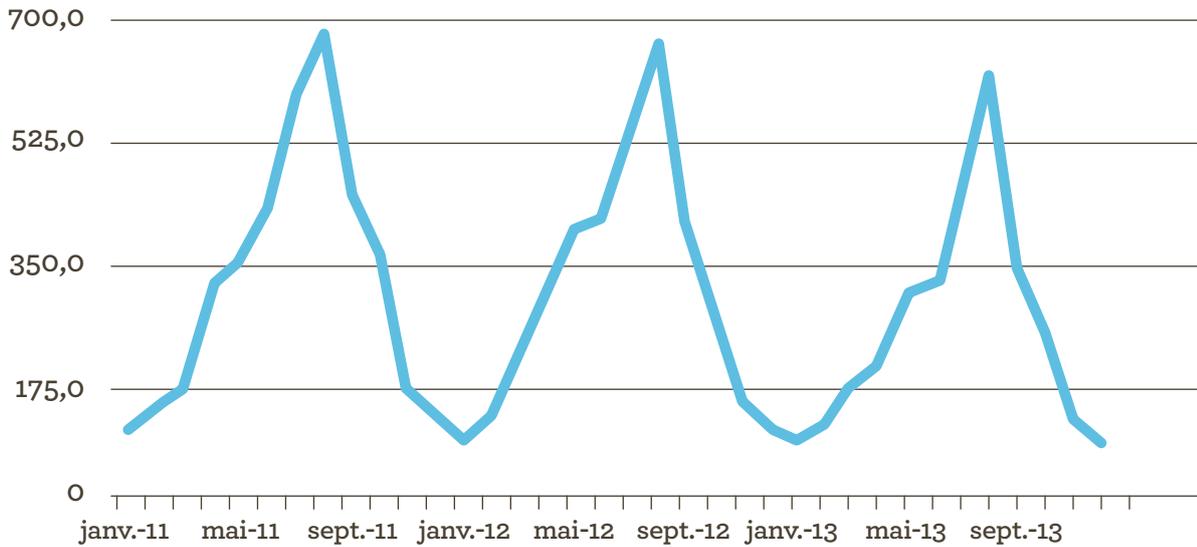
La fréquentation touristique (hôtels et campings) du Parc des Grands Causses est fortement soumise aux variations saisonnières.

Le pic s'observe chaque année au mois d'août. En août 2013, on dénombrait 226 500 nuitées en camping et 50 200 en hôtel.

Depuis 2011, tant en hôtel qu'en camping, les nuitées diminuent sur le territoire. C'est aussi le cas pour les hôtels sur les autres territoires ruraux de la région, mais la fréquentation touristique dans les campings se maintient, voire même progresse.



ÉVOLUTION DES NUITÉES EN HÔTELS (base 100 en janvier 2011)



❖ 3.1.2.5 EMPLOI TOURISTIQUE : PRÈS DE 50% DANS L'HÉBERGEMENT

Selon les estimations 2011 sur le Parc des Grands Causses, le tourisme génère 1 150 emplois, soit 4,3% de l'emploi total. Ce pourcentage est supérieur à celui des autres territoires ruraux de la région.

L'hébergement (48%) et la restauration/café (18%) sont les principaux secteurs employeurs du tourisme sur le territoire. Ils sont également majoritaires dans les autres territoires de comparaison mais dans une moindre mesure : 39% et 14%.

A l'inverse, la part de l'emploi touristique en sport et loisirs est plus faible au sein du Parc des Grands Causses.

Le nombre d'emplois touristiques est soumis à des variations saisonnières particulièrement marquées sur le territoire : son niveau de janvier est multiplié par plus de 2,5 en juillet et août.



À SAVOIR

L'emploi touristique estimé correspond aux emplois générés par la fréquentation touristique, donc directement imputables à la présence de touristes sur la zone d'étude. Sont ainsi exclus la majorité des moyens de transport et des agences de voyage qui ne représentent pas une dépense sur la zone de réception.

La méthode d'estimation de l'emploi touristique diffère selon l'activité :

- dans les activités exclusivement touristiques (n'existant pas sans la présence de touristes), tout l'emploi est considéré comme emploi touristique,*
- dans les activités partiellement touristiques (existant sans la présence de touristes mais pouvant connaître un surplus d'activité temporaire liée à cette présence), on estime l'emploi touristique en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents.*

❖ 3.1.2.6 UN POTENTIEL D'ATTRACTIVITÉ POUR LA RANDONNÉE ET LES SPORTS DE PLEINE NATURE

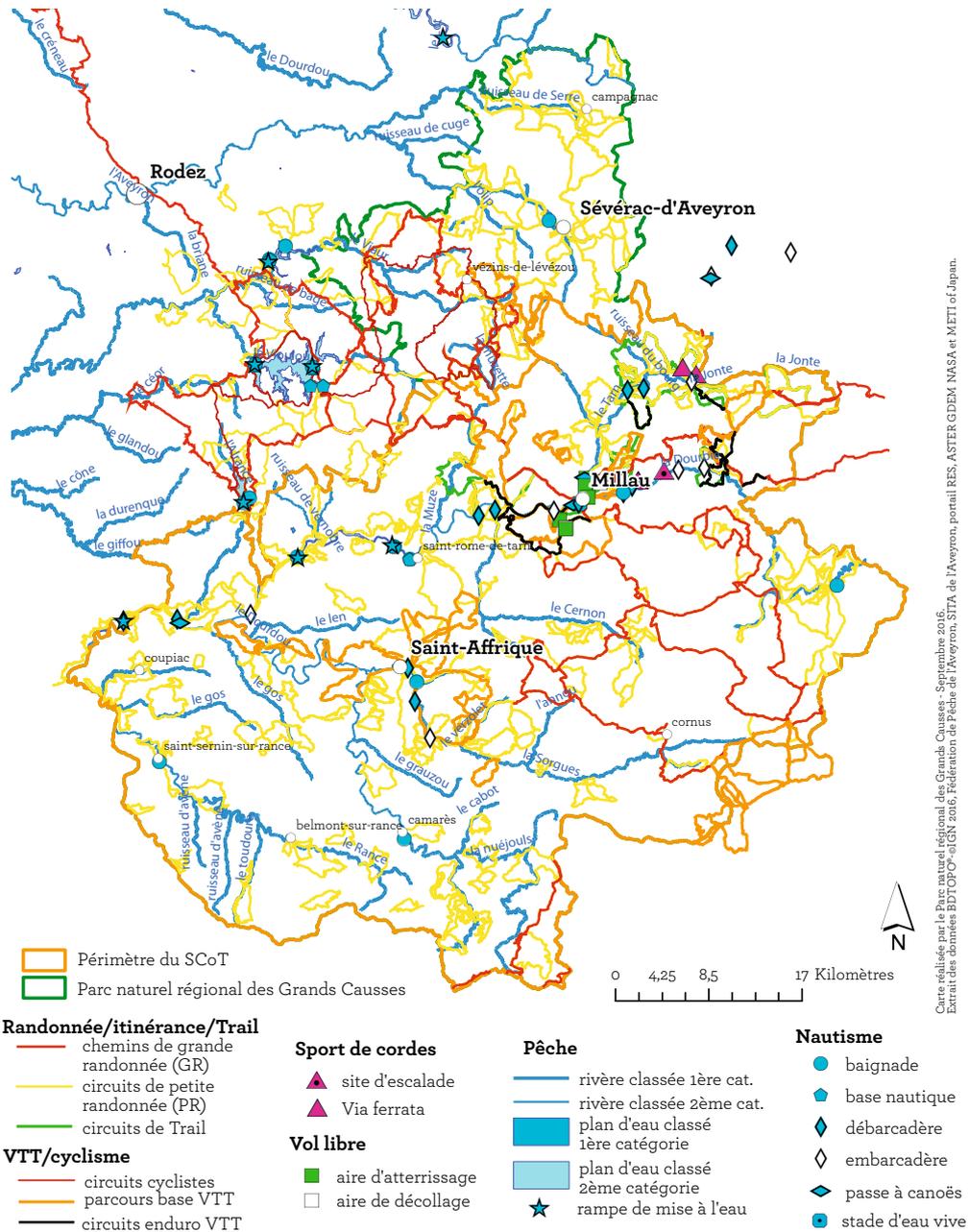
Le sud-Aveyron bénéficie d'un réseau de sentiers dense : plus de 2400km de chemins sont balisés sur l'ensemble du territoire.

Le plus emblématique d'entre eux est le GR®71C et D (Tour du Larzac et Tour du Larzac Templier).

14 sentiers de randonnée sont inscrits au PDIPR et PDESI et beaucoup d'autres sont en cours d'inscription.

Des projets structurants sont en préparation pour valoriser l'offre touristique, tels que le redéploiement d'un GR® allant des sources du Tarn jusqu'à Albi ou encore la création d'un réseau de sentiers dans le secteur des rougiers (Camarès, Belmont-sur-Rance et Saint-Semin-sur-Rance).

ÉQUIPEMENTS DE SPORTS DE PLEINE NATURE



❖ 3.1.3 UNE ÉCONOMIE FORTEMENT PRÉSENTIELLE

En 2011, les activités présentes représentent 65% des emplois, un taux légèrement inférieur à celui des autres territoires ruraux de la région.

La proportion des activités présentes sur le territoire a augmenté de 20% entre 1975 et 2011, tout comme sur le reste de la région. Le recul de l'emploi agricole explique en partie ce constat.



PART DES EMPLOIS DES ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES DANS L'ENSEMBLE DES EMPLOIS (en %)

Part présentiel	1975	1982	1990	1999	2006	2011
PNR des Grands Causses	46.3%	51.4%	56.9%	61.3%	63.6%	65.3

Sources : Insee, Pôle de compétence tourisme, données 2014



3.2

VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS, ENCORE UNE RÉALITÉ

Si l'agro-alimentaire conserve une place importante dans l'industrie, la spécificité du territoire s'est atténuée depuis 1975.

Le sud-Aveyron n'échappe pas à la tertiarisation de l'économie.

L'agriculture n'en figure pas moins, avec le commerce, parmi les principaux secteurs employeurs à ce jour.



• FOCUS •

26 130

Le nombre d'emplois recensés sur le Parc naturel régional des Grands Causses (chiffres 2010). Près de deux emplois sur trois relèvent du secteur tertiaire, concentré pour l'essentiel sur les agglomérations de Millau et Saint-Affrique. L'agriculture irrigue tout le territoire.

1/3

L'agglomération millavoise englobe à elle seule plus d'un tiers des emplois du territoire (chiffres 2011). Avec la ville de Saint-Affrique, le cumul représente plus de la moitié de ces emplois.

1/4

Un emploi sur quatre : c'est ce que représentent le commerce et l'agriculture. Devant les activités sociales, la construction, l'administration publique et la santé (8% à 9% chacun).

ENJEUX

Maintenir le dynamisme et la spécificité du modèle agricole, producteur de valeur ajoutée pour le territoire et son économie.

Impulser une politique touristique en cohérence avec les atouts du sud-Aveyron, cibler les prestations en fonction des attentes de la clientèle, professionnaliser l'accueil à l'échelle du territoire.

❖ 3.2.1 PLUS DE 60% DES EMPLOIS DANS LE TERTIAIRE, PLUS DE 50% DANS LES VILLES

26 130 emplois sont recensés sur le Parc des Grands Causses. Les tableaux ci-dessous présentent leur répartition par secteurs d'activité en 2010.

La dynamique va au secteur tertiaire : près de deux tiers des emplois en relèvent, tant dans l'administration, les commerces, les services, les transports, l'ensemble des activités liées à l'éducation, à la santé et au social, que les activités financières ou immobilières. Il compense notamment les pertes de l'agriculture et de l'industrie.

A l'exception bien entendu de l'agro-alimentaire, l'industrie se concentre autour de Millau. Elle se localise aussi, dans une moindre mesure, près de Saint-Affrique et le long des axes qui relient ces trois pôles : la D999 et l'A75.

Millau et Saint-Affrique accueillent l'essentiel de l'emploi tertiaire. L'agriculture irrigue quant à elle l'ensemble du territoire.



RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR GRANDS SECTEURS EN 2011 (en %)

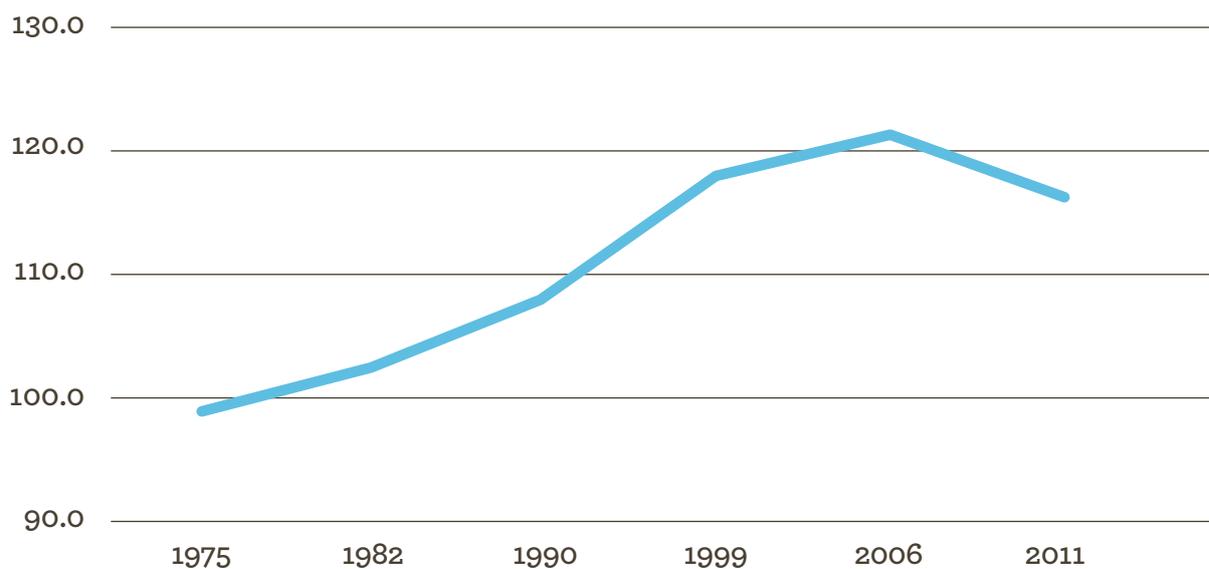
PNR des Grands Causses	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Marchand	Non marchand	Ensemble
Effectif	3 008	3 505	2 392	17 189	8 921	8 268	26 094
%	11.5%	13.4%	9.2%	65.9%	34.1%	31.7%	100%

Sources : Insee, RP2011

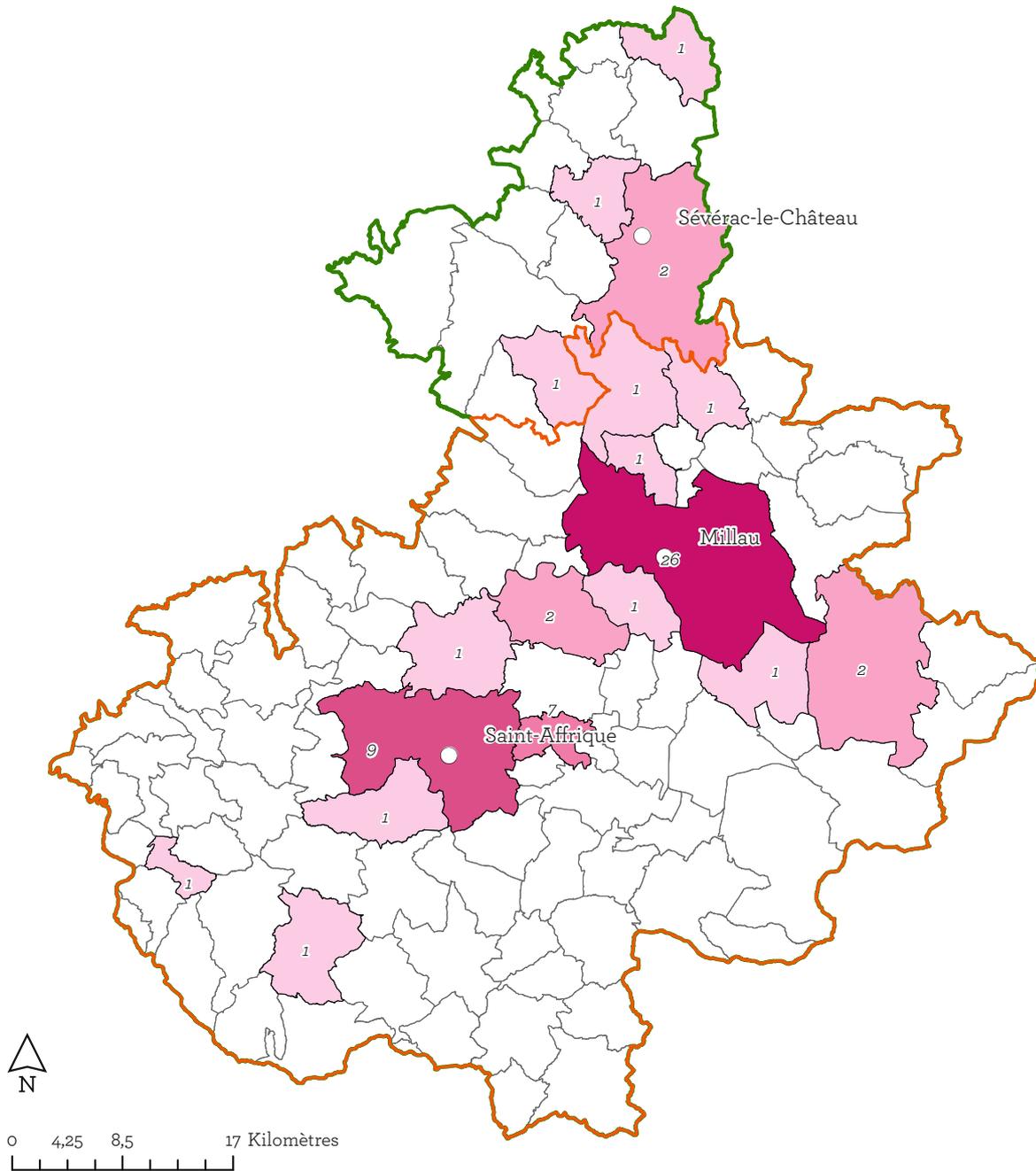
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI CHEZ LES 25-54 ANS (base 100 en 1975)

	1975	1982	1990	1999	2006	2011
PNR des Grands Causses	100	103.3	108.7	118.1	120.9	116.5

Sources : Insee, RP



ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS EN 2011



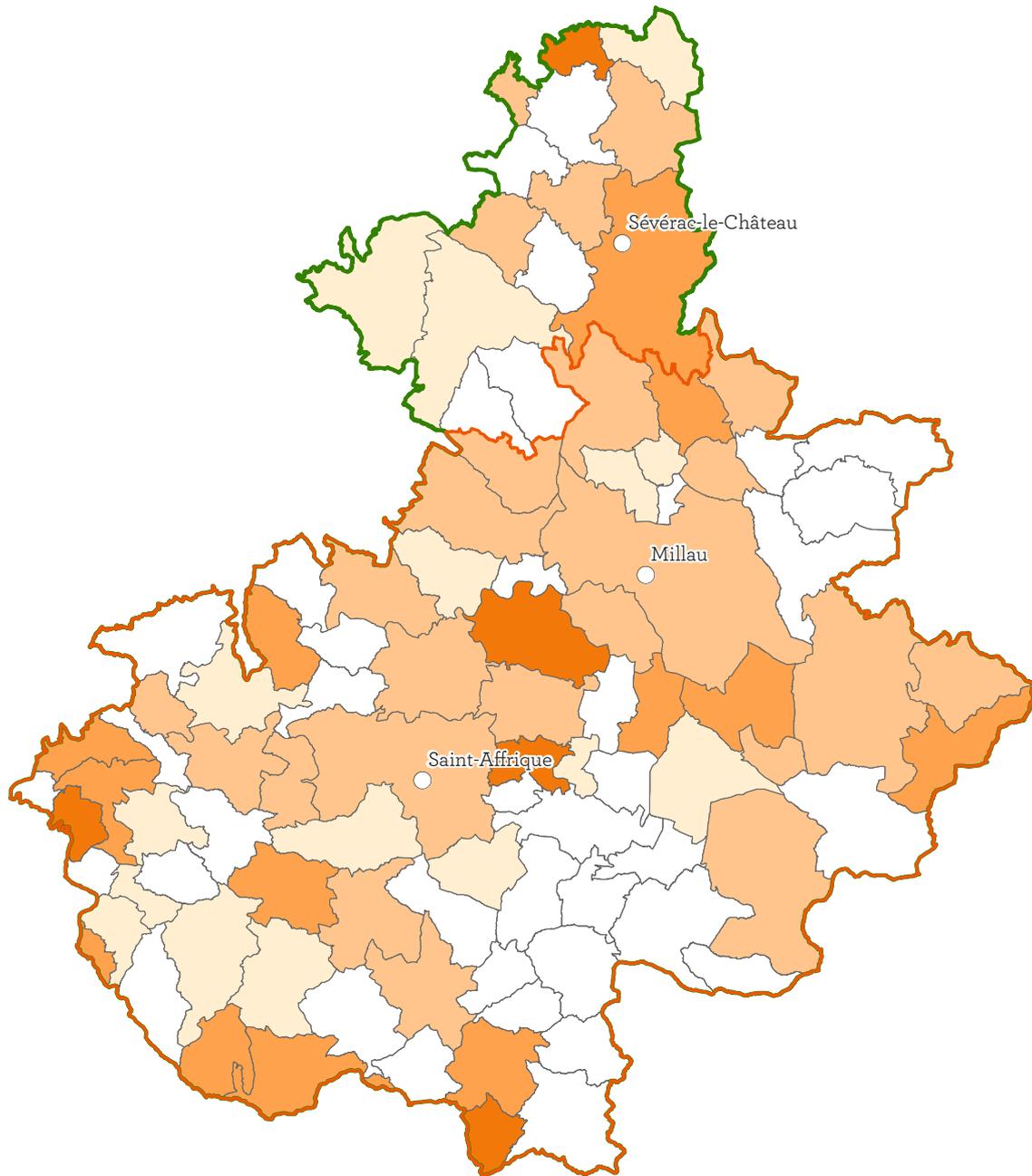
Légende

-  Périimètre du SCoT
-  Périimètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Nombre d'entreprises de plus de 50 salariés

-  1
-  1 - 2
-  2 - 7
-  7 - 9
-  9 - 26

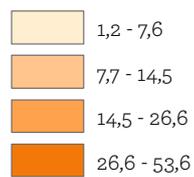
PART DU SECTEUR INDUSTRIEL DANS L'EMPLOI EN 2011



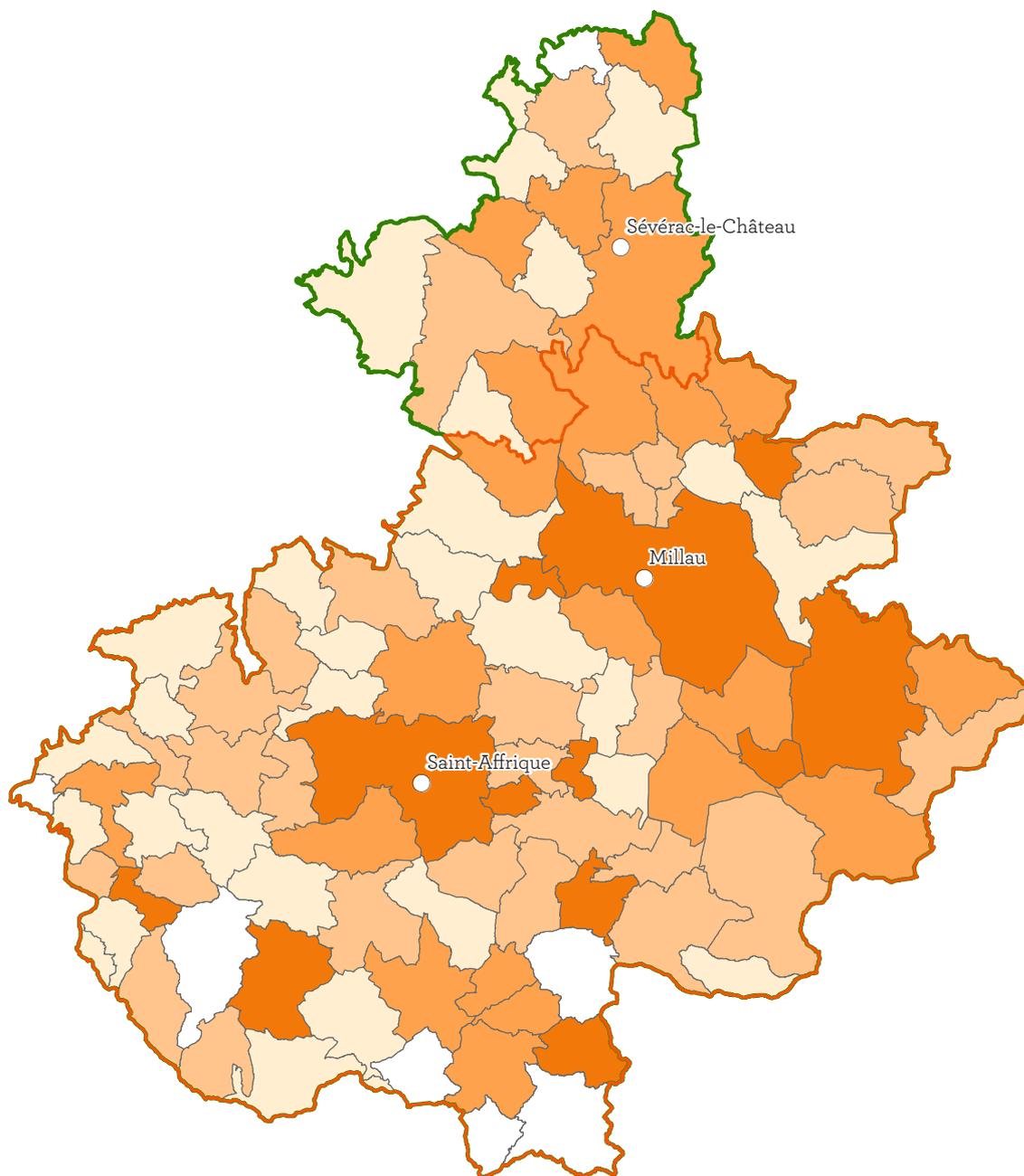
Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Part du secteur industriel dans l'emploi en %



PART DU SECTEUR TERTIAIRE DANS L'EMPLOI EN 2011



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - février 2016. Extrait des données INSEE 2011 et BD TOPO® ©IGN 2015.

Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Part du secteur tertiaire dans l'emploi

en %

-  9,1 - 34,7
-  34,7 - 52,4
-  52,4 - 74,7
-  74,7 - 100



❖ 3.2.2 COMMERCE ET AGRICULTURE, PRINCIPAUX EMPLOYEURS

Commerce et agriculture sont les principaux employeurs du territoire :

ils représentent à eux deux près d'un emploi sur quatre. Viennent ensuite les activités sociales (hébergement médicosocial et social, action sociale sans hébergement) et la construction : 9% des emplois chacun. Puis l'administration publique et les activités liées à la santé humaine, 8% chacun. Dans l'industrie, l'agro-alimentaire est naturellement très représenté - plus d'un emploi sur 20 - en lien notamment avec les caves de Roquefort.

Quoi qu'il en soit, la spécificité de l'économie du territoire s'est atténuée depuis 1975. Elle est plus forte sur les autres territoires ruraux de la région où, si l'agriculture représente une part importante de l'emploi, il en va de même pour l'hébergement médico-social et l'action sociale et, dans une moindre mesure, pour certaines industries (métallurgie, fabrication de produits en caoutchouc et en plastique).

A titre indicatif, dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 16% des emplois relèvent de l'agriculture, 8% de l'industrie agro-alimentaire. Dans le Parc naturel régional de Millevaches, 15% relèvent de l'agriculture, 19% du social (hébergement médico-social et action sociale sans hébergement).

En corrélation avec les principaux secteurs employeurs, l'agriculture et la santé/action sociale sont les fonctions les plus représentées sur le territoire.

Viennent ensuite les services de proximité, en proportion cependant bien moindre que sur les autres territoires ruraux de la région. Au regard de ces territoires, le secteur de la fabrication se révèle également sous-représenté, tandis que la part de l'emploi dans la distribution est comparable.



LES SECTEURS EMPLOYEURS EN 2011

PNR des Grands Causses	GZ Commerce, réparation automobiles et motorcycle	AZ Agriculture, sylviculture et pêche	QB Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	FZ Construction	OZ Administration publique	QA Activités pour la santé humaine	PZ Enseignement
Effectif	3 243	3 008	2 416	2 392	2 131	2 101	1 619
%	12.4%	11.5%	9.3%	9.2%	8.2%	8%	6.2%
	CA Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	HZ Transports et entreposage	IZ Hébergement et restauration	NZ Activités de services administratifs et de soutien	SZ Autres activités de services	MA Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	KZ Activités financières et d'assurance
Effectif	1 425	1 038	968	810	752	591	516
%	5.5%	4%	3.7%	3.1%	2.9%	2.3%	2%
	CM Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements	RZ Arts, spectacles et activités récréatives	CC Travail du bois, industries du papier et imprimerie	CB Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CI Produits informatiques, électroniques et optiques	EZ Production et distribution d'eau	CL Fabrication de matériels de transport
Effectif	479	415	352	330	237	144	126
%	1.8%	1.6%	1.4%	1.3%	0.9%	0.6%	0.5%

	TZ Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	JA Édition, audiovisuel et diffusion	CG Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	MC Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	JC Activités informatiques et services d'information	
Effectif	141	98	116	97	83	90	49	
%	0.5%	0.4%	0.4%	0.4%	0.3%	0.3%	0.2%	
	BZ Industries extractives	CE Industrie chimique	CJ Fabrication d'équipements électriques	CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	JB Télécommunications	MB Recherche-développement scientifique	CD Cokéfaction et raffinage	
Effectif	25	35	17	36	32	36	0	
%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0%	
	CF Industrie pharmaceutique	UZ Activités extra-territoriales						
Effectif	0%	0%						
%	0%	0%						
TOTAL								
Effectif	26 094							
%	100%							

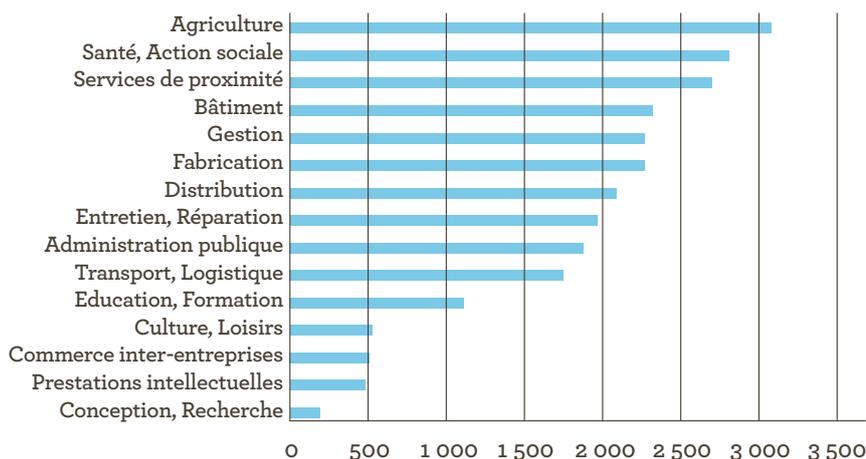
Sources : Insee, RP2011



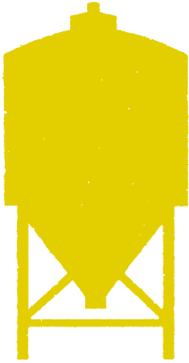
RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR FONCTION EN 2011

PNR des Grands Causses	Conception, Recherche	Prestations intellectuelles	Commerce inter-entreprises	Culture, Loisirs	Éducation, Formation	Transport, Logistique	Administration publique
Nombre	190	486	506	524	1 121	1 767	1 904
%	0.7%	1.9%	1.9%	2%	4.3%	6.8%	7.3%
	Distribution	Fabrication	Gestion	Bâtiment	Services de proximité	Santé, Action sociale	Agriculture
Nombre	2 088	2 281	2 279	2 333	2 721	2 824	3 098
%	8%	8.7%	8.7%	8.9%	10.4%	10.8%	12%
TOTAL							
Effectif	26 094						
%	100%						

Source : Insee, Recensements de la population 1999 à 2011



UNE POPULATION ACTIVE VIEILLISSANTE, UN GISEMENT D'EMPLOI POUR DEMAIN ?



En 2011, 18,5% des actifs du Parc naturel régional des Grands Causses ont moins de 30 ans ; 29,8%, plus de 50 ans. La tendance au vieillissement des actifs pose notamment la problématique de la reprise des exploitations agricoles. Une question qui se pose en urgence, même si des solutions existent sur le territoire.



En 2011, 18,5% des actifs du Parc naturel régional des Grands Causses ont moins de 30 ans ; 29,8%, plus de 50 ans. L'indicateur de vieillissement des actifs du Parc compte 8 actifs de plus de 50 ans pour 5 de moins de 30 ans. Il varie d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre. Le ratio « seniors/jeunes » est le plus élevé chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, puis chez les exploitants agricoles et les artisans/commerçants/chefs d'entreprise. Au sein de ces trois catégories, 40% des actifs ont plus de 50 ans.

Il est important de relever qu'il s'agit des catégories socioprofessionnelles les moins représentées chez les nouveaux arrivants.

C'est parmi les ouvriers que les jeunes sont plus nombreux.

FOCUS

8

Le nombre d'actifs de plus de 50 ans, contre 5 de moins de 30 ans, selon l'indicateur de vieillissement des actifs du Parc naturel régional. C'est chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures que le ratio seniors/jeunes est le plus élevé.

+6% ET +8%

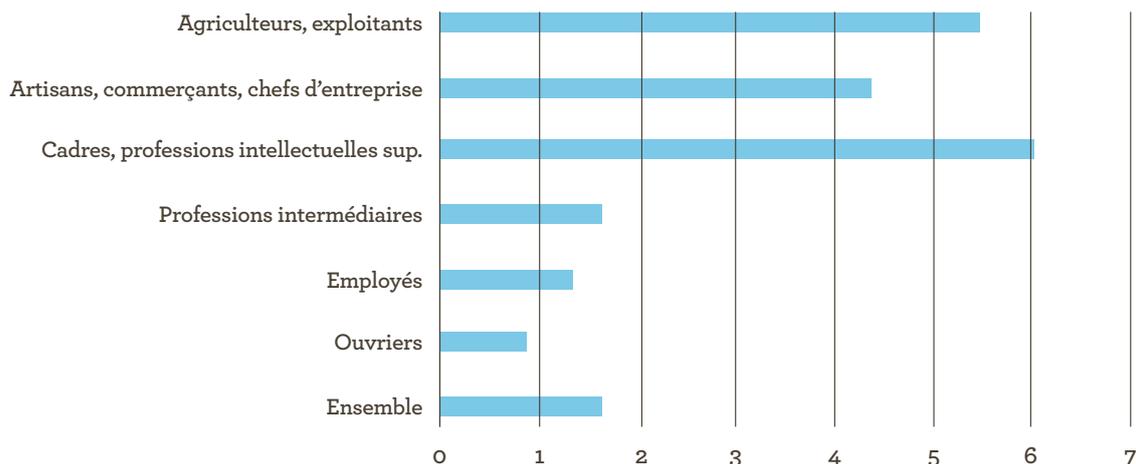
Respectivement, l'augmentation du pourcentage de femmes et d'hommes dans la classe d'âge des plus de 55 ans, entre 2003 et 2013. Des chiffres qui creusent l'écart avec la classe d'âge des moins de 40 ans et attestent de la tendance au vieillissement des chefs d'exploitation.

55%

La proportion des exploitations confrontées à la problématique de la transmission en 2010, sur le territoire. Ce pourcentage n'était que de 35% dix années plus tôt. C'est dans les zones éloignées des pôles urbains que le problème est le plus criant.



INDICATEUR DE VIEILLISSEMENT
SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



❖ 3.3.1 LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

La tendance au vieillissement des chefs d'exploitations est manifeste, tant pour les hommes que pour les femmes, avec un différentiel entre la classe d'âge des -40 ans et celle des +55 ans : +8% d'hommes et +6% de femmes dans cette dernière classe d'âge entre 2003 et 2013. Deuxième constat : la forte part des +55 ans chez les femmes.

La moyenne d'âge pour les femmes, sur le Parc, est de 50 ans, contre 48 ans pour les hommes.



**EFFECTIFS DES EXPLOITANTS PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE
POUR LES ANNÉES 2003 ET 2013 SUR LE PARC**

		Moins de 40 ans	40 ans à 55 ans	Plus de 55 ans	Total
2003	Hommes	670	1090	367	2127
	Femmes	190	394	233	817
	Total	860	1484	600	2944
2013	Hommes	453	920	478	1851
	Femmes	133	357	255	745
	Total	586	1277	733	2596

Source MSA

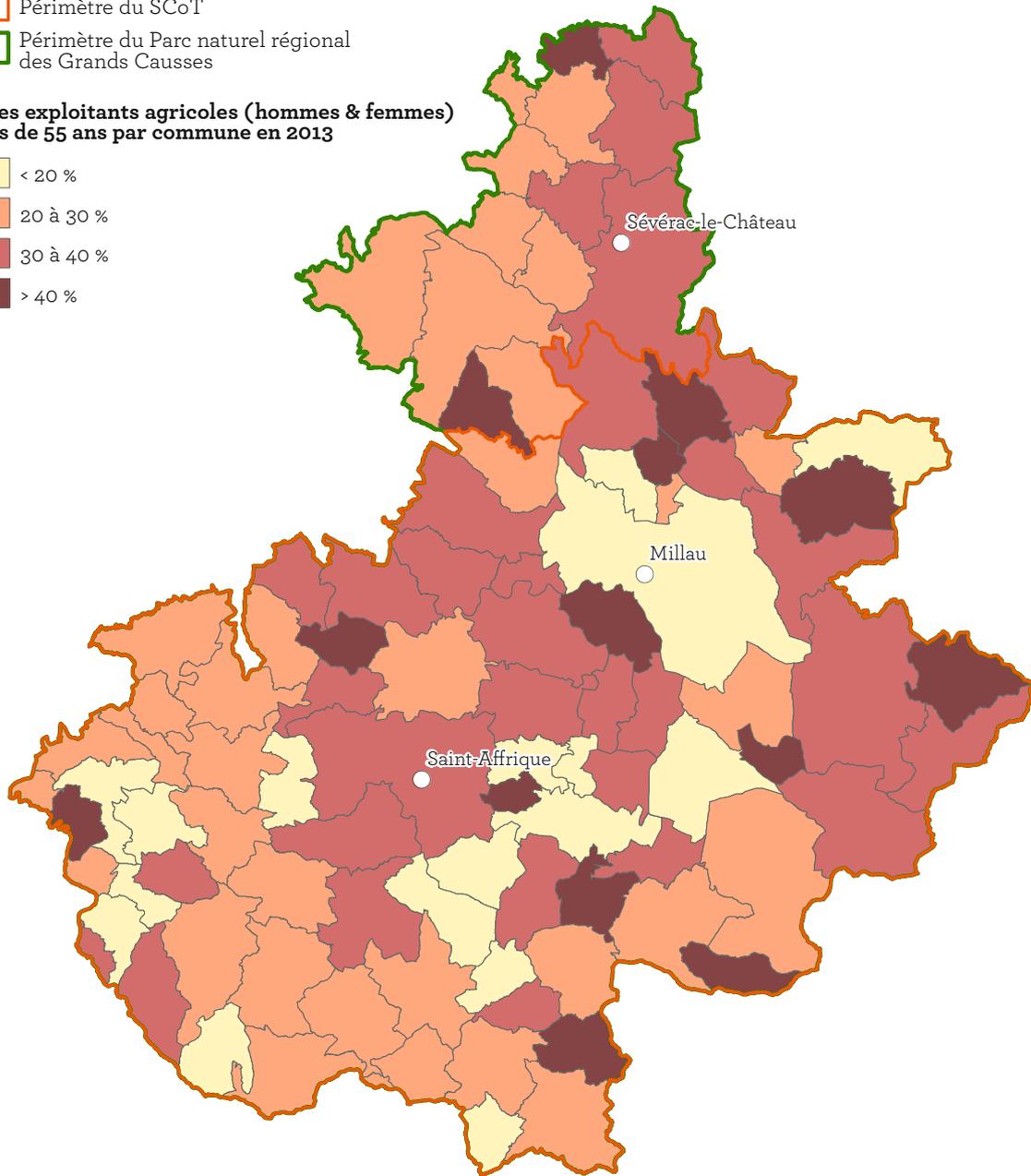
PART DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE PLUS DE 55 ANS EN 2013

Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Part des exploitants agricoles (hommes & femmes) de plus de 55 ans par commune en 2013

- < 20 %
- 20 à 30 %
- 30 à 40 %
- > 40 %



Carte réalisée par l'ODR, INRA et le Parc naturel régional des Grands Causses - février 2016. Extrait des données MSA 2013 et BD TOPO®©IGN 2015.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS NON CONCERNÉES PAR LA QUESTION DE SUCCESSION, AVEC ET SANS SUCCESEUR POUR LES ANNÉES 2000 ET 2010 SUR L'ENSEMBLE DU PARC

		Ensemble des exploitations	Exploitations non concernées par la succession	Exploitations concernées avec successeur	Exploitations concernées sans successeur ou inconnu
2000	Effectif	2041	1326	261	454
	Proportion %	100 %	65 %	13 %	22 %
2010	Effectif	1722	768	433	519
	Proportion %	100 %	45 %	25 %	30 %

❖ 3.3.2 L'ENJEU DE LA TRANSMISSION

La pérennité des exploitations est une problématique essentielle pour la viabilité de l'activité agricole et les bénéfices directement et indirectement liés.

Alors qu'en 2000, la question de la succession se posait pour 35% des exploitations, ce pourcentage est passé à 55% en 2010. C'est dire l'urgence de cette question. Toujours selon les chiffres 2010, plus d'une exploitation sur quatre n'a pas de successeur connu alors même que l'exploitant en place a plus de 50 ans.

On observe des disparités spatiales en matière de reprise des exploitations. Le problème est plus aigu dans les zones les plus éloignées des centres urbains.

La valeur de l'exploitation apparaît, de façon récurrente, comme le principal frein à ces reprises (outre la localisation géographique). Cette valeur englobe le foncier et les bâtiments, le cheptel dans le cas d'un élevage, le matériel. Les coûts, très importants, sont parfois difficiles à assumer par de jeunes agriculteurs, même avec les aides publiques. Cela est d'autant plus vrai s'agissant d'installations hors cadre familial.

Des solutions ont été mises en place, depuis longtemps, pour pallier ces difficultés : la constitution de Groupements fonciers agricoles (GFA) est une alternative possible. Une autre option, fréquemment adoptée, est la redistribution des parcelles aux exploitations alentours. Mais elle n'est pas à l'abri de conséquences malvenues : un abandon du bâti agricole, une augmentation de la charge de travail pour les exploitants ayant récupéré ces terres et, à terme, une perte accrue d'habitants dans les zones rurales. Si l'enjeu de la transmission est fort sur le Parc, la situation prête plus encore à inquiétude sur les autres territoires de comparaison. A cela, plusieurs explications : la part des jeunes exploitants d'abord, plus importante sur le Parc ; la part des exploitations collectives (moins sujettes, statistiquement, au problème de succession), plus élevée également. A cela s'ajoute un effet spécifique au territoire. Il faut ainsi poser l'hypothèse que la transmission d'exploitations collectives est mieux gérée sur le Parc, sans que l'on puisse ici en déterminer les causes, à la fois individuelles et collectives.

ENJEUX

Préserver l'emploi agricole et les exploitations du territoire.

Favoriser la transmission des exploitations : conjuguer l'enjeu du renouvellement de l'emploi agricole avec celui de l'attractivité démographique.



3.4

LES ESPACES ÉCONOMIQUES À ADAPTER AUX NOUVEAUX ENJEUX

❖ 3.4.1 LES ZONES D'ACTIVITÉS, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Les zones d'activités économiques sont devenues la principale réponse au besoin des entreprises en terrains et des collectivités locales en réserves foncières. Mais la présence d'une zone d'activités n'est pas un gage de développement économique : encore faut-il qu'elle remplisse certaines conditions, dont la principale est de correspondre à une demande réelle, en évitant le mitage, destructeur de la lisibilité et de la qualification des parcs d'activités.



FOCUS

QUALITÉ DU SITE

En la matière, l'exigence des chefs d'entreprises est de plus en plus grande. Signalisation, circulations, intégration paysagère, plus-value environnementale : autant d'aspects à améliorer au sein des zones d'activités.

RAPPROCHEMENT

C'est la principale motivation des transferts, sur des zones d'activités, d'entreprises locales en quête d'accroissement. Qu'il s'agisse, pour le chef d'entreprise, de se rapprocher d'un pôle urbain, de la clientèle ou du bassin d'emploi.

TPE

Plus de 77% des entreprises du territoire n'ont pas de salariés. En marge de la question des zones d'activités et du foncier disponible, cette réalité pose la problématique de la transmissibilité.

❖ 3.4.1.1 LA DISPONIBILITÉ ET L'OFFRE FONCIÈRE

Comme analysé dans l'Etat Initial de l'Environnement : au sein des zones d'activités, 50% des espaces ne sont pas aménagés. Ce chiffre ne doit pas, pour autant, être rapporté à la disponibilité foncière pour les entreprises.

La réalité est toute autre.

Les anciennes zones sont souvent pleines et leurs équipements vieillissants.

Sur les sites de moindre importance, la disponibilité reste réduite : les lots sont en général aménagés et vendus à la demande, au coup par coup. Toutefois, certaines zones peuvent comporter des réserves foncières, peu activées au fil du temps.

Trois explications à ce constat :

- aucune demande spontanée ne porte sur la zone, car elle ne correspond pas aux attentes ;
- les lots restants sont peu attractifs (enclavement, faibles surfaces, environnement dégradé...);
- l'aménagement apparaît compliqué et coûteux, pour cause de topographie tourmentée.

Il existe une grande hétérogénéité quant aux tailles, à l'âge, au nombre et au type d'entreprises présentes. La qualité des sites, elle-même, s'avère très hétéroclite. Ces dernières années,

des efforts ont été engagés pour améliorer la signalétique, l'aménagement des espaces publics, les circulations. Néanmoins, bien souvent encore, les zones d'activités ont du mal à proposer une bonne signalisation, des entrées de zone clairement identifiables, un environnement soigné et, plus encore, à présenter une véritable intégration paysagère, assortie d'une plus-value environnementale. On trouve parfois même du résidentiel dans les sites industriels, avec les problèmes de voisinage d'une part, d'obstacle au développement ou à l'implantation d'entreprises d'autre part, que cela entraîne. Les chefs d'entreprises sont aujourd'hui de plus en plus attentifs et exigeants quant à la qualité du site.

Cela étant, l'offre de foncier économique dans les enveloppes actuelles des zones d'activités du SCoT est très largement suffisante quantitativement. En effet, l'aménagement de foncier économique consomme 4ha par an à l'intérieur des zones d'activités. L'enjeu des documents d'urbanisme sera de répondre qualitativement à la demande de foncier économique et donc de reconfigurer les périmètres des zones d'activités pour déterminer le stock de foncier économique.

Le tableau suivant vient synthétiser pour chacune des communautés de communes les surfaces aménagées et non-aménagées dans les zones d'activités déjà existantes.

	Surfaces aménagées (ha)	Surfaces non-aménagées (ha)	Surface totale des ZAE dans les documents d'urbanisme	Surface agricole dans les ZAE	Surface soumise à un risque inondation
CC Larzac et Vallées	60,39	31,29	91,68	4,38	0,74
CC Millau Grands Causses	182,26	128,22	310,47	59,49	29,02
CC du Saint-Affricain	113,75	77,64	191,39	19,60	32,98
CC des Sept vallons	1,74	1,91	3,65	1,46	1,36
CC de la Muse et des Rases du Tarn	22,79	43,25	66,04	30,38	0,00
CC du Pays Belmontais	4,11	11,80	15,91	7,33	0,00
CC du Rougier de Camarès	17,44	25,39	42,84	14,82	3,33
CC du Pays Saint-Serninois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SCoT	402,48	319,51	721,98	137,45	67,43
Total PNRGC	472,47	431,95	904,42	199,39	68,98

❖ 3.4.1.2 LA LOCALISATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La dynamique des zones d'activités économiques est alimentée essentiellement par le transfert d'entreprises locales qui, en général, sont en phase de croissance.

A ces mouvements, deux types de motivations :

- le rapprochement d'un pôle urbain. L'élément déclencheur est alors l'inadaptabilité des locaux au regard de l'accroissement de l'activité ou l'insuffisance de réserves foncières ;
- le positionnement géographique vis-à-vis du bassin d'emploi et du lieu de résidence des salariés. L'élément déclencheur, en ce cas, peut être la difficulté de recrutement, la volonté de se rapprocher des clients, l'offre attractive d'une collectivité ou encore l'accès au très haut débit.

Les mouvements s'effectuent donc de façon infra-territoriale : globalement, l'entreprise reste à l'intérieur de son territoire d'origine. C'est en l'occurrence une tendance nationale : 80% des entreprises qui se relocalisent ne quittent pas leur bassin d'emploi.

❖ 3.4.1.3 L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : QUELLE DYNAMIQUE ?

Les zones d'activités ne couvrent pas à elles seules les besoins fonciers de toutes les activités d'entreprises.

L'économie résidentielle, importante sur le territoire, exprime d'autres besoins, attend d'autres solutions. Ainsi pour les commerces, l'artisanat, les activités de services ou la construction.

Plus de 77% des entreprises du territoire n'ont pas de salariés : il s'agit donc de très petites entreprises, dont le siège social est souvent la résidence ou l'atelier du chef d'entreprise. Cette réalité pose d'autres enjeux, tels la transmissibilité des entreprises du territoire.

❖ 3.4.2 QUELLE DEMANDE POTENTIELLE ?

Au-delà des attentes et des besoins identifiés, il apparaît nécessaire de mener une réflexion prospective et d'envisager à moyen et long termes les infrastructures et services indispensables au développement futur d'activités économiques.

L'économie de production et l'économie de proximité ne partagent pas les mêmes logiques d'implantation.

❖ 3.4.2.1 LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION

La recherche et l'examen des localisations possibles se font en deux temps.

D'abord, notamment lors de créations d'établissements par de grandes entreprises multi-sites, différents niveaux spatiaux (national, régional, local) sont mis en jeu.

Ensuite, le choix du site proprement dit découle des caractéristiques intrinsèques de celui-ci.

L'accessibilité, par exemple autoroutière, est identifiée comme une condition *sine qua non* de l'implantation.

Elle revient systématiquement dans les différentes enquêtes.

Le critère n'est pas la localisation géographique en elle-même mais la proximité avec le marché et les fournisseurs en temps d'accès.

L'existence d'une main d'œuvre disponible constitue une condition nécessaire mais pas déterminante dans le choix du lieu d'implantation.

Enfin, la présence des services au niveau de la zone est prise en compte (La Poste, très haut débit, restauration à proximité, etc.).

Ces critères ne sont pas exclusifs selon les secteurs d'activité, les types d'entreprise et leurs stratégies propres. Les logiques productives ne sont pas uniformes.

Il convient donc d'ajuster l'offre à la demande, mais aussi aux stratégies de développement économique.

Une observation : la commune de Roquefort révèle une particularité en matière de foncier économique, du fait que les règlements de l'AOP Roquefort imposent la transformation et l'affinage du fromage sur le territoire communal.

❖ 3.4.2.2 LES ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ

L'économie de proximité est fortement liée à la demande et aux besoins de la population locale. Le choix d'implantation sera d'abord fonction de ce critère, lié notamment à la commune d'origine familiale du chef d'entreprise, ou au coup de cœur d'un nouvel habitant (qualité de vie, environnement), ou bien encore à une opportunité de reprise d'activité.

C'est, ainsi, une caractéristique des activités de proximité : elles n'écartent pas le milieu rural dans leur choix d'implantation. Il n'en demeure pas moins que l'environnement doit être favorable. L'accueil des porteurs de projet est une étape primordiale du processus d'installation.

Généralement, les activités de proximité nécessitent peu de moyens lors de leur implantation. Le chef d'entreprise cherche avant tout à s'installer à moindre coût. Les besoins exprimés se concentrent pour l'essentiel sur des locaux (ateliers, bureaux...) et, dans une moindre mesure, sur du foncier pour certains types d'activités : garagiste, carrossier, maçon, voire petite activité de production.

❖ 3.4.2.3 LES SERVICES AUX ENTREPRISES

Une pépinière et un hôtel d'entreprises, plusieurs zones d'activités : le territoire dispose d'un éventail assez large de services aux entreprises, même s'ils se concentrent sur les secteurs urbains.

Cette offre pourrait s'étendre à de nouveaux outils, tels des dispositifs en faveur du télétravail. Le potentiel semble se dessiner : le territoire compte près de 200 travailleurs indépendants spécialisés dans la communication, l'édition, la conception de logiciels par exemple. En outre, quelque 400 actifs résident à plus d'une heure de leur lieu de travail.

La création, la transmission et la reprise d'entreprises sont autant d'enjeux pour la vitalité économique du territoire. Aussi un réseau de collectivités, consulaires et associatifs s'y consacre : il rassemble BGE Aveyron, CapCoop, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture, la Plateforme d'initiative, la pépinière d'entreprises L'Envol, Aveyron Expansion, etc.

FOCUS

ACCÈS

Le maître-mot, celui qui guide le choix du site d'implantation. C'est le temps d'accès au marché et aux fournisseurs, et non la localisation géographique, qui est privilégié par les chefs d'entreprise. De même, l'accessibilité à l'A75, selon les cas, peut apparaître déterminante.

TÉLÉTRAVAIL

Une opportunité à valoriser pour le territoire, qui compte près de 200 travailleurs indépendants dans les domaines de la communication, l'édition, la conception de logiciels... mais aussi près de 400 actifs travaillant à plus d'une heure de leur domicile.

LEADER

« Favoriser la bascule économique » : l'enjeu du programme Leader 2014-2020. Il s'agit de construire une économie territorialisée en lieu et place des pures logiques de filières. Maintien de l'économie productive, démographie, transmission d'entreprises, exploitation durable de la forêt, développement du tourisme durable... sont autant de problématiques ou de potentiels en lien avec cette ambition.

ENJEUX

Tendre à la (re)qualification paysagère des zones d'activités, intégrer le paysage dans la stratégie d'attractivité économique.

Développer le télétravail et le travail à distance, par la valorisation du cadre de vie du territoire et par une bonne desserte numérique.

LES ORIENTATIONS D'UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

« Le programme Leader 2014-2020 doit favoriser la bascule économique » : telle est, formalisée par les acteurs économiques locaux au cours de séminaires de travail, la base d'une stratégie collective pour le territoire. Un territoire qui sera le dénominateur commun des approches transversales, le fédérateur des projets, une force de propulsion des dynamiques.



Par la notion de « bascule économique » mise en exergue par le programme Leader 2014-2020, il faut comprendre en premier lieu la construction d'une économie territoriale en lieu et place des pures logiques de filières.

Peut-être s'agit-il de la traduction locale de concepts parfois galvaudés comme l'économie circulaire.

En partenariat avec la Direction départementale des Territoires de l'Aveyron, une étude a été lancée sur le Parc afin, justement, d'identifier les filières d'économie circulaire qu'il serait possible de créer à partir des ressources naturelles ou des matières premières issues de déchets locaux (agriculture, énergie, technologie à haute valeur ajoutée, eau, forêt...)

Si le programme Leader pourra accompagner la territorialisation de l'économie, relever ce défi suppose plusieurs préalables. Parmi ceux-ci : le maintien à un bon niveau du poids de l'économie productive du territoire. Le contexte démographique (vieillesse de la population) vient ici compliquer la tâche, alors même qu'il faudra assurer le renouvellement des actifs qualifiés. De plus, le bassin d'emploi de Millau est confronté à un constat paradoxal : le nombre de demandeurs d'emploi est quasiment identique à celui des offres non pourvues (d'après l'agence Pôle Emploi de Millau). Ceci s'explique par différents facteurs, tels l'isolement géographique des demandeurs d'emploi, le manque de mobilité, de formation adéquate, etc. Un autre enjeu réside dans la transmission des entreprises : le nombre d'entrepreneurs de plus de 55 ans dépasse 30%. À ce jour, plusieurs entreprises artisanales rentables ne trouvent pas de repreneur. Il convient aussi d'intégrer la question de l'emploi saisonnier, importante sur ce territoire à vocations agricole, viticole et touristique.

L'économie résidentielle a aussi un fort potentiel de développement, ne serait-ce qu'avec le tourisme durable et les services à la personne âgée, tous domaines porteurs d'activités nouvelles.

Il y a encore des fronts pionniers pour l'économie territoriale. Ils s'appuient durablement sur les ressources existantes. La forêt, par exemple, représente un capital naturel indéniable. À condition que des acteurs construisent, à partir d'elle, un projet économique viable et respectueux de la ressource. Il en va de même pour un site touristique.





◆◆◆

**PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES**

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 - 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr